

Le décret « décumul » en Région Wallonne face aux distorsions de la démocratie électorale

Une analyse qualitative par focus group

Mémoire réalisé par
Christophe Késer

Promoteur
Jérémy Dodeigne

Lecteur
Régis Dandoy

Année académique 2017-2018
Master en sciences politiques, orientation générale, à finalité didactique

Nos démocraties électorales ne sont pas, ou de façon inaccomplie, des démocraties représentatives.

Paul Ricœur

Déclaration de déontologie

« Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur. Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiants en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses et savoir que le plagiat constitue une faute grave. »

Remerciements...

Je tiens tout d'abord à remercier Monsieur Dodeigne, mon promoteur, pour ses conseils et commentaires qui ont été précieux pour la réalisation de ce mémoire.

Je voudrais également remercier mes parents pour le soutien, principalement financier, qu'ils m'ont apporté tout au long de mes études et sans lequel rien n'aurait été possible.

Je souhaite aussi remercier l'ensemble des participants aux groupes de discussion et ceux qui ont aidés, de près ou de loin, à leur déroulement.

Je voudrais ensuite adresser mes remerciements à Clément pour ses notes et réflexions.

Enfin, merci à toi Eloïse, pour tout ce que tu es chaque jour.

Table des matières

I.	Introduction	5
II.	Le cumul des mandats	8
A)	Le débat sur le cumul des mandats	9
B)	Le décret spécial du 9 décembre 2010 « limitant le cumul de mandats dans le chef des députés du Parlement wallon », dit décret « décumul »	12
C)	Le critère du taux de pénétration.....	15
D)	Question de recherche	17
III.	Les distorsions de la représentation démocratique par les élections	18
A)	Retour sur la notion de « démocratie représentative »	18
B)	Élections et distorsions de la représentation	20
i.	Distorsion de l'information.....	20
ii.	Distorsion par les partis politiques	21
iii.	Distorsion par le système électoral	22
iv.	Distorsions par le comportement électoral.....	23
IV.	Méthodologie	29
A)	Justification de la technique des focus group.....	29
B)	Le recrutement des participants	31
C)	Management des focus group	33
D)	Présentation et justification du questionnaire	34
E)	Méthode d'analyse des données récoltées	36
F)	Considérations méthodologiques	37
V.	Résultats	38
A)	Vote pour le parti et vote pour le candidat.....	39
B)	L'ancrage local.....	43
C)	Un positionnement de l'électeur vis-à-vis du cumul de mandats.....	45
D)	La valorisation de l'effet utile du vote par l'électeur	47
E)	Conclusion sur les résultats obtenus	48
VI.	Conclusion	51
VII.	Bibliographie.....	53
VIII.	Annexes.....	57

I. Introduction

La définition du vote proposée par le CRISP¹ est la suivante : « *Acte par lequel les électeurs choisissent leurs représentants {...}* »². Mais est-elle correcte ? Spontanément, nous répondrions affirmativement. En effet, dire que cette définition est fausse serait une exagération puisque, dans les faits, des citoyens endossent régulièrement le rôle d'électeurs et qu'au terme d'élections libres et ouvertes des candidats sont élus et occupent effectivement des mandats politiques.

Cependant, la réalité qui se cache derrière le vote est bien plus complexe. À y regarder de plus près, cette définition est en réalité plutôt une indication de ce qu'il devrait être que de ce qu'il est réellement. Il s'agit alors d'une définition normative du vote. Cette explication donne à nos démocraties un repère vers une vision idéale et pure de notre système politique vers lequel nous devrions nous orienter. Néanmoins, au regard des distorsions que peuvent provoquer les élections sur la démocratie représentative, cette définition peut être remise en question.

Dans le cadre de cette recherche, nous nous sommes intéressés à ce qu'est le vote en Région Wallonne. Notre approche est évidemment descriptive et cherche à mieux cerner le comportement de l'électeur au regard du système électoral wallon et de ses évolutions propres. Cependant, notre étude du vote en Wallonie se fait avec une vision normative de celui-ci comme point de repère dans l'évaluation du caractère démocratique de l'élection. Car si l'élection se veut être le propre de la démocratie, sans doute en est-elle également son point faible. En effet, une grande diversité d'éléments peut affecter le caractère démocratique du vote, au-delà de toute considération de liberté. Les médias, le comportement de l'électeur, les spécificités du système électoral, les partis politiques ou encore le mode de scrutin exercent une influence sur les élections, le vote des électeurs et les assemblées constituées.

Notre recherche se penche sur le comportement des électeurs wallons en regard d'un décret qui, bien que ne traitant pas du processus électoral, l'affecte de manière indirecte. Il s'agit du décret limitant le cumul de mandats dans le chef des députés du Parlement wallon,

¹ Centre de Recherche et d'Information Socio-Politique.

² CRISP, « *Vocabulaire politique* », en ligne. <http://www.vocabulairepolitique.be/vote/> Consulté le 27/12/2017.

plus souvent nommé décret « décumul »³. Si les conséquences de cette nouvelle règle dans la composition du Parlement wallon et du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont déjà été évoquées dans la littérature sur le sujet⁴, jamais encore le comportement de l'électeur vis-à-vis des conséquences du décret n'a été abordé. L'apparition récente de cette loi et la fin de sa période transitoire en 2018 en fait une relative nouveauté pour l'électeur. La présentation et l'explication de celle-ci aux citoyens votant sera d'ailleurs un enjeu principal des prochaines échéances électorales. Si ce décret affecte la composition du parlement wallon, il n'est pas sans conséquences sur le résultat des élections, interdisant l'accès au mandat de parlementaire wallon pour 75% des élus qui sont déjà détenteurs d'un mandat d'exécutif local et qui n'ont pas un taux de pénétration parmi les plus élevés. C'est cela que certains électeurs devraient prendre en considérations lors des prochains scrutins. Cette règle exercerait donc une influence sur les élections, s'ajoutant aux autres éléments affectant le vote et, à y regarder de plus près, affecterait donc notre démocratie représentative. La question sur laquelle porte cette recherche est donc de déterminer *« Comment le décret décumul en Région Wallonne va-t-il affecter le vote de l'électeur aux prochaines élections régionales de 2019 ? »*

Sur base de ce questionnaire et de la littérature existante, deux hypothèses ont été formulées. La première porte sur le choix du critère du taux de pénétration pour départager les futurs cumulards des élus qui devront renoncer à un de leurs mandats. Le taux de pénétration pouvant varier indépendamment du candidat, nous tentons ici de mieux comprendre l'influence de l'électeur sur ces variations, notamment vis-à-vis de la taille de la circonscription, et de cerner les modes de raisonnement de l'électeur.

Une deuxième hypothèse a été formulée. Celle-ci s'est construite à partir des théories existantes sur un comportement de vote rationnel et stratégique chez l'électeur. Nous tentons d'y révéler un comportement rationnel chez une partie de l'électorat vis-à-vis des conséquences du décret décumul et de comprendre comment l'électeur va-t-il adapter sa stratégie vis-à-vis du décret.

La méthode de collecte des données est faite par la technique des focus group. L'ambition étant de mettre à jour des comportements et des adaptations de l'électeur vis-à-vis du décret décumul, la collecte de données qualitatives par focus group nous permet de traiter en profondeur ce sujet et de mettre à jour les modes de raisonnement justifiant les choix de l'électeur. L'objectif de cette recherche n'étant pas de fournir une vérification

³ « Décret spécial du 9 décembre 2010 limitant le cumul des mandats dans le chef des députés du Parlement wallon », Moniteur belge, 22 décembre 2010.

⁴ Voir notamment Grandjean, « La limitation du cumul de mandats par les députés wallons », Courrier hebdomadaire du CRISP, n°2255-2256, 2015/10.

statistique de divers comportements, mais bien de comprendre les logiques de fonctionnement de l'électeur wallon, le choix de recourir à des focus group s'en trouve justifié.

Le plan de cette recherche se présente selon la structure suivante. Dans un premier temps, nous reviendrons sur la notion de cumul de mandats et nous présenterons les éléments du débat. Nous détaillerons ensuite les spécificités du décret décumul dans son fonctionnement et dans sa mise en œuvre. Une attention particulière sera portée sur le critère du taux de pénétration choisi pour délimiter les ayant droit au cumul de ceux qui devront renoncer à un de leurs mandats. Enfin, sur base de ces considérations et des commentaires de la Cour constitutionnelle et du Conseil d'Etat sur le décret, nous présenterons notre question de recherche.

Dans un second temps, nous reviendrons sur le concept de démocratie représentative et sur les élections que ce système implique. Nous nous interrogerons sur les limites démocratiques du processus électoral au regard de l'information que possède l'électeur, du rôle des partis politiques, des spécificités du système électoral et du comportement de l'électeur. Nous mettrons ainsi en évidence les distorsions qui peuvent émerger des élections. Le critère du taux de pénétration et du comportement rationnel de l'électeur seront approfondis et formeront la base de nos deux hypothèses.

Ensuite, nous reviendrons sur la méthodologie utilisée. Nous présenterons la technique des focus group et justifierons l'utilisation de cette méthode pour notre collecte de données qualitatives. Nous reviendrons sur la confection du questionnaire, la composition et le déroulement des discussions, ainsi que sur les difficultés dans le recrutement des participants et les moyens mis en œuvre pour y remédier. La méthode d'analyse des données récoltées et les limites de la technique des focus group seront finalement abordées.

Enfin, nous présenterons nos résultats suivant l'analyse des données récoltées au sein des focus group. Nous reviendrons sur nos hypothèses et mettrons en lumière quatre constatations tirées de nos données. Ainsi, nous lancerons des pistes de réflexion sur les résultats obtenus et l'interprétation de ceux-ci. Enfin, notre conclusion reviendra sur l'impact du décret décumul sur l'électeur et le système électoral et, ce faisant, sur notre démocratie représentative.

II. Le cumul des mandats

Le sujet du cumul des mandats est récurrent au sein de nos démocraties occidentales et revient régulièrement dans les débats ces dernières années. Perçu de plus en plus négativement par l'opinion publique, notamment en raison de la défiance grandissante du citoyen vis-à-vis du politique et du « tous des pourris », le cumul des mandats donne une image non démocratique de nos systèmes politiques⁵. Ce cumul donne l'impression au citoyen que le mandataire, nommé pour représenter le peuple, n'agit que dans son intérêt personnel en accumulant un maximum de fonctions et, ce faisant, un maximum de pouvoir et de revenus. Si la responsabilité du cumul est souvent perçue comme étant celle du mandataire, nous atténuerons ici quelque peu ce propos en indiquant notamment le rôle joué par les partis politiques, par le citoyen et par le système électoral. Nous rappellerons d'abord les différents cumuls existant, en précisant ce à quoi ils se réfèrent. Ensuite, nous verrons que si le cumul est globalement perçu négativement aujourd'hui, il n'en a pas toujours été le cas. Nous ferons donc le point sur les éléments du débat en faveur et en défaveur du cumul. Nous concluons finalement par une brève revue de la situation au sein de notre pays, mais également d'autres pays européens. Commençons par présenter les différentes formes de cumuls existantes.

Lorsqu'on parle de cumul des mandats, différentes définitions peuvent être utilisées et il est dès lors important de préciser la nature du sujet sur lequel cette recherche veut porter⁶. Le sujet porte ici sur le « cumul politique », c'est-à-dire l'accumulation par un élu de mandats issus de différents niveaux politiques (local, régional, fédéral, européen) et plus précisément le cumul d'un mandat exécutif local (Échevin, Bourgmestre, président de CPAS) avec un mandat de parlementaire régional wallon. Le « cumul vertical » signifie le cumul d'un mandat parlementaire avec un mandat local. Le « cumul non politique » ou « cumul horizontal », c'est-à-dire le cumul d'un mandat politique avec des mandats dans d'autres champs (économique, culturelle, etc.) tels que des fonctions au sein d'entreprises privées ou publiques, d'intercommunales ou d'associations, ne sera pas utilisé dans cette recherche. Notons que ce type de cumul semble être actuellement remis en question au sein de la Région wallonne. Le « mandat dérivé » est quant à lui défini par le Code de la démocratie locale et de la décentralisation comme suit : « *Le mandat dérivé consiste en toute fonction exercée par le titulaire d'un mandat originaire et qui lui a été confiée en raison de*

⁵ Pilet, « *Le cumul des mandats dans un système politique multi-niveaux : le cas de la Belgique* », Le cumul des mandats en France, La Rochelle : Université de Bruxelles, 2013, 81-98.

⁶ Concernant les définitions des divers cumuls, voir Pilet, *op. cit.*

*ce mandat originare, soit par l'autorité dans laquelle il exerce celui-ci, soit de toute autre manière*⁷. » Enfin, le cumul oblique signifie le cumul d'un mandat parlementaire avec une fonction ministérielle⁸.

Le cumul n'est pas la seule responsabilité du mandataire, mais également celle du système politique, ainsi que de deux autres acteurs que sont les partis politiques et les citoyens. Le citoyen en tant qu'électeur joue un rôle sur le cumul des mandats. En effet, il est courant que celui-ci vote pour des personnalités qu'il connaît à d'autres niveaux de pouvoir⁹. Ainsi, les hémicycles nationaux sont constitués en grande partie de Bourgmestres notamment. Un autre acteur joue ici un rôle important, ce sont les partis politiques¹⁰. En Belgique, ceux-ci sont responsables de la sélection des candidats qui formeront les listes électorales. Les critères sur lesquels se basent les partis sont « *la capacité à gagner une élection, les dispositions à être un bon législateur et le respect de la discipline du parti. {...}* ». *Dès lors, bien que réticents au cumul, les partis vont les chercher parmi ceux en leurs rangs qui ont déjà fait leurs preuves quant aux trois qualités précitées : les élus des niveaux inférieurs* »¹¹. Une fois élus, ils ne désirent généralement pas se séparer de leur mandat local et préfèrent cumuler.

A) Le débat sur le cumul des mandats

Alors qu'il était jugé comme nécessaire et bénéfique à nos démocraties par le passé, les effets négatifs du cumul sont aujourd'hui davantage mis en avant. Le cumul des mandats est devenu un sujet récurrent dans la presse. Il s'agit d'un sujet de débat assez clivant, les arguments pour le cumul se trouvant généralement plutôt dans l'intérêt du mandataire, alors que les arguments contre le cumul se trouvent plutôt en faveur de la société civile¹². En effet, le cumul des mandats se justifie notamment car il permet à l'élu de conserver son ancrage local sans pour autant être trop éloigné de la capitale¹³; il assure une plus grande proximité entre l'électeur et l'élu ; il permet à l'élu d'obtenir une plus grande expertise politique via son mandat local et fournit ainsi une plus-value à l'assemblée politique¹⁴ ; et

⁷ Code de la démocratie locale et de la décentralisation, article L5111-1.

⁸ Caille, « *Le cumul des mandats au regard des expériences étrangères* », Revue du droit public et de la science politique en France et à l'étranger, volume 116, n°6, 2000, p.1705.

⁹ Bach, « *Logiques électorales, dégâts parlementaires* », Le Débat, Gallimard, volume 5, n°172, 2012, p.33-38.

¹⁰ *Ibidem*

¹¹ Pilet, *op. cit.*, p.94.

¹² Certains arguments présentés ici sont inspirés de l'intervention de Christophe Van Gheluwe au *midi de l'éthique* sur le cumul des mandats, le 28/11/2017 à Louvain-la-Neuve. Enregistrement audio de l'auteur.

¹³ Pilet, *op. cit.*, p.81-98.

¹⁴ *Ibidem*

enfin, la complémentarité entre un mandat local et un mandat parlementaire serait plus importante que l'effet de substitution¹⁵.

Aujourd'hui, en conséquence de la défiance grandissante du citoyen vis-à-vis du politique, les aspects négatifs du cumul des mandats sont davantage mis en évidence. Citons notamment ici le conflit d'intérêts, la confiscation du pouvoir politique par un petit nombre d'édiles, le manque de temps pour exercer chacun des mandats correctement, les motivations financières sous-jacentes à l'exercice de plusieurs mandats¹⁶, mais aussi la question de l'égalité entre les citoyens et les élus, les conséquences des campagnes électorales locales, la possibilité de la concentration des ressources politiques et électorales qui dissuade la compétition¹⁷. La limitation du cumul permettrait dès lors une plus grande disponibilité des parlementaires et un impact sur le taux d'absentéisme ainsi qu'un partage du pouvoir, une circulation et un renouvellement des dirigeants politiques¹⁸. Développons certains de ces arguments.

Un premier élément en défaveur du cumul des mandats est le conflit d'intérêt. Celui-ci peut apparaître dans la double gestion d'un mandat public et d'un mandat privé. Des conflits d'intérêts peuvent également apparaître dans un cumul vertical, entre une fonction parlementaire et une fonction locale, un risque de confusion de l'intérêt général et de l'intérêt local étant possible. En effet, en ce qui concerne le cumul d'un mandat local et d'un mandat de parlementaire régional, la Région wallonne exécutant la tutelle sur les communes, un mandataire présent aux deux niveaux de pouvoir se trouve en situation de juge et partie. De plus, la question du positionnement du député lors d'un vote au Parlement de Wallonie sur un sujet qui touche de près ou de loin à sa commune soulève un questionnement quant à savoir sur base de quel intérêt l'élu wallon base son vote, l'intérêt de la Région ou bien un intérêt particulier de sa commune. L'utilisation d'un mandat régional par un élu dans l'intention de capter des fonds plus importants pour sa commune crée une inégalité de fait entre les communes qui possèdent un élu présent aux deux niveaux de pouvoir et celles qui n'en possèdent pas. L'électeur n'hésite d'ailleurs pas à diriger son vote dans le but de favoriser l'intérêt de sa commune. En opposition directe à cet argument, l'importante discipline de parti au sein de l'assemblée wallonne peut être perçue comme un frein à toute dérive dans la valorisation d'un intérêt local particulier, au détriment de l'intérêt général de l'ensemble de la Région. Cependant, cette coutume dans le fonctionnement de l'assemblée

¹⁵ Grandjean, *op.cit.*

¹⁶ Pilet, *op. cit.*

¹⁷ Grandjean, *op. cit.*

¹⁸ *Ibidem*

n'offre en rien une certitude d'empêchement d'un conflit d'intérêt institutionnellement légalisé.

Un autre argument dans ce débat concerne la disponibilité des mandataires. Bach nous démontre notamment qu'en France, les députés qui sont également maires de villes de plus de 30 000 habitants ont une activité parlementaire, en ce qui concerne les interventions en séance publique, deux fois moindre que l'activité parlementaire des députés non cumulards¹⁹. Cependant, en termes d'activité parlementaire, Jean Faniel relève quant à lui que celle-ci ne dépend pas nécessairement d'un cumul de mandat²⁰. Dans une étude réalisée par Le Vif reprenant les activités des parlementaires wallons du 29 septembre 2014 au 15 février 2017, on constate que les éléments les moins « actifs » au sein de l'assemblée ne sont pas nécessairement les cumulards. Cette recherche prend en compte un nombre plus important d'indicateurs, dont les suivants : propositions de décrets, propositions de résolutions, projets de motions, interpellations, questions orales, questions d'actualité, questions écrites, interventions. Sur base de ces différents éléments, un nombre de points a été attribué à chaque parlementaire. Deux remarques sont mises en évidence par Faniel. En premier lieu, les élus cumulards sont majoritairement au-dessus de la moyenne de points obtenus par les parlementaires. Deuxièmement, certains députés-bourgmestres autorisés au cumul se situent dans le haut du classement en termes d'activité parlementaire. Cependant, ces chiffres sont à mettre en perspective avec les résultats obtenus concernant l'activité parlementaire au sein du parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles²¹. Au sein de cette assemblée, les cumulards sont quant à eux moins « actifs » et se situent tous sous la moyenne du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour reprendre les termes de Jean Faniel : « *On constate (..) que des députés délaissent cette assemblée au profit d'autres hémicycles.* »²²

Un troisième argument concerne la concentration des pouvoirs entre les mains d'un petit nombre d'individus. Ce qu'on appelle la stratégie du baobab : capter un maximum de ressources pour empêcher un concurrent d'émerger. Cette stratégie est donc transposée à la situation des mandataires, où la concentration des pouvoirs empêche l'arrivée de nouveaux élus²³. Notons que cet argument est souvent utilisé également en faveur du cumul, celui-ci

¹⁹ Bach, *op. cit.*

²⁰ Ghali, « *Le palmarès de vos députés* », Le Vif/L'Express, Le Vif 35e année n°14 – L'Express n°3431, 7 avril 2017, p.19 – 27.

²¹ Notons que les 75 membres du Parlement Wallon sont membres du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

²² Ghali, *op. cit.*

²³ Gaxie, « *La Démocratie Représentative* », Clefs Politique, Montchrestien, Paris, 2000, p.99-105.

ayant les qualités de ses défauts, permettant donc aux mandataires d'avoir une vision plus large des diverses réalités de terrain, les rendant plus aptes à exercer leurs fonctions.

En Wallonie, un décret limite désormais le cumul d'un mandat de parlementaire wallon avec un mandat d'exécutif local (Bourgmestre, échevin, Président de CPAS). D'autres pays européens ont légiféré sur la limitation du cumul des mandats, notamment aux Pays-Bas, en Espagne et plus récemment en France²⁴. Des débats sont également en cours actuellement au sein des autres assemblées législatives belges. Ces limitations du cumul des mandats ont pour objectifs de renforcer l'égalité entre les citoyens dans l'accès à des mandat électifs et, ce faisant, de rendre ces systèmes politiques plus démocratiques.

Finalement, notons qu'aujourd'hui le débat sur le cumul en Wallonie porte sur le cumul de mandats publics avec certaines activités privées. Ainsi, sont remis en question la limitation à apporter aux mandats dérivés, c'est-à-dire les mandats inhérents à la fonction²⁵, ainsi que sur les dérogations qui peuvent être accordées à certains fonctionnaires publics au sein d'organismes d'intérêt public avec une fonction privée et leurs limitations, leurs procédures d'autorisation ainsi que leurs sanctions si le cumul n'a pas été autorisé²⁶. Le débat se porte également sur le plafonnement des rémunérations. Notons que celles-ci sont plafonnées à hauteur de 150% du revenu de parlementaire pour ce qui concerne les mandats politiques²⁷. Aujourd'hui, certains députés voudraient voir cette mesure élargie aux mandats privés²⁸.

B) Le décret spécial du 9 décembre 2010 « limitant le cumul de mandats dans le chef des députés du Parlement wallon », dit décret « décumul »

Suite au débat portant sur le cumul des mandats, amené aux devant de la scène parlementaire wallonne en raison de l'ampleur de ce phénomène au sein du Parlement wallon (75% des parlementaires wallons ont une carrière local²⁹) et également de la présence du parti Ecolo au sein de la majorité, un décret spécial limitant le cumul des mandats

²⁴ Loi organique n°2014-125 du 14 février 2014 interdisant le cumul de fonctions exécutives locales avec le mandat de député ou de sénateur.

²⁵ Voir question écrite du 26/05/2016 de Brogniez Laetitia à Furlan Paul.

²⁶ Question écrite du 8/03/2016 posée par Sampaoli Vincent à Maxime Prévot, Jean-Claude Marcourt, Paul Furlan, Carlo Di Antonio, Eliane Tillieux, René Collin.

²⁷ Loi du 6 AOÛT 1931 établissant des incompatibilités et interdictions concernant les Ministres et Ministres d'État, ainsi que les membres et anciens membres des Chambres législatives, Art.1 quinquies.

²⁸ Question orale du 10/03/2015 de Hazee Stéphane à Furlan Paul.

²⁹ Pilet, *op.cit.*

parlementaires et des mandats exécutifs locaux au sein de l'assemblée wallonne a été adopté en décembre 2010 sur base d'une proposition du gouvernement wallon.

Ce décret est défini comme tel par la Cour constitutionnelle lors de son arrêt du 28 juin 2012 : « *Le décret spécial du 9 décembre 2010 « limitant le cumul de mandats dans le chef des députés du Parlement wallon », en ce qu'il prévoit l'interdiction de cumul d'un mandat de parlementaire wallon et d'un mandat au sein d'un collège communal pour les trois quarts des membres de chaque groupe politique du Parlement wallon, n'instaure pas une incompatibilité entre les mandats, mais bien une limitation dans l'exercice des fonctions.* »³⁰ Ainsi, le décret a pour objectif de réduire le cumul des mandats de député au sein du Parlement wallon avec un mandat au sein d'un exécutif local, c'est-à-dire Bourgmestre, échevin ou Président de CPAS. Le décret limite le cumul à 25% des députés de chaque groupe politique, choisi sur base du critère du taux de pénétration obtenu lors des élections. Une période transitoire a été prévue permettant aux élus de se déclarer « empêchés » pour l'un de leur mandat et prendra fin en 2018.

L'objectif de ce décret spécial wallon se trouve principalement dans la déclaration de politique générale du gouvernement Demotte II dont la partie III affirme vouloir « *faire de la Wallonie un modèle de bonne gouvernance* »³¹. Au sein de la majorité parlementaire de la législature 2009 – 2014 (PS, CDH, Écolo), c'est surtout le parti Écolo qui aura à cœur de voir cette mesure aboutir. En effet, celui-ci voulait voir une incompatibilité absolue entre le mandat de parlementaire wallon et celui de membre d'un collège communal. Notons qu'au sein du parti Écolo, le pourcentage de cumulard lors de la législature 2004 – 2009 était de 0%³². Finalement, au terme de négociations politiques, le ratio 25 – 75 aura été accepté comme étant un « *accord raisonnable et compréhensible* »³³ et le parti Écolo se contentera d'une incompatibilité partielle. En ce qui concerne le CDH, le parti n'a pas affiché un grand enthousiasme quant à ce décret mais a eu à cœur de le soutenir afin de respecter les engagements pris dans la déclaration de politique générale du gouvernement wallon³⁴.

L'objectif de ce décret est également à trouver au sein du recours en annulation du décret devant la Cour Constitutionnelle le 21 juin 2011. Les parties requérantes considéraient que la mise en place d'une incompatibilité entre le mandat de parlementaire wallon et un mandat

³⁰ Arrêt du 28 juin 2012 de la Cour constitutionnelle, p.3, A.2.2.

³¹ Parlement wallon, « *Déclaration de politique régionale wallonne : Une énergie partagée pour une société durable, humaine et solidaire* », 16 juillet 2009, p.231.

³² Pilet, *op. cit.*

³³ Grandjean, *op. cit.*, p.64.

³⁴ Parlement wallon, « *Projet de décret spécial limitant le cumul de mandats dans le chef des députés du Parlement wallon* », Rapport présenté au nom de la Commission des Affaires intérieures et du Tourisme, DOC 247 n° 2, 6 décembre 2010, p.7.

au sein d'un collège communal n'était pas de la compétence du Parlement wallon. L'un des arguments était alors qu'il ne s'agissait pas d'une « *incompatibilité entre les mandats mais bien {d'} une limitation dans l'exercice des fonctions* » étant donné le caractère partiel de cette incompatibilité et qu'il s'agissait « *dès lors d'une règle de composition du Parlement wallon pour laquelle ce dernier n'est pas compétent* »³⁵. Face à cela, Paul Furlan affirmera que la mise en place d'une incompatibilité n'est que l'instrument qui permet la réalisation de l'objectif du gouvernement wallon qui est d'obtenir une composition plus équilibrée du Parlement wallon qui permet à la fois de rester connecté avec les réalités locales tout en prenant le recul nécessaire au rôle d'arbitrage concernant les affaires locales³⁶.

Une période transitoire a été prévue jusqu'en octobre 2018, date des prochaines élections communales, durant laquelle le député se trouvant dans une situation d'incompatibilité se déclare empêché, ce qui signifie que le candidat suppléant occupe le siège jusqu'à ce que le candidat élu arrête le mandat concurrentiel et retrouve son strapontin³⁷.

Le candidat qui n'est pas autorisé à cumuler se dit empêché soit pour son mandat au sein d'un exécutif communal, soit pour son mandat parlementaire. Ainsi, « *les membres du Parlement qui en application de l'article 2 ne peuvent cumuler leur mandat parlementaire avec celui de membre d'un collège communal, peuvent se déclarer empêchés dans l'exercice de l'un ou de l'autre mandat. Le membre du Parlement qui décide d'exercer un mandat dans un collège communal se déclare empêché et cesse immédiatement de siéger au Parlement après, s'il échet, avoir prêté le serment prévu à l'article 62 de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles. Il reprend ses fonctions au sein du Parlement après avoir cessé celles qu'il exerçait au sein du collège communal. Le membre du Parlement empêché en application de l'alinéa précédent est immédiatement remplacé par le premier suppléant en ordre utile de la liste sur laquelle il a été élu. Ce suppléant a le statut de membre du Parlement. Si le membre du Parlement empêché cesse ses fonctions au sein du collège communal, le membre du Parlement qui le remplaçait réintègre sa place de premier suppléant en ordre utile de la liste sur laquelle il a été élu.* »³⁸

Cette disposition transitoire prend fin à partir des élections communales de 2018. Le candidat élu au niveau local et au sein du parlement wallon devra alors faire le choix de l'un

³⁵ Grandjean, *op. cit.*, p.67-68.

³⁶ Parlement Wallon, Commission des Affaires intérieures et du Tourisme, Compte rendu intégral, CRIC35, 23 novembre 2010, p.14.

³⁷ Article 24bis, § 6 de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980.

³⁸ *Ibidem*

de ces deux mandats, s'il ne remplit pas les conditions nécessaires pour être autorisé à cumuler. Il s'agira alors d'une incompatibilité et non plus d'un empêchement.

C) Le critère du taux de pénétration

Le taux de pénétration est utilisé afin de départager les élus ayant droit au cumul de leur mandat parlementaire avec leur mandat local de ceux qui se retrouvent face à une incompatibilité ou un empêchement. Le taux de pénétration se calcule comme suit :

$$\text{Taux de pénétration} = \frac{\text{Voix personnelles}}{\text{Votes valables}}$$

« Le numérateur (« Voix personnelles ») désigne le total des voix obtenues par les candidats avant application du mécanisme de dévolution de la case de tête, et (..) le dénominateur (« Votes valables ») désigne le nombre de bulletins déposés (obtenu en soustrayant du nombre d'électeurs inscrits le nombre des abstentions) et valables (c'est-à-dire hors votes blancs et nuls) »³⁹.

Bien que ce critère soit révélateur de la performance électorale de l'élu, celui-ci peut varier inégalement entre les candidats. En effet, la taille de la circonscription semble exercer une influence importante sur ce taux, de hauts taux de pénétration résultant des circonscriptions de plus petites tailles. Ensuite, la présence d'une grande ville au sein de la circonscription a tendance à faire baisser les taux de pénétration, de même que le fait que le candidat soit issu d'une grande ville n'améliore pas son taux de pénétration. Les votes blancs ainsi que les absentions ne semblent pas exercer d'influence. Enfin, le nombre de voix personnelles obtenues et le fait d'être placé en tête de liste améliore le taux de pénétration⁴⁰. D'emblée, notons que certaines caractéristiques indépendantes de l'élu peuvent donc faire varier le taux de pénétration.

Selon la section de législation du Conseil d'État dans un avis rendu le 26 mai 2010, le critère du taux de pénétration peut être atteint plus aisément pour les candidats qui se présentent dans des circonscriptions où il y a moins de candidats pouvant figurer sur une liste⁴¹. De plus, elle mettra en évidence dans ce même avis que le critère du taux de

³⁹ Grandjean, *op. cit.*, p.72

⁴⁰ *Ibidem*

⁴¹ Conseil d'Etat, avis n°47.695/4, 26 mai 2010.

pénétration ne permet pas à l'électeur de prévoir l'effet utile de son vote en ne sachant pas si le candidat à qui il adresse sa voix pourra exercer son mandat⁴².

Un recours devant la Cour constitutionnelle a été mis en place. Les critiques avancées par les requérants⁴³ devant la Cour constitutionnelle à l'encontre du décret sont de quatre ordres⁴⁴. En premier lieu, comme déjà discuté, la compétence de la part d'une autorité régionale de légiférer sur les éventuelles incompatibilités est mise en question. Deuxièmement, le choix du critère du taux de pénétration pour définir les élus pouvant continuer à cumuler serait discriminant pour les femmes car celles-ci obtiendraient systématiquement moins de voix que les hommes. Troisièmement, le critère du taux de pénétration favoriserait les élus se présentant dans des circonscriptions électorales de petites tailles. Enfin, cette mesure porterait atteinte au processus électoral, dans le sens où « *le décret attaqué porte atteinte au principe fondamental de droit électoral selon lequel l'électeur doit pouvoir prévoir l'effet utile de son vote*⁴⁵ ». Les critiques portent également sur le fait que le total de 75% d'élus non cumulards n'est pas justifié par l'objectif de trouver un équilibre dans la présence d'élus locaux au sein de l'assemblée wallonne et le critère du taux de pénétration faciliterait les candidats issus de circonscriptions de plus petites tailles.

Fin novembre 2016, les députés wallons ont émis le désir de modifier le critère autorisant le cumul d'un mandat parlementaire wallon avec celui d'un mandat exécutif local. En effet, les membres de la majorité (PS – CDH), soutenus par l'opposition MR, ont formulé l'intention de remplacer le critère du taux de pénétration par celui de la taille de la commune⁴⁶. Ainsi, les Bourgmestres des entités de plus de 50.000 habitants n'auraient pas été autorisés à cumuler leur mandat local et parlementaire. Si cette mesure était mise en application, les bourgmestres de 9 des 262 communes wallonnes seulement auraient été interdits de cumul.

D'autres critères auraient pu être utilisés afin de déterminer les députés autorisés à cumuler. Dans son avis au Parlement wallon le 21 juin 2010, Marc Uyttendaele affirme également que les tailles différentes des circonscriptions électorales provoquent une inégalité entre les candidats. Afin de remédier à cette situation, M. Uyttendaele propose différentes alternatives : mettre en place une formule mathématique qui permette de pondérer le taux de pénétration obtenu selon la taille de la circonscription ; une

⁴² Conseil d'Etat, avis n°47.695/4, 26 mai 2010.

⁴³ Les cinq requérants sont John Joos, Fabian Palmans Florence Van Hout, ainsi que les députés wallons Florine Pary-Mille et Jean-Paul Wahl.

⁴⁴ Arrêt de la Cour constitutionnelle du 28 juin 2012, A.9.3. - A.10.4.

⁴⁵ *Ibidem*, A.10.2.

⁴⁶ Sohy, « *Ces cumulards qui nous gouvernent* », Moustique, 7 décembre 2016.

circonscription unique ; ou un redécoupage des circonscriptions afin que celles-ci soient plus égales quant au nombre d'électeurs qu'elles contiennent⁴⁷. M. Uyttendaele propose également le critère de l'ancienneté afin de déterminer les élus autorisés à cumuler. Bien qu'à la vue de l'objectif affiché par le Parlement Wallon (obtenir une composition plus équilibrée du Parlement wallon qui permette à la fois de rester connecté avec les réalités locales tout en prenant le recul nécessaire au rôle d'arbitrage concernant les affaires locales) cette proposition puisse correspondre, celle-ci aurait surtout pour premier effet de renforcer les « dinosaures » politiques et ne ferait que de renforcer la défiance des citoyens envers les politiques en accentuant l'impression du « toujours les mêmes ».

D) Question de recherche

Nous constatons que le critère du taux de pénétration est très discuté, tout autant qu'il est discutable. Nous remarquons donc que le taux de pénétration peut varier indépendamment du candidat, comme le relève les requérants devant la Cour constitutionnelle.

De plus, les requérants devant la Cour constitutionnelle mettent en évidence que le décret empêcherait l'électeur de prévoir l'effet utile de son vote. L'ajout de nouvelles règles sur le cumul, sans pour autant empêcher les candidats déjà détenteurs d'un mandat non compatible avec celui pour lequel il se présente de se mettre sur une liste conduira une partie des élus à choisir un de leurs deux mandats, ce faisant d'en abandonner un et ce définitivement à partir de 2018, date de la fin de la période transitoire. Ainsi, l'électeur désireux de prévoir l'effet utile de son vote devra prendre en considération les nouvelles règles amenées par le décret décumul.

Constatant ces deux éléments apportés par le décret limitant le cumul des mandats en Région Wallonne, que sont le choix du critère du taux de pénétration et l'ajout de nouvelles règles affectant la prévisibilité de l'effet utile de son vote pour l'électeur, nous nous posons le questionnement suivant :

« Comment le décret décumul en Région Wallonne va-t-il affecter le vote de l'électeur aux prochaines élections régionales de 2019 ? »

C'est à ce questionnement que cette recherche tentera d'apporter des réponses.

⁴⁷ Grandjean, *op. cit.*, p.49-50.

III. Les distorsions de la représentation démocratique par les élections

A) Retour sur la notion de « démocratie représentative »

L'étymologie du mot démocratie est simple, ce terme signifie « le pouvoir au peuple ». Cependant, il ne s'agit que d'une simple traduction d'un terme issu du grec, « demos » signifiant le peuple et « kratos » le pouvoir, l'autorité. Ainsi, nombre d'auteurs cherchent à définir non pas le mot, mais le concept de démocratie et ne se contentent pas d'une simple traduction du terme, trop réductrice. Cela n'est pas sans peine étant donnée sa complexité. Selon Sartori, si l'on veut définir la démocratie, il faut prendre en considération une double définition, la première étant idéaliste et la seconde réaliste⁴⁸. La première définition, idéaliste, est une vision normative de la démocratie. Celle-ci cherche à définir ce que la démocratie devrait être, ce vers quoi elle doit tendre et se rapprocher, selon notre représentation de ce qu'est un idéal démocratique. Il s'agit d'une définition positive du concept de démocratie. Celle-ci suppose que le peuple est titulaire de la souveraineté, et ce de façon égalitaire entre les individus qui le compose, nous parlerons d'isocratie. La seconde définition est plus pragmatique et explique la démocratie de la manière dont elle s'applique, pour ce qu'elle est effectivement au sein de nos sociétés politiques. Cette définition réaliste, ou descriptive, constitue une vision plus pessimiste de ce concept. Sartori met en avant ces deux définitions pour leur complémentarité et nous invite à garder à l'esprit que si elles sont en interaction, elles ne doivent pas être confondues.

Ainsi, cette différenciation entre ces deux définitions se traduit notamment par le recours à la démocratie représentative en contradiction à une démocratie directe. La démocratie directe est une forme d'idéal, une forme pure, qui ne peut être obtenue dans la pratique. C'est donc pour des raisons de faisabilité que la démocratie représentative est à l'œuvre au sein de la plupart des démocraties actuelles. En effet, à l'échelle d'un État, la réalisation d'une démocratie directe est difficilement envisageable. Si par le passé, le concept de démocratie est né au sein de communautés de petites tailles, la démocratie politique est aujourd'hui une démocratie des masses, à l'échelle d'un État⁴⁹. Ainsi, Sartori pose le théorème suivant : « *Le degré d'autogouvernement réalisable est inversement proportionnel à l'extension du champ*

⁴⁸ G. Sartori, « *Théorie de la Démocratie* », Paris, Armand Colin, 1973, p.3-5.

⁴⁹ *Ibidem*, p.13 et p.22-24.

*d'application exigé »*⁵⁰. Un constat similaire peut-être posé sur le plan temporel. Cet état de fait a inévitablement abîmé notre démocratie en l'éloignant de son idéal au nom de son application concrète, conduisant le peuple « gouvernant » à être « gouverné », renonçant à sa souveraineté dans le choix d'un « gouvernement ».

Si la démocratie signifie que le pouvoir revient au peuple, la démocratie représentative propose à celui-ci de déléguer ce pouvoir pour le placer entre les mains d'une tierce autorité. Ce déplacement du pouvoir, où le peuple gouvernant devient gouverné, se doit d'être le plus respectueux des principes démocratiques s'il ne veut pas être taxé d'antagonisme. Ainsi, le transfert de la souveraineté nécessite un besoin de légitimité, indispensable au maintien d'un système représentatif comme étant démocratique.

Dans la pratique, la démocratie représentative est mise en place par l'élection. Ce système permet au peuple de faire le choix des personnes à qui il confère sa part de souveraineté. L'élection est le point de rencontre entre gouvernants et gouvernés⁵¹. Sans élection, il n'y aurait pas de démocratie car c'est par l'élection que le gouvernement acquiert son indispensable légitimité. Le maintien d'un système représentatif comme étant démocratique passe donc par des élections honnêtes et ouvertes à tous par lesquelles le peuple, titulaire naturel de la souveraineté, choisit les gouvernants à qui il confère cette dernière et offrant à ceux-ci une légitimité pour gouverner au nom du peuple. Ainsi, l'élection est un instrument indispensable car « {...}une démocratie politique doit ramener à une autorité unique les volontés protéiformes des millions d'individus isolés »⁵². Ajoutons ici une distinction importante entre deux termes sémantiquement proches : la représentation et la représentativité⁵³. La représentation est l'acte de représenter. Lorsque l'électeur remet son vote à un candidat, cela signifie qu'il lui confie sa part de souveraineté dans le but que l'élu le représente au sein d'un gouvernement. Cette représentation sous-entend une responsabilité de l'élu vis-à-vis de l'électeur. La représentativité, quant à elle, signifie une similitude entre la composition du peuple et la composition de son gouvernement. Le tirage au sort pour définir les gouvernants assure la représentativité, alors que l'élection assure la représentation.

Cependant, le système électoral est une construction humaine qui n'est pas sans faille. Ainsi, lorsque Sartori relève que « *Les élections et la représentation sont les instruments nécessaires de la démocratie, mais aussi son talon d'Achille* »⁵⁴, c'est pour mettre en avant

⁵⁰ *Ibidem*, p.51.

⁵¹ *Ibidem*, p.59-66.

⁵² *Ibidem*, p.13.

⁵³ *Ibidem*, p.385-389.

⁵⁴ *Ibidem*

les pratiques frauduleuses qui peuvent affecter la légitimité issue d'une élection qui n'est pas toujours entièrement libre. Nous ajouterons à cela le postulat que l'élection en elle-même, en tant que système, affecte la représentation. C'est ce que nous développerons dans la suite de cette recherche.

B) Élections et distorsions de la représentation

Éloigné d'une vision idéale de la démocratie, les systèmes électoraux sont complexes et peuvent aboutir à diverses distorsions qui affectent directement la notion de « représentation ». Bien que ces règles soient posées sur un principe d'égalité dans l'influence de chaque citoyen lors des élections, certaines règles juridiques peuvent cependant aboutir à une inégalité dans le partage de l'influence électorale⁵⁵. Tout système électoral abouti finalement à une distorsion entre l'opinion publique et celle des mandataires élus par les électeurs⁵⁶. Ainsi, l'égalité de souveraineté au sein de chaque citoyen, c'est-à-dire l'isocratie, ne se traduit pas nécessairement en une égalité de représentation. Le système électoral distord la représentation et ce de plusieurs façons.

i. Distorsion de l'information

Premièrement, Sartori met en avant un paradoxe de la démocratie. Celle-ci est certainement le plus complexe des systèmes politiques alors que l'adoption par les individus d'un comportement démocratique, nécessaire à son existence propre, dépend de leur bonne compréhension de ce qu'elle est⁵⁷. La démocratie ne peut exister que si les individus comprennent ce qu'est l'idéal démocratique. C'est là tout le sens de l'interaction entre la définition descriptive et la définition normative de la démocratie.

Ainsi, la formation d'une opinion éclairée n'est possible que dans un contexte d'information parfaite dans le chef de l'électeur. Cependant, le citoyen, lorsqu'il devient électeur, reste avant tout autre chose un citoyen. Sartori conclura que si chaque citoyen s'expertise dans un domaine particulier, « {...} dans les autres domaines où nous sommes ignorants, on nous prie de nous occuper de ce qui nous regarde tandis qu'au royaume de la

⁵⁵ Bouhon, « *Droit Électoral et Principe d'Égalité : L'élection des assemblées législatives nationales en droit allemand, belge et britannique* », Bruxelles, Bruylant, 2014, p.17-18.

⁵⁶ H. Dumont, « *Le Concept de Démocratie Représentative : De Seyès à la Constitution belge de 1831* », dans Bouhon, Reuchamp, « *Les Systèmes Électoraux de la Belgique* », Bruxelles, Bruylant, 2012.

⁵⁷ Sartori, *op. cit.*, p.5.

politique, on nous encourage à adopter l'attitude inverse ; aussi finissons-nous par ne plus savoir que nous ne savons rien »⁵⁸. Finalement, lorsque l'électeur prend sa décision, il ne fait en partie que de suivre ce qui a été suggéré par d'autres, et plus particulièrement les leaders d'opinion et les médias de masse⁵⁹.

Plusieurs éléments sont la cause du constat d'un manque d'information par l'électeur. Dans un premier temps, il paraît naturel de considérer que la limite intellectuelle de chaque individu empêche une prise en considération d'un nombre trop élevé d'informations. Ensuite, d'autres éléments freinent la distribution de l'information auprès de chaque citoyen. La complexité du système électoral en fait partie, celle-ci altérant l'accessibilité à une pleine compréhension d'un système s'adressant pourtant à chaque citoyen en âge et en droit de voter. Ainsi, notons déjà ici que l'ajout de nouvelles règles électorales est de nature à troubler l'électeur⁶⁰. Par ailleurs, pour atteindre une bonne compréhension d'un système, encore faudrait-il s'y intéresser. La dépolitisation joue également un rôle non considérable sur la circulation de l'information. Enfin, ce que Pierre Rosanvallon nomme la « concurrence des démocraties », qui confronte la démocratie représentative à d'autres expressions de la démocratie, affecte l'importance accordée à l'élection comme exercice de la souveraineté populaire⁶¹. Finalement, d'autres facteurs affectent également l'accessibilité à une pleine information, citons encore ici le désenchantement, la crise de confiance vis-à-vis du politique, la désinformation croissante, la déférence ou encore l'apathie⁶². De nombreuses recherches se sont penchées sur ce sujet, nous ne l'approfondirons donc pas d'avantage ici.

ii. Distorsion par les partis politiques

Deuxièmement, une autre distorsion est provoquée par les partis politiques, qui ont pris une place essentielle au sein de nos démocraties, les confondant avec des particraties⁶³. À ce propos, la logique du système de représentation voudrait que « *les gouvernants sont choisis par les gouvernés au moyen d'élections* »⁶⁴. Cependant, un troisième acteur s'est introduit dans cette relation entre le citoyen électeur et le mandataire élu : les partis politiques. En Belgique, en ce qui concerne le processus électoral, les partis politiques ont un pouvoir

⁵⁸ Sartori, *op. cit.*, p.63.

⁵⁹ *Ibidem*, p.59-66.

⁶⁰ Duverger, « *Les Partis Politiques* », Paris, Armand Colin, 1976, p.495.

⁶¹ Rosanvallon, « *La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance* », Éditions du Seuil, Les livres du Nouveau Monde, Paris, 2006.

⁶² *Ibidem*

⁶³ Sartori, *op. cit.*, p.101-104.

⁶⁴ Duverger, *op. cit.*, p.466-467.

important concernant le choix des élus qui obtiendront un strapontin dans les diverses assemblées du pays. En effet, ceux-ci décident du choix des candidats et du positionnement de ceux-ci sur les listes⁶⁵. Dans les circonscriptions de grandes tailles, se trouver dans les premières places d'une liste électorale d'un des principaux partis assure au candidat d'obtenir un siège. Ainsi, la position sur la liste peut valoir l'élection⁶⁶. D'autres candidats, placés en dehors des premières places sur une liste, se limiteront à une simple « figuration électorale ». Ainsi, le parti choisi les candidats et l'électeur ne fait qu'approuver ce choix⁶⁷. Notons que l'influence des partis sur le positionnement des candidats est variable selon le rapport de force entre le parti politique et le candidat. Deux éléments vont exercer une influence sur la place des partis politiques dans la désignation des candidatures : il s'agit du système électoral et de la structure intérieure des partis⁶⁸. Les éléments qui modifient cette influence sont notamment : la taille des circonscriptions, le contact personnel entre le candidat et l'électeur, l'ancrage local, les frais liés à l'élection, les règles concernant le panachage, le mode de scrutin et les systèmes d'appareillement⁶⁹. L'influence exercée par la structure interne des partis ne sera pas analysée ici, étant donné l'évidence de l'importance de la partitocratie en Belgique.

iii. Distorsion par le système électoral

Troisièmement, une autre distorsion se fait en raison de la mécanique propre au système électoral. Le système électoral déforme la valeur singulière de chaque voix émise par les citoyens, c'est-à-dire qu'il affecte la proportionnalité. Ainsi, chaque suffrage n'a pas un poids égal. Sartori, dans une vision normative, décrit un système électoral démocratique comme un « *système de représentation proportionnel le plus proportionnel possible, {...} un système qui élimine la sur-représentation {sic} ou la sous-représentation de certaines fractions de l'électorat* »⁷⁰. Cependant, dans la pratique et en Belgique notamment, de nombreux éléments provoquent des distorsions entre les voix émises par les citoyens et les candidats finalement élus. Le système électoral exerce donc une influence sur la proportionnalité de la répartition des sièges via différents éléments : le nombre et la taille des circonscriptions électorales, les seuils électoraux, le nombre de sièges à pourvoir, les possibilités de

⁶⁵ Sur ce sujet, voir Bouhon, Dodeigne, Reuchamp, « *La Confection des Listes : Règles Juridiques et Pratiques Politiques* », dans Bouhon, Reuchamp, « *Les Systèmes Électoraux de la Belgique* », Bruxelles, Bruylant, 2012.

⁶⁶ *Ibidem*

⁶⁷ Duverger, *op. cit.*

⁶⁸ *Ibidem*

⁶⁹ *Ibidem*

⁷⁰ Sartori, *op. cit.*, p.87.

groupements de listes et d'apparementement, etc.⁷¹ Ces éléments techniques/mécaniques affectent la proportionnalité dans la répartition des sièges et distordent donc la représentation.

À ce propos, le décret décumul, se basant sur le critère du taux de pénétration pour la sélection des élus autorisés à exercer un mandat législatif régional et un mandat exécutif local, risque d'augmenter encore les distorsions dues au système électoral. Comme nous l'avons mis en évidence (voir *supra*), l'obtention d'un taux de pénétration varie selon des critères indépendants du candidat, parmi lesquels la taille de la circonscription joue un rôle non négligeable. Un taux de pénétration plus élevé étant plus facilement atteint au sein d'une petite circonscription. Sur cette base, nous construisons notre première hypothèse comme suit :

« Le décret décumul, par le choix du taux de pénétration comme critère définissant l'autorisation ou l'interdiction de cumuler un mandat d'exécutif communal avec un mandat de parlementaire wallon, augmente les inégalités dans la représentation des électeurs provoquées par les élections. »

Ajoutons ici que, le critère du taux de pénétration variant selon la taille de la circonscription, l'objectif de cette recherche sera de comprendre pourquoi les électeurs de plus petites circonscriptions concentrent-ils leurs votes préférentiels entre un nombre plus restreints de candidats, et inversement.

iv. Distorsions par le comportement électoral

Finalement, une quatrième forme de distorsion est le résultat direct du comportement électoral de l'électeur. Une forme pure d'élection démocratique supposerait que le citoyen, dans son rôle d'électeur, rend compte via son vote de ses préférences individuelles. Cependant, une part non négligeable des électeurs, estimée dans la littérature à 10% environ, basent leur choix sur un raisonnement de type économique, stratégique⁷². Ainsi, ils votent pour une option politique qui avantage leurs intérêts individuels et tentent de maximiser l'effet utile de leur vote en sélectionnant un candidat ou un parti qui n'est pas leur premier

⁷¹ Velaers, « *Le Cadre Institutionnel des Élections dans la Belgique Actuelle, à la Lumière du Principe de Représentation* », dans Bouhon, Reuchamp, « *Les Systèmes Électoraux de la Belgique* », Bruxelles, Bruylant, 2012.

⁷² Verthé, Beyens, Flacco, Nikolic, « *Le vote stratégique de coalition* », dans Deschouwer, Delwit, Hooghe, Baudewyns, Walgrave, « *Décrypter l'électeur : le comportement électoral et les motivations de vote* », Editions LannooCampus, Louvain, 2015.

choix⁷³. Ce type de comportement conduit le citoyen à émettre un vote qui n'est pas directement représentatif de son opinion personnelle.

Il serait illusoire de penser qu'au sein de nos démocraties les votes sont l'agrégation des préférences individuelles du peuple⁷⁴. Afin de définir son choix électoral, le citoyen peut adopter différents types de comportements. Trois grands paradigmes explicatifs se sont succédés dans l'analyse du comportement électoral⁷⁵.

Dans une vision idéaliste de la démocratie, l'électeur profite de son vote pour exprimer individuellement ses préférences⁷⁶. Cette vision idéaliste est remise en cause par différents modèles d'analyse du comportement de l'électeur. Un premier paradigme explicatif du comportement électoral est celui proposé par Lazarsfeldt⁷⁷. En analysant l'impact d'une campagne électorale sur l'électeur, Lazarsfeldt remarque une grande stabilité dans le vote. Il détermine que le vote est principalement réalisé sur la base du groupe d'appartenance social et culturel de l'électeur. Ainsi, cette étude conclura qu'« *{U}ne personne pense, politiquement, comme elle est socialement. Les caractéristiques sociales déterminent les caractéristiques politiques* »⁷⁸.

Un second paradigme critique le modèle proposé par Lazarsfeldt. Ce nouveau modèle est construit par des chercheurs de l'Université du Michigan qui constate que l'électeur accorde une grande importance à son identification à un parti⁷⁹. Quel que soit le candidat, c'est la fidélité au parti qui prend le dessus dans la décision de l'électeur. Cette identification partisane confère une grande stabilité aux votes⁸⁰.

L'importance de ces deux premiers paradigmes, basé sur l'appartenance social et culturelle ou sur l'identification à un parti a faibli ces dernières années, au profit d'un troisième modèle⁸¹. Ce dernier paradigme met en avant que d'autres comportements peuvent orienter le choix de l'électeur, notamment le comportement rationnel, autrement nommé vote stratégique. Quand on parle de rationalité dans le chef de l'électeur, on s'intéresse à une

⁷³ Boy, Mayer, « *Les Variables Lourdes en Sociologie Électorale* », Archives de la revue Enquête, n°5, 1997.

⁷⁴ Daoust, « *Vote stratégique au Québec : Analyse de l'élection de 2012* », Politique et sociétés, Société québécoise de sciences politiques, Volume 34, n°2, 2015.

⁷⁵ Ce bref rappel historique est notamment basé sur Boy, Mayer, « *Les Variables Lourdes en Sociologie Électorale* », Archives de la revue Enquête, n°5, 1997.

⁷⁶ Daoust, *op. cit.*

⁷⁷ Lazarsfeld, Berelson, Gaudet, « *The People's Choice* », New York, Columbia University Press, 1944.

⁷⁸ *Ibidem*, p.27.

⁷⁹ Campbell, Converse, Miller, Stokes, « *The American Voter* », New York, Wiley and Sons, 1960.

⁸⁰ Boy, Mayer, *op. cit.*

⁸¹ Franklin, Mackie, Valen, « *Electoral Change : Responses to Evolving Social and Attitudinal Structures in Western Countries* », Cambridge, Cambridge University Press, 1992.

rationalité économique, c'est-à-dire à l'*homo æconomicus*⁸². Selon Downs, une partie de l'électorat réagit de la même façon qu'un consommateur et tente de maximiser son bénéfice, ou son utilité⁸³. Ainsi, la politique est un marché sur lequel l'électeur fait son choix pour le candidat ou le parti avec lequel il a le plus à y « gagner »⁸⁴. En conséquence, et contrairement aux deux premiers modèles, l'électeur rationnel a un vote relativement volatile, puisqu'il réalise un nouveau calcul de ses intérêts lors de chaque élection⁸⁵.

Tentons ici de définir le vote rationnel. Celui-ci se définit par deux caractéristiques principales. Premièrement, l'électeur rationnel ne vote pas selon ses préférences individuelles, mais selon ses intérêts propres. Ainsi, l'électeur voit les propositions politiques comme un marché sur lequel il va poser son choix selon ses intérêts. Une seconde caractéristique de l'électeur rationnel est qu'il tente de valoriser son vote en maximisant l'effet utile de celui-ci⁸⁶. Une seconde définition de l'électeur rationnel, plus pragmatique, est de le définir par son comportement. Ainsi, l'électeur rationnel est un électeur qui pose son vote pour un parti ou pour un candidat qui n'est pas celui de son premier choix, mais son second ou son troisième choix⁸⁷.

Différents types de comportements peuvent être définis comme « rationnels ». Premièrement, l'électeur peut adopter un comportement rationnel quand il pose un vote de contestation, un vote stratégique qui a pour but d'empêcher un candidat ou un parti d'obtenir un mandat, un siège ou de « gagner » une élection⁸⁸. Deuxièmement, un autre comportement stratégique et rationnel de l'électeur apparaît lorsque celui-ci tente de maximiser son profit personnel en votant pour un candidat qu'il n'aurait pas choisi en premier choix s'il n'avait pas un intérêt à valoriser⁸⁹. Ainsi, le vote pour un membre de sa commune à un autre niveau électoral, lorsqu'il est justifié par l'argument de vouloir tirer des avantages pour sa commune, peut être assimilé à un vote rationnel. Un troisième comportement rationnel peut survenir lorsque l'électeur base son vote sur la probabilité qu'un candidat ou qu'une liste soit élu⁹⁰. À cet égard, un électeur peut décider de ne pas voter pour un candidat qui serait crédité de faibles intentions de votes et qui aurait peu de chances d'être élu, son vote étant alors assimilé au phénomène de « voix perdues ». Une autre situation est celle d'un candidat

⁸² Downs, « *Une Théorie Économique de la Démocratie* », traduction de Paul-Louis Van Berg, Éditions de l'Université libre de Bruxelles, Bruxelles, 2013, p.22.

⁸³ Downs, *op. cit.*, p.53-69.

⁸⁴ *Ibidem*, *passim*.

⁸⁵ Boy, Mayer, *op. cit.*

⁸⁶ Downs, *op. cit.*

⁸⁷ Daoust, *op. cit.* Et Cox, « *Making Votes Count : Strategic Coordination in the World's Electoral Systems* », Cambridge University Press, 1997.

⁸⁸ Daoust, *op. cit.*

⁸⁹ *Ibidem*

⁹⁰ *Ibidem*

qui est certain d'être élu, notamment en raison de sa place sur la liste, des pronostics, des sondages et de sa popularité. Dès lors, l'électeur rationnel ne donnera pas son vote à ce candidat, celui-ci serait rendu inutile puisqu'il ne serait pas déterminant dans l'élection du candidat, ou du parti. Ajoutons à ce propos que le vote de l'électeur rationnel est soumis à la « loi des réactions prévues »⁹¹, c'est-à-dire que le comportement de l'électeur est influencé par le comportement supposé des autres électeurs. Le choix de l'électeur rationnel se base toujours sur une incertitude relative et inévitable. Finalement, ajoutons également que la politique traite de sujets multiples, notamment économiques. Sur ce point, certaines propositions ne sont pas sans avantager sur le plan matériel une partie de la population au détriment d'une autre, ce qui a pour conséquence la possibilité d'un vote par intérêt individuel de la part du citoyen. Il s'agit alors de représentation fonctionnelle ou professionnelle⁹².

Finalement, nous ajouterons ici comme comportement rationnel de l'électeur un comportement pro- ou anti-cumul de mandats et ce pour différentes raisons. Autrement dit, il existe également la possibilité d'un « vote sur enjeux » basé sur le cumul des mandats⁹³. La première raison est que l'électeur qui prend en compte le fait qu'un candidat cumule ou non plusieurs mandats politiques peut le faire dans le but d'une maximisation de l'effet utile de son vote. En effet, l'électeur qui choisit de voter pour un candidat en prêtant attention au fait que celui-ci ne cumulera pas plusieurs mandats peut le faire sur base de l'argument que le candidat pourra se consacrer de façon optimale à la fonction pour laquelle il aura été élu. Inversement, un électeur qui s'exprime en faveur d'un candidat en se basant sur le critère qu'il pourra cumuler peut le faire dans l'idée, s'il s'agit d'un élu de sa commune, qu'il pourra tirer un profit de son mandat pour avantager sa commune. Ces éléments entrent dans la définition de l'utilité décrite par Downs⁹⁴.

Notons ici que pour différencier un comportement rationnel d'un comportement qui porte sur une autre argumentation, il est nécessaire de connaître les motivations de l'électeur. Voter pour son Bourgmestre aux élections régionales ou fédérales peut se faire pour d'autres raisons que de tirer un intérêt pour sa commune. La récolte des données, basée sur des focus group, prend ici toute son importance. Nous y reviendrons dans la méthodologie. Une autre raison qui justifie que le vote basé sur le critère du cumul est un vote rationnel est que nous avons constaté que le décret décumul en Région wallonne influence l'intérêt de ce critère

⁹¹ Friedrich, « *Constitutional Government and Democracy* », Boston, 1941, p.389-591.

⁹² Sartori, *op. cit.*, p.391-392.

⁹³ Nie, Verba, Petrocik, « *The Changing American Voter* », Cambridge, Harvard University Press, 1979.

⁹⁴ Downs, *op.cit.*, p.53-69.

dans le choix de l'électeur. Nous détaillerons ce point dans la partie « Résultats » de cette recherche.

Pour conclure, notons que l'image du vote rationnel, au regard de l'idéal démocratique, est perçue négativement. En effet, Sartori met en évidence deux définitions de la démocratie (voir *supra*), la première étant normative et la seconde descriptive⁹⁵. Ainsi, une vision idéalisée de la démocratie inclue des électeurs basant leur choix électoral sur base de leurs préférences individuelles. Dans la réalité, l'électeur adopte d'autres comportements, tels que la maximisation de ses intérêts. En conséquence, ces votes donnent une vision faussée de la réalité des préférences du peuple dans le résultat de l'élection.

Ajoutons finalement que la littérature sur le sujet relève trois principaux déterminants du vote stratégique⁹⁶. Le premier déterminant est la partisanerie qui, au plus celle-ci est importante, au moins l'électeur adopte de comportement stratégique. Le second déterminant est l'intensité des préférences : au plus l'écart de préférences entre les deux premiers choix de l'électeur est important, au moins l'électeur recourt à un vote stratégique. Enfin, le troisième déterminant est la sophistication politique de l'électeur qui a trait à sa connaissance de la politique et son niveau d'éducation. Au plus ce niveau de connaissance est élevé, au plus l'électeur aura tendance à voter de façon stratégique. Ce troisième déterminant n'est cependant pas confirmé au sein de plusieurs études⁹⁷.

Sur base du constat de l'existence d'un vote rationnel dans le comportement de l'électeur, nous établissons notre deuxième hypothèse comme suit :

« Le décret décumul ajoutant de nouvelles règles électorales et affectant la prévisibilité de l'effet utile du vote de l'électeur, pousse celui-ci à procéder à un vote rationnel et, ce faisant, augmente les distorsions de la représentation provoquées par les élections. »

Duverger relève qu'une réforme électorale modifie le vote des électeurs⁹⁸. Ainsi, le décret décumul en Région Wallonne modifiant les règles de cumul de mandat, modifie les règles de composition des assemblées parlementaires de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles et, ce faisant, le déroulement des élections. Le décret décumul risque

⁹⁵ Sartori, *op. cit.*

⁹⁶ Sur ces trois déterminants, voir Daoust, *op. cit.* Et Gschwend, « *Ticket-splitting and Strategic Voting under Mixed Electoral Rules : Evidence from Germany* », *European Journal of Political Research*, 2007, Volume 46, n°1, p.1-23.

⁹⁷ Blais, André, Gschwend, 2011, « *Strategic Defection across Elections, Parties, and Voters* », dans Dalton, Anderson (sous la dir. de), « *Citizens, Context, and Choice : How the Political Context Shapes Electoral Behavior* », Oxford, Oxford University Press, p. 176-193 ; Duch, Raymond, Palmer, 2002, « *Strategic Voting in Post-Communist Democracy* », *British Journal of Political Science*, vol. 32, no 1, p. 63-91 ; Daoust, *op. cit.*

⁹⁸ Duverger, *op. cit.*, p.495.

d'augmenter les distorsions mécaniques/techniques via le taux de pénétration et psychologiques via le vote rationnel, et donc d'affecter la démocratie représentative. Afin de vérifier ces deux hypothèses, une méthodologie basée sur la technique des focus group est mise en place.

IV. Méthodologie

Afin de répondre à notre question de recherche et de tester nos hypothèses, la technique des focus group est utilisée. Ce chapitre a pour objectif de présenter la méthodologie mise en place par l'auteur afin de répondre à la question de recherche et de vérifier les deux hypothèses formulées. Dans un premier temps seront expliqués les arguments justifiant le recours à la technique des focus group pour cette recherche. Ensuite, une présentation plus détaillée du nombre et de la composition de ces focus group sera réalisée, ainsi que de la technique de recrutement des participants et de la diversité de leurs profils. Dans un troisième temps, les contraintes et limites de cette technique de récolte de données seront mises en évidence. Enfin, une présentation du questionnaire, une explication du déroulement des focus group, du rôle du modérateur ainsi que des techniques de collecte de données brutes seront réalisées. Pour finir, une dernière partie se penchera sur la technique utilisée pour l'analyse et l'interprétation des données récoltées.

A) Justification de la technique des focus group

L'objectif d'un focus group n'est pas de généraliser un propos, mais de comprendre en profondeur un comportement⁹⁹. L'objet de cette recherche se prête à une compréhension en profondeur des raisons qui expliquent le comportement des électeurs lors d'un scrutin. En ce qui concerne la première hypothèse, la technique des focus group permet de mettre en lumière les raisons pour lesquelles les électeurs concentrent plus aisément ou non leurs voix de préférence pour un nombre réduit de candidats, aboutissant à un taux de pénétration plus ou moins élevé, selon la circonscription. En ce qui concerne la seconde hypothèse, il est intéressant de recourir à des focus group afin d'éventuellement mettre en évidence un comportement électoral de type rationnel s'il existe, mais aussi de comprendre les éléments qui poussent les électeurs à opérer un vote stratégique, notamment en regard du décret limitant le cumul des mandats en Région wallonne. Ajoutons ici que, si les résultats obtenus au sein d'un focus group ne sont pas *stricto sensu* généralisables, il n'empêche pas que ceux-ci soient transférables¹⁰⁰. En effet, le comportement des électeurs est ici étudié dans un contexte et un cadre finement situé, celui du décret décumul, et la réaction d'un électeur dans une situation propre à ce cadre peut aisément être transférée à un électeur se trouvant dans

⁹⁹ Morgan, « *The Focus Group Guidebook* », Thousand Oaks, Sage Publications, 1998.

¹⁰⁰ Krueger, « *Analyzing & Reporting Focus Group Results* », Thousand Oaks, Sage Publications, 1998.

un contexte similaire. À ce propos, si le décret décumul est relativement innovant et exceptionnel dans sa conception, le renforcement du débat sur le cumul des mandats et les discussions sur ce sujet au sein d'autres assemblées parlementaires du pays laissent penser qu'une législation sensiblement similaire pourrait également y émerger. L'ensemble de ces raisons justifient le choix de l'auteur de recourir à des focus group.

Le choix du nombre de focus group à mettre en place et de leurs compositions a été guidé par différents éléments. Le premier élément est la volonté de prendre en compte la taille des circonscriptions électorales dans la création des groupes de discussion, ceux-ci contenant une circonscription de petite taille et une circonscription de taille plus importante. Ce critère était essentiel, principalement dans l'objectif de comparer le comportement électoral des électeurs au sein de circonscriptions de tailles différentes afin d'infirmier ou de confirmer notre première hypothèse. Ainsi, la plus petite circonscription électorale, qui est celle de Neufchâteau-Virton en province de Luxembourg avec 2 sièges à pourvoir, a accueilli un premier focus group. La seconde circonscription sélectionnée est celle de Nivelles, qui est la troisième plus grande circonscription avec 8 sièges à pourvoir. Notons également que ces deux circonscriptions se différencient par d'autres critères, parmi lesquels la localisation géographique par rapport aux grandes zones urbaines et aux lieux de pouvoir est le plus marquant.

Un second élément qui a pesé lors du choix du nombre de focus group à réaliser est le manque de ressources dont bénéficie le projet. En effet, les moyens financiers étant limités, le recrutement de participants demande une grande débauche d'énergie et de temps, ceux-ci ne pouvant être rémunérés. De plus, le total de participants atteignant le nombre de treize, bénéficiant chacun d'un temps de parole pour s'exprimer sur chaque sujet traité mais également de la possibilité d'interagir avec d'autres participants, la quantité de données à analyser est conséquente malgré le nombre peu élevé de focus group réalisés. L'auteur étant généralement seul lors de l'analyse des données¹⁰¹, un nombre trop important de groupes de discussion aurait conduit à une quantité de données qu'il n'aurait pu entièrement traiter. Sur la base de ressources financières et humaines plus importantes, un plus grand nombre de circonscriptions aurait été analysé. Cela permettrait sans doute de vérifier les constatations faites lors des deux focus group. De plus, l'analyse de circonscriptions aux profils différents permettrait de vérifier l'impact de l'association de certains facteurs, tels que l'éloignement des lieux de pouvoirs ou la présence d'une grande ville par exemple, avec la taille de la

¹⁰¹ L'auteur a bénéficié de l'aide d'un assistant lors de la tenue des focus group, où il occupait le rôle de modérateur. Un bref récapitulatif du déroulement de chaque focus group a été réalisé à la fin de chacun d'eux entre le modérateur et l'assistant.

circonscription sur l'obtention d'un taux de pénétration plus ou moins élevé. Ainsi, les caractéristiques des circonscriptions électorales de Liège, Charleroi, Thuin et Marche-Bastogne-Arlon ne seraient pas sans intérêt pour la tenue de focus group sur ce sujet de recherche. Au terme de deux focus group, la récolte d'éléments nouveaux n'est sans doute pas arrivée à saturation, bien que les éléments les plus probants ont certainement été mis en lumière, notamment en raison de l'hétérogénéité des membres des deux groupes¹⁰².

Le troisième élément pris en compte dans la formation des focus group est le nombre de participants par groupe. Étant donné le sujet traité, les degrés d'implication et d'intérêt pour celui-ci peuvent varier entre les candidats. Le désenchantement et la dépolitisation actuelle au sein de notre pays risquent de provoquer un intérêt peu marqué de la part des participants pour le sujet. Ainsi, un nombre peu élevé de participants peut rapidement épuiser la dynamique de la discussion¹⁰³. En conséquence, le nombre de participants par groupe de discussion a été fixé entre six et huit afin de trouver un juste équilibre dans la dynamique de la discussion. Au sein des groupes, les « experts », les groupes d'amis ou les participants peu actifs peuvent influencer négativement sur le déroulement de la discussion en provoquant des discussions parasites, en monopolisant la parole ou en ayant une implication trop faible dans la discussion¹⁰⁴. Le niveau de connaissance et d'intérêt pour le thème abordé est variable entre les participants, notamment au regard de leur âge et de leurs orientations disciplinaires. De plus, un couple a participé à chaque focus group, étant donné les difficultés liées au recrutement. Le rôle du modérateur a pris toute son importance dans le partage du temps de parole entre les différents participants.

B) Le recrutement des participants

En ce qui concerne le recrutement, celui-ci se fait sur base de deux critères obligatoires : être électeur au sein d'une circonscription électorale déterminée. Notons que nous ne nous interdisons pas la possibilité d'accueillir un primo-votant au sein d'un focus group, celui-ci pouvant améliorer la diversité dans la composition du groupe. En revanche, les candidats aux élections ont été refusés afin d'éviter le risque que ceux-ci confondent leur rôle d'électeur avec leur rôle de candidat. Au-delà des deux critères obligatoires, le recrutement a eu pour objectif d'assurer la plus grande diversité possible dans les profils des

¹⁰² Morgan, « *Focus Group as Qualitative Research : Planning and Research Design for Focus Group* », SAGE publications, 1997, p.44.

¹⁰³ *Ibidem*, p.42.

¹⁰⁴ *Ibidem* et Stewart, Shamdasani, « *Focus Groups : Theory and Practice* », Thousand Oaks, Sage, 2007, p.98-100.

participants¹⁰⁵. Ainsi, cette diversité à portée sur les critères du genre, de l'âge, du niveau de diplôme, de l'emploi et de la commune de résidence. En ce qui concerne le genre, une légère surreprésentation de femme est constatée. En ce qui concerne l'âge, il existe une surreprésentation de la catégorie allant de 20 à 30 ans, mais les autres catégories d'âges sont également représentées. Le niveau d'étude, allant du CESI au diplôme supérieur de type long, bénéficie d'une représentation équilibrée de chaque catégorie. Il en va de même pour l'emploi, les profils recrutés comprenant des étudiants, des fonctionnaires, des ouvriers, des indépendants mais également des pensionnés, le tout au sein de domaines variés. Enfin, en ce qui concerne la commune au sein de laquelle les participants sont domiciliés et votent, une surreprésentation des habitants de la commune de Virton est à constater, mais cette catégorie bénéficie dans son ensemble d'un bon rapport entre communes urbaines et rurales au sein de chaque groupe. Notons également que, tant pour le focus group de la circonscription de Nivelles que celui de la circonscription de Neufchâteau-Virton, bien que les participants proviennent de communes différentes, celles-ci sont géographiquement proches. Cela est dû à la volonté de réduire tant que possible les frais de transports occasionnés pour chaque participant. Enfin, notons que les deux focus group formés comprennent une diversité relativement similaire pour chaque critère retenu. Cette diversité rend nos données significatives.

Recruter des candidats pour participer à un focus group n'est pas une tâche aisée, la participation à un focus group n'étant pas une sinécure pour le participant. En effet, aucun défraiement n'est prévu pour le participant, étant donné le peu de moyens financiers dont bénéficie cette recherche. Il prend donc à sa charge les frais occasionnés par le transport jusqu'au local où se déroule la discussion. De plus, la durée du focus group, soit environ deux heures, est également une source de découragement pour un bon nombre de candidats. Le modérateur se doit donc d'être proactif et créatif dans le recrutement des participants. Différentes techniques ont été utilisées ici pour le recrutement, citons notamment le réseautage, les réseaux sociaux, le porte-à-porte, le bouche à oreille, le dépôt de toutes-boites ainsi que le sponsoring. Parmi celles-ci, la technique du réseautage ainsi que celle du bouche-à-oreille se sont révélées être les plus efficaces. Une autre contrainte dans le recrutement de participants est de trouver une date et une tranche horaire qui convient à chacun. Les deux focus group se sont déroulés un samedi après-midi, le 18 novembre en ce qui concerne la circonscription luxembourgeoise et le 2 décembre pour la circonscription brabançonne. Nos focus group ayant réunis respectivement sept et six participants dont les profils sont variés, ce résultat est une véritable réussite pour notre recherche.

¹⁰⁵ En ce qui concerne les profils des participants, voir tableau en annexe p.60.

C) Management des focus group

En ce qui concerne le déroulement pratique du focus group, différents éléments ont été relevés avant le commencement de la discussion. Tout d'abord, les participants ont bénéficié d'un moment pour faire connaissance les uns avec les autres avant le commencement de chaque focus group en raison du retard d'un participant. Bien que ce retard soit gênant pour les participants déjà présents, cette situation a permis à chacun de se présenter au reste du groupe mais surtout d'installer une atmosphère de détente propice à la prise de parole de chaque participant. En début de séance, une fois l'ensemble des participants réunis, le modérateur revient sur le thème de la discussion, les modalités d'enregistrement et l'accès à celui-ci, la manière dont seront traitées les données récoltées et ce à quoi elles serviront, la possibilité de recourir à un nom d'emprunt et les modalités de diffusion et d'accès à la retranscription des discussions. Dans le but de faciliter et d'enrichir la discussion, le modérateur peut parfois avoir recours à une présentation¹⁰⁶. Ainsi, à un moment donné de la discussion, un complément d'information est apporté aux participants concernant le décret décumul. Il s'agit d'une présentation du décret et des aspects techniques de celui-ci. La présentation est réalisée par le modérateur, avec l'aide de l'assistant. L'objectif de cette présentation est d'enrichir la discussion et de la faciliter en plaçant l'ensemble des participants sur un pied d'égalité concernant le fonctionnement du décret décumul.

Au sujet de l'équipe qui encadre chaque groupe de discussion, celle-ci est composée d'un modérateur et d'un assistant¹⁰⁷. Le rôle du modérateur est crucial dans le déroulement de la discussion. Celui-ci est le maître de cérémonie et veille au bon déroulement de la discussion. Ainsi, son rôle est multiple. Il pose les questions, veille à ce que chacun bénéficie d'un droit à la parole sur chaque sujet abordé, gère une répartition équitable du temps de parole, recadre la discussion lorsque cela est nécessaire, empêche les discussions parasites, vérifie la bonne compréhension des questions par les participants, réclame plus d'explications lorsque les propos d'un participant ne sont pas clairs, installe une ambiance propice à ce que chacun se sente à l'aise pour s'exprimer et il réalise les présentations complémentaires¹⁰⁸. Son implication peut varier selon le thème abordé, le nombre de participants et l'implication de chaque participant vis-à-vis du sujet¹⁰⁹. Dans le cadre de cette recherche, l'implication du modérateur pour structurer le débat est relativement forte, ces focus group n'ayant pas une vocation exploratoire et le questionnaire étant clairement défini.

¹⁰⁶ Stewart, Shamdasani, *op. cit.*, p.92.

¹⁰⁷ Le modérateur est l'auteur.

¹⁰⁸ Krueger, « *Moderating Focus Group* », Thousand Oaks, Sage Publications, 1998.

¹⁰⁹ Morgan, *op. cit.*, 1997, p.39-42.

Le rôle de l'assistant est, quant à lui, de vérifier que chaque candidat a l'occasion de s'exprimer sur chacun des sujets traités, de demander à un participant de reformuler un propos qui ne semble pas clairement compréhensible, de distribuer les documents expliquant le décret limitant le cumul en Région Wallonne, de prendre en charge la gestion du buffet et des boissons ainsi que de remédier à tout problème inattendu qui pourrait perturber le bon déroulement de la discussion.

Lors d'un focus group, les participants sont invités à révéler une opinion ou un comportement personnel à des personnes qu'ils ne connaissent pas. Cette situation peut poser problème lorsqu'il s'agit d'un sujet intime, sensible ou secret¹¹⁰. Cette étude n'échappe pas à une insertion dans l'intimité de la personne puisque le participant est amené à révéler son comportement en tant qu'électeur, ce qui n'est pas sans poser un problème éthique pour certains individus. Bien que le vote soit secret, ce problème éthique est largement à relativiser ici pour plusieurs raisons. La première raison est qu'il ne s'agit pas d'un débat idéologique, mais de discuter de la façon dont chacun prend en compte certains critères afin de définir son vote. Bien que des noms de partis, de candidats ou de tendances politiques peuvent ressortir lors de ces focus group, ceux-ci proviennent exclusivement des participants eux-mêmes. La seconde raison est que le participant n'est pas rémunéré pour sa participation. Ainsi, il connaît à l'avance le sujet traité et vient de son plein gré, dans le seul but de s'exprimer sur ce sujet et de contribuer à la recherche. La troisième raison est en rapport avec le manque de connaissance sur le sujet qui peut mettre mal à l'aise certains individus. La situation actuelle de désintérêt et de désinformation concernant la politique conduit à une souplesse naturelle de la part de chacun vis-à-vis d'un manque de connaissance sur ce sujet de la part d'un participant. Le modérateur joue également un rôle de facilitateur de conversation en mettant sur pied une atmosphère propice à la prise de parole de chacun.

D) Présentation et justification du questionnaire

De manière générale, la constitution du questionnaire est réalisée sur base de l'ouvrage de Richard A. Krueger¹¹¹. Ainsi, le questionnaire débute avec une *opening question* qui a pour objectif de créer un climat de confiance entre les membres du groupe et d'inciter l'ensemble des participants à prendre la parole¹¹². Étant donné que les participants

¹¹⁰ Morgan, *op. cit.*, 1997, p.31-33.

¹¹¹ Krueger, « *Developing questions for focus groups* », Thousand Oaks, Sage Publications, 1998.

¹¹² Voir questionnaire en annexe p.57-59.

ont bénéficié d'un temps de présentation avant le lancement de la discussion, cette question n'était plus nécessaire et a systématiquement été passée. Quatre *introductory questions* sont ensuite utilisées afin de rentrer, sans profondeur, dans le sujet de la recherche. L'objectif de ces questions est de permettre aux participants de prendre une première fois la parole, de lancer le sujet et de permettre à chacun de se remémorer ses expériences vécues en tant qu'électeur. Après cela, des *transition questions* sont utilisées afin d'orienter les débats, dans un premier temps sur les critères influençant le choix de l'électeur pour un candidat et, dans un second temps, sur l'impact du décret « décumul » sur le choix d'un candidat par l'électeur. Ces questions ont pour objectif de conserver une fluidité dans la conversation et de créer un lien entre les différents aspects à aborder. Enfin, diverses *key questions* sont proposées aux participants. Celles-ci concernent le cœur de la recherche et sont plus approfondies. Elles représentent la partie la plus intéressante pour l'analyse des données. Un temps de paroles plus long est accordé à ces questions. Ajoutons ici que la discussion se fait en deux parties principales, la première concernant principalement les habitudes de vote des participants et la deuxième discutant du décret décumul et de ses conséquences. La jonction entre ces deux parties est marquée par la présentation du décret. Finalement, deux *ending questions* ont pour objectif de permettre aux participants de hiérarchiser l'importance donnée à certains critères dans leur choix aux élections, ainsi que d'ajouter d'éventuels critères qui seraient importants à leurs yeux mais qui n'auraient pas été traités lors de la discussion. Enfin, notons que la formulation des questions est faite de manière à ce qu'elles soient compréhensibles par tous et sans quiproquos.

Notons également que, comme il a été dit plus haut, le questionnaire a une volonté d'encadrer les discussions et de les diriger vers des sujets plus précis au fur et à mesure de l'avancement de la conversation. Cependant, un certain degré de liberté est laissé aux participants dans la conduite du débat. Relevons notamment la *transition question 1* et la *key question 1* où les questions laissent volontairement un large éventail de sujets pouvant être abordés par les participants. Pour ces questions, le modérateur a toutefois un rôle essentiel dans la gestion des sujets abordés par les participants. Ainsi, la standardisation du questionnaire et le degré d'implication du modérateur peuvent varier durant le déroulement du focus group. Il s'agit donc d'une *funnel approach* selon Morgan¹¹³. Le modérateur, en réalisant ces groupes de discussion, réalise un entretien de type semi-directif.

¹¹³ Morgan, *op. cit.*, 1997, p.41-42.

Afin de gérer le déroulement de focus group, le modérateur peut recourir soit à un questionnaire, soit à un *topic guide*¹¹⁴. Le premier fournit un parcours clair de questions que suit le modérateur et qui lui permettent d'orienter les discussions vers certains sujets prédéterminés. En revanche, le second laisse une plus grande marge de manœuvre dans le déroulement de la discussion, le modérateur ayant certains sujets qu'il veut voir être abordés lors des discussions mais qu'il laisse émerger plus spontanément. Le choix de l'auteur pour cette étude s'est porté sur l'utilisation d'un questionnaire. Ce choix se justifie pour différentes raisons, en commençant par le manque d'expérience du modérateur. En effet, gérer des focus group sur base d'un *topic guide* demande une grande expertise dans le domaine d'étude que notre modérateur ne possède pas encore. Une seconde raison est la volonté de comparer les données des deux focus group entre eux, mais également les données de l'ensemble des participants. Sur base d'un questionnaire rigoureusement suivi, la similarité des questions posées aux deux groupes facilite grandement une comparaison des données entre les groupes, ce que ne permet pas forcément un *topic guide*.

E) Méthode d'analyse des données récoltées

Finalement, passons en revue la méthodologie adoptée pour l'analyse des données récoltées. Dans un premier temps, une retranscription écrite fidèle des discussions au sein des deux groupes est réalisée sur base des enregistrements¹¹⁵. Lors de cette retranscription, la volonté est d'être le plus proche possible de la réalité et d'éviter les biais dus au transfert d'une source audio à une source écrite. Sur base de ces retranscriptions, un premier découpage par thématique des propos des participants est réalisé¹¹⁶. Sur les thématiques ayant un lien avec l'obtention d'un taux de pénétration plus ou moins élevé et sur la taille de la circonscription, les données sont structurées en deux groupes relatifs aux deux circonscriptions étudiées. L'objectif est de réaliser une analyse comparative de ces éléments afin de déterminer l'éventuelle influence de la circonscription sur les taux de pénétration. En revanche, pour ce qui est des éléments en lien avec la rationalité dans l'acte de vote, les données de l'ensemble des candidats sont confondues. Ainsi, les données de l'ensemble des candidats sont confrontées dans leur analyse. Afin de définir l'évolution du vote stratégique de l'électeur, les données sont notamment comparées dans la situation où le décret décumul n'a pas encore été abordé avec la situation après la présentation du décret et de ses conséquences. Quatre thématiques principales ont ainsi été mises en évidence : le vote pour

¹¹⁴ Krueger, « *Developing questions...* », *op. cit.*, 1998.

¹¹⁵ Les retranscriptions sont disponibles en annexe p.61-96.

¹¹⁶ Krueger, « *Analyzing & Reporting...* », *op. cit.*

le parti et le vote pour la candidat, l'ancrage local, le positionnement de l'électeur vis-à-vis du cumul de mandats, la valorisation de l'effet utile du vote par l'électeur.

F) Considérations méthodologiques

Dans toute étude scientifique, des problèmes méthodologiques pouvant biaiser les résultats peuvent survenir. L'objectif étant de rendre compte de l'existence de ces problèmes et d'y remédier, ou du moins d'en réduire l'impact. Cette recherche n'échappe pas à cet état de fait. Tout d'abord, le manque d'expérience et d'expertise du modérateur peut provoquer une perte dans la collecte des données brutes. Afin de remédier à ce défaut, un questionnaire a été mis sur pied afin de limiter cette perte. Le second point faible sur le plan méthodologique est le nombre de focus group réalisés, principalement en raison d'un manque de ressources financières et de temps. Comme il a déjà été signalé précédemment, la mise sur pied d'autres groupes de discussion au sein d'autres circonscriptions pourrait renforcer la crédibilité des résultats obtenus. Cependant, le choix d'opter pour deux focus group n'est pas dénué de sens, les deux circonscriptions étudiées étant opposées sur différents critères, dont principalement le nombre de mandats à pourvoir. De plus, la composition des deux focus group, nombreuse et diversifiée en ce qui concerne les profils, donnent du crédit aux résultats obtenus. Enfin, si les ressources le permettaient, l'ajout de focus group pour tester le questionnaire préalablement aurait amené une plus-value à celui-ci. Malgré cela, la mise en place de ces deux focus group, les données récoltées et la méthode d'analyse mise en place nous permettent de vous présenter des résultats significatifs pour notre recherche et de vérifier nos hypothèses dans la partie suivante.

V. Résultats

La méthodologie expliquée, passons désormais à l'analyse concrète des données obtenues à partir des deux *focus group*. Rappelons ici que notre recherche tente de déterminer « *Comment le décret décumul en Région Wallonne va-t-il affecter le vote de l'électeur aux prochaines élections régionales de 2019 ?* ». Rappelons que l'objectif de ces deux focus group est de mieux comprendre les modes de raisonnement de l'électeur lorsqu'il exprime son vote. Deux hypothèses ont été formulées, la première portant sur le taux de pénétration et ses variations selon la taille de la circonscription, la seconde amenant l'idée d'un vote rationnel et stratégique de l'électeur et son évolution vis-à-vis du décret décumul en Région wallonne.

Notre première hypothèse s'est posée sur la base d'une constatation : le système électoral exerce une influence sur la proportionnalité dans la répartition des sièges et affecte la notion de représentation de notre démocratie. L'hypothèse posée est que le décret décumul va augmenter cette influence en raison du choix du critère du taux de pénétration afin de définir les 25% ayant droit au cumul des 75% qui devront choisir l'un des deux mandats pour lesquels ils ont été élus. Comme nous l'avons déjà mentionné, les taux de pénétration peuvent varier en fonction de différents éléments propres au système électoral, parmi lesquels la taille de la circonscription joue un rôle important. Cet état de fait rend ce critère inégalitaire entre les candidats selon la circonscription au sein de laquelle ils se présentent. Ainsi, l'analyse des données récoltées lors des deux focus group a pour objectif de mettre en lumière les raisons pour lesquelles la taille de la circonscription électorale exerce une influence sur l'électeur dans l'obtention d'un haut taux de pénétration élevé par les candidats, celui-ci étant plus facilement atteint au sein d'une circonscription de petite taille que dans une grande circonscription.

Notre deuxième hypothèse suppose un accroissement des distorsions lors des élections par un nombre grandissant de comportements calculateurs et rationnels lors des élections régionales de 2019, cela en raison de la mise en œuvre du décret décumul dans sa version définitive.

Cette section sera séparée en différentes parties, chacune relative à une thématique abordée au sein des focus group. Dans un premier temps, l'importance du vote pour un partie ou du vote préférentiel pour un ou plusieurs candidats sera abordée. Ensuite, l'importance de l'ancrage local des candidats aux yeux des électeurs sera analysée. Troisièmement, nous aborderons les évolutions dans le positionnement des électeurs vis-à-

vis du cumul de mandats. Finalement, nous mettrons en évidence la volonté de l'électeur de valoriser l'effet utile de son vote. Enfin, nous tirons les conclusions de nos résultats et quelques remarques finales seront ajoutées concernant les particularités géographiques des circonscriptions analysées, l'utilisation des données collectées qualitativement et l'importance de l'accès à l'information pour l'électeur.

A) Vote pour le parti et vote pour le candidat

Une première constatation qui émerge de l'analyse des focus group est l'importance accordée au parti ou au candidat lors du vote. Nous remarquons tout d'abord qu'une plus grande importance est accordée au parti dans le choix de l'électeur lorsque le niveau de pouvoir est plus éloigné, et inversement. Ainsi, la plupart des participants des deux focus group admettent pratiquer un vote préférentiel lors des élections communales. Ils mettent ce choix en lien avec différentes justifications. D'abord, le vote pour un candidat peut résulter d'un sentiment de proximité par rapport à celui-ci. Ainsi, un participant affirme voter plutôt pour le candidat aux élections communales car il se sent plus « proche », mais prendre bien plus en compte le parti dans une élection régionale car il se sent plus « étranger ».

Au-delà du sentiment de proximité, un autre argument justifiant le vote pour un candidat ou le vote pour un parti est la prise en compte de la mainmise des partis sur la politique. Ainsi, deux comportements sont mis en lumière. Premièrement, les électeurs les plus attachés à une idéologie politique ont une grande confiance envers leur parti et restent généralement fidèles à celui-ci. Ainsi, ils s'expriment en faveur du parti lors des élections avec une grande stabilité dans le temps. Sur l'ensemble des treize participants des deux focus group, quatre d'entre eux votent en tête de liste, dont trois affirment avoir une grande stabilité dans leur vote. « {...} je vote plutôt pour le parti, du coup il faut vraiment qu'il y ait un grand changement pour que je change mon vote, donc finalement c'est plus ou moins toujours le même. » Deuxièmement, les électeurs exécutant un vote préférentiel pour un ou plusieurs candidats le font en opposition à la discipline de parti. Ainsi, ils espèrent donner plus d'importance à un candidat au sein d'un parti afin que celui-ci bénéficie d'une marge de manœuvre plus importante dans ses choix. Certains voient le vote préférentiel pour un candidat au sein d'une liste comme une occasion de donner une indication au parti sur l'importance qu'ils accordent à un candidat en particulier, afin que celui-ci bénéficie d'une meilleure place lors de prochaines échéances électorales. Cependant, ils admettent que les partis politiques ayant beaucoup d'importance en Belgique, ce vote préférentiel est plutôt

réalisé par principe et qu'ils sont conscients de l'importance du suivi de la ligne du parti lors des votes au sein des assemblées parlementaires. *« C'est aussi le problème de la Belgique c'est que tu peux voter pour un candidat mais il sera quand même hyper influencé par le parti {...} Les partis décident et disent à leurs députés vous devez voter ça et ils sont clairement obligés sinon on leur retire leurs avantages. »*

Nous remarquons également que les électeurs qui votent pour un candidat le font avec l'intention de s'exprimer de façon plus approfondie. Ainsi, voter pour un candidat est une façon pour ces électeurs de mieux valoriser leur vote en affinant leur choix au maximum et en ayant un impact plus précis sur les élections, notamment en remettant en question l'ordre de la liste. Voter pour un candidat signifie pour eux « voter vraiment » et leur permet de différencier la valeur des différents candidats. *« {...} je n'aime pas voter pour le parti parce que je trouve que tous les candidats ne se valent pas »*. Le choix pour un parti et un vote en case de tête, lorsque l'idéologie du parti n'est pas primordiale chez l'électeur, se ferait selon eux en raison d'un manque d'intérêt pour l'élection ou le niveau d'élection.

Enfin, les électeurs attachés à un parti et à une idéologie restent plus fidèles à celui-ci dans le temps. Ils ont donc un vote plus stable. Notons que l'importance de la partisanerie est un des déterminants du vote stratégique. Au plus l'électeur accorde d'importance au parti, au plus son vote est stable et au moins il adoptera des comportements stratégiques¹¹⁷. Cette affirmation semble se révéler au sein de nos focus group, les quatre participants attachés à un parti n'évoquant aucun intérêt pour un vote rationnel ou stratégique. Ils votent pour le parti quel que soit le contexte.

Cependant, une plus grande prise en compte du parti dans le choix de l'électeur ne signifie pas pour autant un vote en case de tête. Au sein du focus group de Neufchâteau-Virton, les participants qui admettent prendre plus en compte le parti lorsqu'ils votent aux régionales ne votent pas pour autant en case de tête et prennent alors en compte d'autres critères pour affiner leur choix pour un candidat, notamment la connaissance du nom du candidat et l'ancrage local.

Notons à ce propos une différence entre les participants du focus group de la petite circonscription et ceux de la grande circonscription. Si à Neufchâteau-Virton l'ensemble des candidats votent généralement préférentiellement pour un ou plusieurs candidats aux régionales, ceux de la circonscription de Nivelles ne sont que deux à le faire. Quatre participants du focus group brabançon affirment voter non seulement pour le parti, mais surtout en tête de liste. Cette constatation est naturellement à prendre en compte dans

¹¹⁷ Daoust, *op. cit.* Et Gschwend, *op. cit.*, p.1-23.

l'obtention d'un taux de pénétration plus ou moins élevé. Ce constat semble se vérifier par une plus grande importance du vote préférentiel au sein de la circonscription de Neufchâteau-Virton qu'au sein de la circonscription de Nivelles. Une plus grande importance serait donc accordée au vote en case de tête au sein de circonscriptions plus grandes qu'au sein des petites circonscriptions.

Cependant, ce constat n'est pas forcément généralisable à l'ensemble des circonscriptions. En effet, le tableau ci-dessous montre les pourcentages de vote en case de tête pour chaque circonscription, par parti et par niveau d'élection, lors du scrutin de 1999. Concernant l'élection du Parlement de Wallonie, notons que le pourcentage de votes en case de tête est systématiquement plus bas pour la circonscription de Neufchâteau-Virton que pour la circonscription de Nivelles. Toutefois, ce pourcentage ne semble pas être lié à la taille de la circonscription mais plutôt à une variation géographique, le vote de liste étant généralement plus élevé au sein des provinces du Hainaut et du Brabant Wallon et plus bas au sein de la province de Luxembourg et de la circonscription électorale de Liège. Bien que la circonscription de Liège possédait à l'époque 14 mandats à pourvoir, celle-ci a obtenu un faible pourcentage de votes en case de tête. En revanche, alors que la circonscription de Thuin possédait seulement 3 mandats à pourvoir, celle-ci a obtenu des pourcentages de votes en case de tête parmi les plus élevés. On ne peut donc rapprocher l'importance d'un vote de liste au seul critère de la taille de la circonscription. Une étude statistique plus approfondie de ces pourcentages, prenant en compte un nombre plus important d'élections, permettrait de vérifier les critères qui impactent cette donnée.

Tableau : Élections européennes et législatives (1999). Pourcentage de votes en case de tête par parti et par assemblée¹¹⁸

	Écolo	PRL FDF	PS	PSC
Parlement européen (collège électoral francophone)	49,00	37,37	40,27	37,11
Sénat (collège électoral francophone)	51,14	32,84	36,05	25,81
Chambre				
Bruxelles-Hal-Vilvorde	29,98	31,21	20,19	17,40
Nivelles	67,34	39,62	31,40	25,47
Mons-Soignies	70,84	54,12	25,83	33,87
Charleroi-Thuin	69,66	49,62	43,08	38,49
Tournai-Ath-Mouscron	67,52	48,12	41,40	29,34
Liège	46,90	25,09	29,10	17,28
Huy-Waremme	63,67	51,98	41,12	37,73
Verviers	61,44	31,89	32,31	27,44
Arlon-Marche-Bastogne- Neufchâteau-Virton	58,48	26,75	24,59	14,43
Namur-Dinant-Philippeville	59,18	36,75	24,13	24,03
Parlement wallon				
Nivelles	64,17	36,20	34,85	26,11
Mons	70,06	48,56	36,03	22,60
Charleroi	65,49	53,92	35,66	34,44
Soignies	68,60	50,13	30,65	24,79
Thuin	70,69	45,74	37,94	29,42
Tournai-Ath-Mouscron	63,34	35,68	36,14	31,76
Liège	43,87	29,93	19,97	20,17
Huy-Waremme	63,05	34,41	24,26	24,17
Verviers	56,09	31,84	38,12	24,12
Arlon-Marche-Bastogne	59,62	22,29	20,20	15,09
Neufchâteau-Virton	51,91	18,54	17,54	17,53
Namur	57,96	40,03	23,25	20,68
Dinant-Philippeville	57,75	27,01	26,64	14,79
Région de Bruxelles-capitale	41,80	27,39	24,38	20,37
Parlement flamand	UF			
Hal-Vilvorde	35,00			
Louvain	38,06			

Finalement, notons que seuls les votes préférentiels entrent en compte dans le calcul du taux de pénétration d'un candidat. L'effet dévolutif de la case de tête est réalisé après la vérification des taux de pénétration obtenus. Les électeurs qui votent en case de tête n'exercent donc aucune influence sur le taux de pénétration d'un candidat et, ce faisant, sur la possibilité ou non pour celui-ci de cumuler un mandat local et régional.

¹¹⁸ Pierre, Lausier. « *Les élus francophones face à l'effet dévolutif de la case de tête* », Courrier hebdomadaire du CRISP, vol. 1687-1688, no. 22, 2000, p.1-87.

B) L'ancrage local

Une seconde thématique mise en évidence lors de nos deux focus group est l'importance accordée à l'ancrage local d'un candidat. Différents comportements sont à relever.

Premièrement, les électeurs qui votent en tête de liste pour le parti n'accordent pas d'importance à l'ancrage local du candidat. Leur volonté première est de placer une personne compétente à un niveau où celle-ci sera la plus utile. Le fait que le candidat soit bourgmestre n'exerce aucune influence sur leur vote. Si le candidat est le bourgmestre de leur commune, cela n'influencera pas non plus leur choix, même en présence d'un risque d'interdiction de cumul.

Deuxièmement, certains membres des focus group admettent préférer voter pour des personnalités qu'ils « connaissent ». Ainsi, élire aux élections régionales un Bourgmestre dont les réalisations au niveau communal sont connues ou semblent l'être serait un bon choix pour certains des participants. Ces électeurs accordent une grande importance au niveau régional, notamment en raison de l'accroissement des compétences accordées aux Régions. Ainsi, amener un Bourgmestre qui a fait preuve de sa compétence à un niveau plus élevé serait une bonne chose pour l'ensemble de la Région. Cependant, notons que ces électeurs ne voudraient pas que ce Bourgmestre soit celui de leur commune, que celui-ci soit autorisé ou non à cumuler. S'il n'est pas autorisé à cumuler, l'électeur ne veut pas perdre son Bourgmestre. S'il est autorisé à cumuler, soit l'électeur a tout de même des craintes quant à sa capacité à gérer encore efficacement sa commune avec un mandat de député régional, soit l'électeur espère que le cumul de son Bourgmestre jouera en faveur des intérêts de la commune. Ainsi, pour cette catégorie d'électeurs, l'expérience en politique d'un candidat permet de mieux cerner la compétence de celui-ci et d'éventuellement lui accorder son vote.

Troisièmement, une dernière catégorie d'électeurs accorde une grande importance à l'ancrage local, dans le sens où celui-ci permettrait à l'élu de mieux connaître les problématiques au sein de son arrondissement, de sa circonscription ou de sa province. Ainsi, élire un candidat au niveau régional est avant tout pour eux un moyen de revendiquer des intérêts locaux, qu'ils soient provinciaux ou communaux. Ces électeurs votent préférentiellement pour un candidat qui représentera et défendra avant tout les intérêts propres à leur province (notons qu'il s'agit uniquement de l'ensemble des participants du focus group luxembourgeois), ou pour un candidat qui est leur Bourgmestre et dont ils espèrent qu'il saura tirer des avantages de sa position de députés wallons pour sa commune.

Pour ces électeurs, l'ancrage local est un critère extrêmement important dans leur choix électoral. Ces électeurs accordent également de l'importance à l'expérience en politique du candidat afin de déterminer sa compétence.

Ajoutons ici que seul les participants au focus group de Neufchâteau-Virton ont mis en avant un intérêt provincial, et non uniquement communal. Il semble que la particularité géographique de la circonscription de Neufchâteau-Virton, de par son éloignement des grandes zones urbaines et des lieux de pouvoir, pousse les électeurs à voter pour des candidats dont ils attendent en retour des avantages pour la province de Luxembourg, parfois pour leur propre commune. Le nombre réduit de deux élus donnent également aux électeurs le sentiment de ne pas être entendus par les élus issus des autres circonscriptions électorales. Ils concentrent donc leurs voix sur des candidats qui ont déjà prouvés leur intérêt pour la promotion des difficultés spécifiques à la province de Luxembourg. Aux yeux des électeurs luxembourgeois, l'ancrage local semble donc être un véritable atout pour un candidat à une élection régionale.

« Modérateur : Donc tout le monde est d'accord de dire que quelque part, un bon candidat, c'est quelqu'un qui va représenter votre région (...) à un niveau plus local, à la Région wallonne, plutôt que quelqu'un qui viendrait d'ailleurs et qui vous représenterait ?

- *Rolande, Éline : Oui.*
- *Aurélien : Surtout que notre province a moins d'élus par rapport à d'autres régions comme le Hainaut et Liège.*
- *Rolande : La population est moindre déjà.*
- *Aurélien : Oui c'est ça le problème, mais comme ils ont plus d'élus ils vont faire plus attention à ces régions là et nous on nous laisse un peu de côté. C'est pour ça que je préfère avoir quelqu'un qui se bat vraiment pour dire « n'oubliez pas qu'on est le Luxembourg ». Par exemple, (...) les élus luxembourgeois se battent à fond pour réduire les charges de kot parce que les étudiants luxembourgeois n'ont pas d'université. Ils sont obligés d'aller prendre le train et ils ont deux fois plus de trajets, donc ça fait deux fois plus de frais pour eux. Il n'y a que les luxembourgeois qui se battent pour ça, les autres ils s'en foutent complètement.*
- *Catherine : Eux ils ont tout sur place.*
- *Eline : Exactement. »*

L'importance de l'ancrage local, au niveau provincial, est donc accentuée pour certains électeurs par la taille réduite de la circonscription électorale et le faible nombre de mandats à

pourvoir. Les électeurs qui accordent une grande importance à l'ancrage local votent tous pour des candidats et pas pour des listes. Le critère de l'ancrage local pousse l'électeur à utiliser un vote préférentiel et, ce faisant, augmenter le taux de pénétration des candidats à qui ce critère profite.

Finalement, la plupart des participants qui votent préférentiellement pour un ou plusieurs candidats accordent de l'importance à la popularité du nom. Dès lors, certains mettent en avant que la médiatisation dont bénéficient les Bourgmestres, qui permet notamment d'avoir un regard sur leurs réalisations au niveau local, donnent plus de crédit à ces candidats et à la liste sur laquelle ils se présentent lors des élections régionales. *« Moi je dirais juste qu'inconsciemment les Bourgmestres ont probablement plus de vue et de médiatisation donc ça va peut-être m'amener à voter pour eux parce que je les connais plus et parce que les médias ont parlé d'eux ou parce qu'ils ont fait du bon boulot quelque part. »*

C) Un positionnement de l'électeur vis-à-vis du cumul de mandats

Notre troisième constat est une croissance de l'importance du critère du cumul des mandats dans le choix d'un candidat par l'électeur. Si au départ, seuls deux participants refusent de voter pour des candidats qui cumuleraient un mandat d'exécutif communal et un mandat parlementaire, en opposition au cumul, ce nombre augmente avec l'application du décret décumul. Ainsi, la mise en œuvre du décret décumul conduit quatre participants supplémentaires à voter sur base du critère du cumul de mandats. En effet, ces participants affirment qu'ils ne voteraient pas pour un candidat pour qui la probabilité est grande qu'il puisse cumuler en faisant partie des 25% des plus hauts taux de pénétration, et inversement. Ils justifient ce choix par un positionnement anti-cumul qui ne faisait pas partie de leurs critères précédemment. Un effet du décret décumul est une augmentation de l'importance du débat sur le cumul dans le choix de certains électeurs, en défaveur du cumul. *« Florence : Moi du coup oui, ça changerait. Je pourrais voter pour cette personne {un élu qui ne serait pas autorisé à cumuler} en me disant que de toute façon il va devoir faire un choix. Si un candidat de mon choix se retrouvait dans cette situation je n'aurais pas de problème à voter pour lui, alors que dans la situation précédente j'ai un problème à voter pour cette personne en me disant qu'il va cumuler. Ici, si c'est quasi sûr qu'il n'y aura pas de cumul, alors oui je vote pour lui »*. Notons que si ce comportement se met en place chez un grand nombre d'électeurs, celui-ci pourrait impacter les taux de pénétration des élus les plus populaires, les

empêchant de cumuler et autorisant au cumul des candidats qui ont moins de chances de cumul au départ.

Cependant, une spécificité apparaît lorsque le candidat est le Bourgmestre ou un échevin de la commune de l'électeur. Certains participants affirment que s'ils sont satisfaits de leur gouvernement local, ils ne voudraient pas perdre un des membres de celui-ci s'il devait passer au niveau régional sans pouvoir cumuler avec sa fonction communale. Le positionnement sur le cumul s'inverse dans cette situation. Cette spécificité s'applique uniquement aux membres de leur commune puisque les Bourgmestres et échevins des autres communes qui bénéficient d'une image positive auprès de l'électeur seraient, selon ce dernier, plus intéressants au niveau de la Région wallonne où ils auraient un impact plus important sur la société. *« Aurélien : Si ton Bourgmestre se présente et qu'il n'a pas ses chances {de cumuler}, d'office tu ne vas pas voter pour lui. {...} il se lance dans quelque chose d'autre alors qu'à la base tu avais voté pour lui en te disant qu'il allait représenter ta commune et {...} au final il ne fera pas son boulot. (...) Si c'est mon Bourgmestre, parce que si c'est le Bourgmestre d'une autre commune ce n'est pas mon problème. Donc non je ne voterais pas pour lui. » ; « Florence : {...} ce qu'y a été dit est aussi super intéressant, de se dire que si je vote pour lui {mon Bourgmestre} je vais le perdre. Après s'il n'est pas dans ma commune, peut-être que justement on va y gagner. »*

Enfin, certains participants des focus group voient en l'obtention d'un haut taux de pénétration par un candidat une attestation de sa capacité à siéger pour plusieurs mandats. Pour aller plus loin dans cette idée, ces participants expriment une satisfaction du choix de ce critère pour déterminer les ayants droit au cumul. Selon eux, le fait que seuls les candidats qui obtiennent les taux de pénétration les plus élevés soient autorisés à cumuler permettra de définir ceux qui sont capables de siéger à Namur tout en siégeant également dans leur commune respective. Le raisonnement de ces électeurs est que, si un candidat obtient un taux de pénétration élevé, c'est qu'un nombre significatif d'électeurs ont accordé leurs voix à ce candidat. Il faut alors faire confiance au raisonnement des autres électeurs qui ont choisi ce candidat certainement en regard de sa compétence.

- *« Antoine : Moi je pense aussi que c'est un bon critère {le taux de pénétration}.*
- *Julie : Ici, comme Éline disait, il y a le fait qu'on fait aussi confiance aux autres électeurs qui vont réfléchir.*

- *Éline : Oui c'est ça, il y a un effet de groupe. {...} il faut aussi faire confiance aux autres électeurs et si un candidat a un haut taux de pénétration c'est parce que d'autres gens ont réfléchi à sa façon de travailler et à ses idées. »*

Ce mode de raisonnement chez l'électeur, par un positionnement pro- ou anti-cumul, est associé à un vote stratégique. Le décret décumul semble donc pousser un plus grand nombre d'électeurs à considérer le cumul de mandats comme critère dans leur vote. De plus, un comportement rationnel apparaît également lorsque le candidat est le Bourgmestre de la commune de l'électeur. Dans cette situation, l'électeur favorise l'option qui lui permet de conserver le chef de sa commune au sein de celle-ci. Toutefois, le critère du cumul n'est pas pour autant un critère primordial chez ces électeurs. Notons également que, en ce qui concerne les électeurs qui votent en case de tête pour un parti, le critère du cumul n'exerce aucune influence sur le vote. Le cumul ou non du Bourgmestre de la commune de l'électeur n'a pas non plus d'influence sur leur vote. Finalement, remarquons que si ce comportement de positionnement vis-à-vis du cumul des mandats pour définir le vote est adopté par un nombre significatif d'électeurs, il pourrait impacter les taux de pénétration d'une partie des candidats.

D) La valorisation de l'effet utile du vote par l'électeur

Un comportement de l'électeur rationnel est de tenter de valoriser l'effet utile de son vote. Sur ce point, nous avons tout d'abord remarqué au sein de nos focus group que, parmi les électeurs qui ne votent pas en case de tête, tous sauf un participant préfèrent voter pour au moins un candidat effectif, car celui-ci se présente effectivement dans l'objectif d'obtenir un mandat. Six participants préfèrent quant à eux voter pour un candidat qui a de réelles chances d'être élu. La plupart des participants justifient ces choix par la volonté de valoriser l'effet utile de leur vote. « *Aurélien : (...) c'est tout de même important pour moi de voter pour un effectif vu qu'il y a de grandes chances que ce soit eux qui soient élus et qui vont siéger {...}* ». Pour les autres électeurs en revanche, le vote reste simplement l'occasion d'exprimer une opinion sur la scène politique sans tenter de valoriser l'effet utile de leur vote.

Deuxièmement, parmi les électeurs qui ne s'opposent pas à la combinaison d'un mandat exécutif local et d'un strapontin au sein du Parlement wallon, le décret fait craindre à certains l'obligation d'un choix entre les deux mandats pour leur candidat s'il est élu avec un taux de pénétration qui ne serait pas suffisant. Ainsi, ces électeurs affirment qu'ils ne

voteraient pas, lors des régionales de 2019, pour un candidat déjà titulaire d'un mandat communal pour qui la probabilité de devoir faire un choix entre les deux fonctions s'il est élu est élevée. Ces électeurs justifient ce choix par la volonté de valoriser l'effet utile de leur vote et d'éviter que leur vote soit « inutile ».

« Modérateur : Aux prochaines élections régionales de 2019, allez-vous adapter votre vote étant donné qu'il y a la mise en œuvre définitive et la fin de la période transitoire du décret décumul, si le candidat a peu de chances d'être autorisé à cumuler ?

- *Éline : Oui du coup parce qu'on pense que notre vote ne sert à rien et je pense qu'on a envie d'être impliqué dans la vie politique de sa région.*
- *Antoine, Aurélien, Julie : Je suis d'accord.*
- *{...}*
- *Catherine : Si on est quasiment certain qu'un candidat ne sera pas autorisé à cumuler, moi je ne voterais pas pour lui. Car ce serait un vote inutile.*
- *Éline : Ce serait un vote inutile oui. »*

Nous constatons ici que, pour une partie des électeurs, il est important que leur vote soit valorisé par l'obtention d'un mandat par le candidat de leur choix. De plus, au-delà de l'obtention d'un mandat, l'exécution effective de celui-ci est également importante pour ces électeurs. Ainsi, pour ces citoyens, le vote n'est pas l'expression de préférences personnelles, mais bien la volonté de participer effectivement à l'élection d'un candidat. La probabilité de voir leur candidat être élu est pour eux un critère important. Le décret décumul ajoute à cette considération le fait que le candidat soit non seulement élu, mais également qu'il soit en droit d'occuper le mandat pour lequel l'électeur l'aura élu. Ainsi, une éventuelle interdiction de cumul en raison d'un taux de pénétration trop faible est de nature à détourner le vote de l'électeur rationnel vers un autre candidat. À terme, ce comportement pourrait renforcer les taux de pénétration des candidats les plus populaires.

E) Conclusion sur les résultats obtenus

En conclusion, selon les résultats recueillis lors de nos focus group, le critère du taux de pénétration pour départager les candidats autorisés ou non à cumuler n'est pas sans effet sur l'électeur. De plus, une partie de l'électorat qui vote de façon stratégique affiche un plus grand intérêt pour la question du cumul avec la mise en œuvre du décret. Une réflexion se met alors en marche chez ces électeurs sur l'éventualité d'une interdiction de cumul qui

rendrait leur vote « inutile ». Ces électeurs, désireux de maximiser l'effet utile de leur vote, ne voteront pas pour un candidat qui se présenterait aux élections régionales sans avoir de réelles chances d'être autorisé à cumuler.

Paradoxalement, la prise en considération des conséquences du décret pousse également une partie des électeurs à ne pas voter pour des candidats dont les taux de pénétration autoriseraient le cumul. L'idée de ces électeurs est de se positionner par ce vote sur la question du cumul, refusant de voir le candidat à qui ils accordent leur vote être amené à cumuler. Ces électeurs affichent leur volonté de voter pour un candidat qui est crédité d'un nombre de votes suffisant pour être élu tout en étant insuffisant pour cumuler. La prise en compte de la question du cumul risque de modifier le vote de ces électeurs et, à cet égard, de modifier les taux de pénétration finalement obtenus par les candidats.

Néanmoins, un critère vient remettre en question le raisonnement des électeurs vis-à-vis du décret décumul. Nous constatons que le fait que le candidat aux élections régionales soit le Bourgmestre de l'électeur modifie significativement son vote. Ainsi, l'électeur wallon craint de perdre son Bourgmestre si celui-ci n'est pas autorisé à cumuler et s'il devait choisir entre son mandat communal et un mandat régional. Le fait que le candidat soit le Bourgmestre de la commune de l'électeur prend le dessus sur la prise en compte des deux critères présentés ci-dessus, c'est-à-dire le positionnement pro- ou anti-cumul et la valorisation de l'effet utile du vote. Ainsi, si le Bourgmestre a peu de chances d'être autorisé à cumuler, l'électeur ne votera pas pour lui. S'il s'agit du Bourgmestre d'une autre commune, l'avantage tiré de son expérience politique au niveau local amène les électeurs à préférer voir ce candidat siéger au niveau régional, en argumentant que cela profiterait à l'ensemble de la Région wallonne.

Notons également que, pour les électeurs qui ont pour critère prédominant le parti politique et qui votent en case de tête, ces constatations n'ont pas lieu d'être. Ces électeurs accordent une grande confiance envers le parti politique. Ainsi, leur vote connaît une grande stabilité dans le temps. La confiance qu'ils accordent au parti politique les pousse à ne pas prendre en considération les critères propres au candidat. L'autorisation ou non à cumuler plusieurs mandats ou le fait que leur Bourgmestre soit présent sur la liste ne modifient pas leur vote pour les élections régionales. Sur ces électeurs, le décret décumul semble n'exercer aucune influence. Les effets du décret sont donc à chercher sur les électeurs qui pratiquent un vote préférentiel. Ceux-ci représentaient 57% des électeurs belges en 2014¹¹⁹.

¹¹⁹ André, Baudewyns, Depauw, De Winter, « *Les motivations du vote de préférence* », dans Deschouwer et al (éds), « *Décrypter l'électeur. Le comportement électoral et les motivations de vote* », Louvain, Lanoo, 2015, p.58.

Notons également que chez certains électeurs, l'ancrage local est un critère primordial dans le choix d'un candidat. Il s'agit de l'ensemble des participants au focus group de Neufchâteau-Virton. Ce critère est, avec la préférence pour un vote préférentiel, celui dont l'importance varie le plus entre les deux circonscriptions analysées. Ainsi, au sein de la circonscription de Nivelles, l'expérience d'un élu local est un critère pris en considération chez certains électeurs, sans prédominance particulière. Au sein de la circonscription luxembourgeoise, l'ancrage local et la défense des intérêts locaux, notamment provinciaux, est un critère dont l'importance est grande pour les citoyens. Pour les participants au focus group de cette circonscription, ce critère ressort systématiquement parmi les deux ou trois critères les plus importants pour définir leur vote. De plus, l'importance accordée à ce critère est accentuée par le faible nombre de mandats à pourvoir au sein de la circonscription. Le peu d'élus accordés à cette petite circonscription donne l'impression aux citoyens que les intérêts de leur région sont moins mis en avant et moins défendus sur la scène politique régionale. Ainsi, la taille de la circonscription accentue l'importance de l'ancrage local dans le choix de ces citoyens-électeurs. Ces éléments favorisent l'obtention d'un taux de pénétration plus élevé pour le faible nombre d'élus.

Cependant, si la défense des intérêts locaux explique les préférences pour un vote préférentiel au sein de la province de Luxembourg, il n'est pas certain que ce constat puisse être généralisé à l'ensemble des petites circonscriptions. En effet, il est possible que la petite taille d'une circonscription couplée à un éloignement des centres urbains et des lieux de pouvoir soit nécessaire pour justifier une influence sur les taux de pénétration des candidats. La seule frustration provoquée par le faible nombre de sièges à pourvoir n'étant peut-être pas suffisante. Dans le cadre d'une recherche plus avancée, la réalisation d'un nombre conséquent de focus group au sein d'autres circonscriptions de tailles diverses, en dehors de la province de Luxembourg, pourrait confirmer ou infirmer l'impact des revendications locales sur l'importance accordée à l'ancrage local du candidat et, finalement, sur l'obtention d'un taux de pénétration plus ou moins élevé selon la taille de la circonscription.

VI. Conclusion

En conclusion, le décret décumul va augmenter les comportements calculateurs et rationnels chez certains électeurs. Ainsi, une plus grande importance est accordée à l'éventualité d'un cumul de mandats par le candidat dans le sens d'un positionnement contre le cumul ou dans la volonté de valoriser l'effet utile de son vote. Si ce décret augmente l'intensité de la rationalité dans le choix de l'électeur, certains d'entre eux qui n'exécutaient pas un vote rationnel le font désormais, le décret augmentant donc également le nombre d'électeurs rationnels. De plus, un nombre plus important de situations apparaissent pour lesquelles le citoyen peut adopter un comportement stratégique. Ces positionnements peuvent également varier si le candidat est Bourgmestre au sein de la commune de l'électeur. Le décret décumul augmente donc les distorsions dues au comportement de l'électeur.

Finalement, notons que l'impact du décret décumul reste un critère secondaire dans le choix de certains électeurs. « *Aurélien : Je tiens quand même à préciser que ce n'est pas ce critère-là qui me fera décider de mon vote, mais ceux qu'on a dit plus tôt. Mais c'est secondaire, s'il faut aller plus loin dans la réflexion {...}* ». De plus, ce critère ne sera réellement pris en compte que dans le cas où l'information par rapport au fonctionnement et à la mise en œuvre définitive du décret est largement répandue. Pour que l'électeur agisse tel un consommateur, cela implique qu'il soit en possession de l'information la plus complète possible, qu'il connaisse les possibilités qui se présentent à lui et qu'il ait la capacité de les évaluer¹²⁰. Lors de ces focus group, seuls trois participants savaient quels mandats étaient affectés par le décret. Aucun participant ne possédait l'information concernant le choix du taux de pénétration comme critère de partage entre les ayants droit au cumul et les élus procédant à un choix dans leurs mandats. Les participants n'avaient pas non plus connaissance du pourcentage de cumul autorisé. De plus, aucun participant n'avait conscience de la mise en œuvre du décret dans sa période transitoire en 2014. La présentation et l'explication du décret décumul sera un enjeu important en vue des prochaines échéances électorales. Enfin, l'ajout de règles supplémentaires dans une élection est de nature à troubler l'électeur. Les participants des deux focus group ont régulièrement exprimé leur malaise face à la complexité de cette nouvelle règle.

L'objectif avoué par la mise en place d'un décret limitant le cumul de mandats locaux et régionaux est d'améliorer notre système politique dans le sens d'un système plus démocratique. Le décumul permet à un nombre plus élevé de citoyens de participer

¹²⁰ Downs, *op. cit.*

effectivement à la vie politique du pays. Le décret décumul tend à rapprocher notre démocratie d'une démocratie idéale, c'est-à-dire d'une vision normative de la démocratie. Cependant, si le législateur a considéré l'impact du décret sur la composition finale du Parlement wallon, il n'a pas pris en compte les adaptations des électeurs lors des élections. L'apparition de cette nouvelle règle, bien qu'il ne s'agisse pas d'une règle portant directement sur le système électoral, influe malgré tout sur le processus électoral. Une inégalité de fait et indépendante du candidat est mise en place par le décret via le critère du taux de pénétration pour délimiter les cumulards des non cumulards. De plus, l'électeur qui vote préférentiellement pour un ou plusieurs candidats exercera une influence sur le droit au cumul des élus, alors que ceux qui vote en case de tête n'en diront rien. Enfin, une augmentation des comportements rationnels et stratégiques lors du vote devrait survenir pour une partie de l'électorat. Si l'objectif initial du législateur wallon est de rendre notre système politique plus démocratique¹²¹, ces avantages risquent d'être absorbés par les dommages collatéraux occasionnés par le décret sur les élections. L'avancée démocratique réalisée sur le cumul se fera donc aux dépends de la démocratie des élections.

¹²¹ Parlement wallon, « *Déclaration de politique régionale wallonne : Une énergie partagée pour une société durable, humaine et solidaire* », 16 juillet 2009, p.231.

VII. Bibliographie

Ouvrages collectifs et chapitres d'ouvrages :

- André, Baudewyns, Depauw, De Winter, « *Les motivations du vote de préférence* », Editions LannooCampus, Louvain, 2015.
- Bouhon, Reuchamp, « *Les Systèmes Électoraux de la Belgique* », Bruylant, Bruxelles, 2012.
- Bouhon, Dodeigne, Reuchamp, « *La Confection des Listes : Règles Juridiques et Pratiques Politiques* », Bruylant, Bruxelles, 2012.
- Campbell, Converse, Miller, Stokes, « *The American Voter* », Wiley and Sons, New York, 1960.
- Deschouwer, Delwit, Hooghe, Baudewyns, Walgrave, « *Décrypter l'électeur : le comportement électoral et les motivations de vote* », Editions LannooCampus, Louvain, 2015.
- Dalton, Anderson (sous la dir. de), « *Citizens, Context, and Choice : How the Political Context Shapes Electoral Behavior* », Oxford University Press, Oxford.
- Dumont, « *Le Concept de Démocratie Représentative : De Seyès à la Constitution belge de 1831* », Bruylant, Bruxelles, 2012.
- Franklin, Mackie, Valen, « *Electoral Change : Responses to Evolving Social and Attitudinal Structures in Western Countries* », Cambridge University Press, Cambridge, 1992.
- Lazarsfeld, Berelson, Gaudet, « *The People's Choice* », Columbia University Press, New York, 1944.
- Nie, Verba, Petrocik, « *The Changing American Voter* », Harvard University Press, Cambridge, 1979.
- Pilet, « *Le cumul des mandats dans un système politique multi-niveaux : le cas de la Belgique* », Le cumul des mandats en France, La Rochelle : Université de Bruxelles, 2013.
- Stewart, Shamdasani, « *Focus Groups : Theory and Practice* », Thousand Oaks, Sage Publications, 2007.

- Velaers, « *Le Cadre Institutionnel des Élections dans la Belgique Actuelle, à la Lumière du Principe de Représentation* », Bruylant, Bruxelles, 2012.
- Verthé, Beyens, Flacco, Nikolic, « *Le vote stratégique de coalition* », Editions LannooCampus, Louvain, 2015.

Ouvrages individuels :

- Bouhon, « *Droit Électoral et Principe d'Égalité : L'élection des assemblées législatives nationales en droit allemand, belge et britannique* », Bruxelles, Bruylant, 2014.
- Cox, « *Making Votes Count : Strategic Coordination in the World's Electoral Systems* », Cambridge University Press, 1997.
- Downs, « *Une Théorie Économique de la Démocratie* », traduction de Paul-Louis Van Berg, Éditions de l'Université libre de Bruxelles, Bruxelles, 2013, p.22.
- Duverger, « *Les Partis Politiques* », Armand Colin, Paris, 1976.
- Friedrich, « *Constitutional Government and Democracy* », Boston, 1941.
- Gaxie, « *La Démocratie Représentative* », Clefs Politique, Montchrestien, Paris, 2000.
- Krueger, « *Analyzing & Reporting Focus Group Results* », Thousand Oaks, Sage Publications, 1998.
- Krueger, « *Developing questions for focus groups* », Thousand Oaks, Sage Publications, 1998.
- Krueger, « *Moderating Focus Group* », Thousand Oaks, Sage Publications, 1998.
- Morgan, « *Focus Group as Qualitative Research : Planning and Research Design for Focus Group* », Sage publications, 1997.
- Morgan, « *The Focus Group Guidebook* », Thousand Oaks, Sage Publications, 1998.
- Rosanvallon, « *La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance* », Éditions du Seuil, Les livres du Nouveau Monde, Paris, 2006.
- Sartori, « *Théorie de la Démocratie* », Armand Colin, Paris, 1973.

Textes de loi, avis, arrêts :

- Arrêt de la Cour constitutionnelle du 28 juin 2012.
- Article 24bis, § 6 de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980.

- Code de la démocratie locale et de la décentralisation, article L5111-1.
- Conseil d'Etat, avis n°47.695/4, 26 mai 2010.
- « *Décret spécial du 9 décembre 2010 limitant le cumul des mandats dans le chef des députés du Parlement wallon* », Moniteur belge, 22 décembre 2010.
- Loi du 6 AOUT 1931 établissant des incompatibilités et interdictions concernant les Ministres et Ministres d'État, ainsi que les membres et anciens membres des Chambres législatives, Art.1 quinquies.
- Loi organique n°2014-125 du 14 février 2014 interdisant le cumul de fonctions exécutives locales avec le mandat de député ou de sénateur.

Documents parlementaires :

- Parlement Wallon, « *Déclaration de politique régionale wallonne : Une énergie partagée pour une société durable, humaine et solidaire* », 16 juillet 2009.
- Parlement Wallon, Commission des Affaires intérieures et du Tourisme, Compte rendu intégral, CRIC35, 23 novembre 2010.
- Parlement Wallon, « *Projet de décret spécial limitant le cumul de mandats dans le chef des députés du Parlement wallon* », Rapport présenté au nom de la Commission des Affaires intérieures et du Tourisme, DOC 247 n° 2, 6 décembre 2010.
- Question orale du 10/03/2015 de Hazee Stéphane à Furlan Paul.
- Question écrite du 8/03/2016 posée par Sampaoli Vincent à Maxime Prévot, Jean-Claude Marcourt, Paul Furlan, Carlo Di Antonio, Eliane Tillieux, René Collin.
- Question écrite du 26/05/2016 de Brogniez Laetitia à Furlan Paul.

Articles de périodiques :

- Bach, « *Logiques électorales, dégâts parlementaires* », Le Débat, Gallimard, vol. 5, n°172, 2012.
- Boy, Mayer, « *Les Variables Lourdes en Sociologie Électorale* », Archives de la revue Enquête, n°5, 1997.
- Caille, « *Le cumul des mandats au regard des expériences étrangères* », Revue du droit public et de la science politique en France et à l'étranger, vol. 116, n°6, 2000.
- Daoust, « *Vote stratégique au Québec : Analyse de l'élection de 2012* », Politique et sociétés, Société québécoise de sciences politiques, Volume 34, n°2, 2015.

- Duch, Raymond, Palmer, « *Strategic Voting in Post-Communist Democracy* », British Journal of Political Science, vol. 32, n°1, 2002.
- Grandjean, « *La limitation du cumul de mandats par les députés wallons* », Courrier hebdomadaire du CRISP, n°2255-2256, 2015/10.
- Gschwend, « *Ticket-splitting and Strategic Voting under Mixed Electoral Rules : Evidence from Germany* », European Journal of Political Research , vol. 46, n°1, 2007.
- Pierre, Lausier. « *Les élus francophones face à l'effet dévolutif de la case de tête* », Courrier hebdomadaire du CRISP, vol. 1687-1688, n°22, 2000, p.1-87.

En ligne :

- CRISP, « *Vocabulaire politique* », en ligne.
<http://www.vocabulairepolitique.be/vote/> Consulté le 27/12/2017.

Articles de presse :

- Ghali, « *Le palmarès de vos députés* », Le Vif/L'Express, Le Vif 35e année n°14 – L'Express n°3431, 7 avril 2017.
- Sohy, « *Ces cumulards qui nous gouvernent* », Moustique, 7 décembre 2016.

VIII. Annexes

Annexe 1 : Questionnaire

Type de question	Questions	Estimation du temps de réponse
Opening question 1	<i>Pourriez-vous vous présenter au reste du groupe ? Dites-nous qui vous êtes et ce que vous pensez que les autres doivent savoir sur vous, un hobby ou votre emploi par exemple.</i>	2'
Introductory question 1	<i>En quelle année avez-vous voté pour la première fois ?</i>	3'
Introductory question 2	<i>De quelle manière suivez-vous en général une élection ? Pourquoi de cette manière ?</i>	5'
Introductory question 3	<i>À quel moment faites-vous votre choix pour une liste ou un candidat ?</i>	5'
Introductory question 4	<i>Par le passé, avez-vous voté en tête de liste et/ou en vote préférentiel pour un ou plusieurs candidats ? POURQUOI ?</i>	5'
Transition question 1	<i>Pour vous, qu'est-ce qui fait une « bonne liste » aux élections ? (POURQUOI ?)</i> <u>Les relances :</u> - le parti - la parité homme-femme - la présence de personnalités connues (« célèbres » ou « de ma connaissance ») - la présence de (mon) bourgmestre(s) - les propositions pour la commune ou la région, le programme, les valeurs, etc. - L'ordre de la liste. - Effectif/suppléant.	10'
Key question 1	<i>Pour vous, qu'est-ce qu'un bon candidat ? POURQUOI ?</i> <u>Les relances :</u> (1) Le candidat est un homme ou une femme.	15'

Type de question	Questions	Estimation du temps de réponse
	(2) La liste sur laquelle se présente le candidat. (3) La position du candidat sur la liste. (4) La place d'effectif ou de suppléant occupée par le candidat. (5) La probabilité que le candidat soit effectivement élu ou non. (6) Le fait que le nom du candidat vous est connu ou inconnu. (7) Le fait que vous connaissiez personnellement le candidat. (8) <i>Le fait que le candidat soit un bourgmestre ou un échevin et se présente aux régionales ? Député-Bourgmestre</i> (9) <i>Le fait que le candidat soit votre Bourgmestre ou votre échevin et se présente aux régionales ?</i>	
Transition question 2	<i>Avez-vous entendu parler du décret wallon « décumul » ? Savez-vous expliquer ce que contient ce décret ?</i>	5'
	Explication du décret. Distribution des feuilles !	10'
		Total : 1h00
Key question 2	<i>Aviez-vous conscience de la mise en œuvre du décret « décumul » lors des dernières élections régionales en 2014 ? Cela avait-t-il influencé votre vote ?</i>	5'
Key question 3	(1) <i>Voteriez-vous, aux régionales en 2019, pour un candidat déjà titulaire d'un mandat au sein de votre exécutif communal (Bourgmestre, échevin, président de CPAS) ? POURQUOI ?</i> (2) <i>Et s'il ne fait pas partie de votre commune ? POURQUOI ?</i>	10'
Key question 4	<i>Allez-vous adapter votre vote aux prochaines élections, étant donné la mise en œuvre du décret « décumul » dans sa version définitive (fin de la période transitoire) ?</i> <i>- Si vous votez en vote préférentiel pour un ou plusieurs candidats, allez-vous modifier le nombre</i>	15'

Type de question	Questions	Estimation du temps de réponse
	<i>de candidats auxquels vous accordez votre voix ? POURQUOI ?</i> - Si le candidat semble avoir de réelles chances d'être autorisé à cumuler ? - Si le candidat semble avoir peu de chance d'être autorisé à cumuler ?	
Ending question 1	<i>Parmi les différents critères qui ont été évoqués lors de cette discussion, le(s)quel(s) est/sont le(s) plus important pour vous au moment d'effectuer votre choix aux élections ?</i>	5'
Ending question 2	<i>Existe-t-il un élément concernant votre choix lors des élections que nous n'avons pas abordé ici et qui aurait dû l'être ?</i>	5' Total estimé : 1h40

Annexe 2 : Tableaux des participants aux focus group

Focus group 1 - Neufchâteau-Virton :

Prénom	Sexe	Age	Études	Profession	Commune
Catherine	F	48	Supérieur (type court)	Ouvrière en blanchisserie	Meix-devant-Virton
Rolande ¹	F	77	CESI	Pensionnée (ex-ouvrière agricole)	Virton
Gaby ¹	H	75	CESS	Pensionné (ex-fonctionnaire)	Virton
Aurélien	H	23	Supérieur (type long)	Étudiant en gestion	Virton
Julie	F	27	Supérieur (type long)	Enseignante	Tintigny
Éline	F	25	Supérieur (type court)	Indépendante dans le domaine médical	Musson
Antoine	H	24	CESS	Étudiant en formation d'opticien	Virton

¹ Rolande et Gaby sont un couple.

Focus group 2 – Nivelles :

Prénom	Sexe	Age	Études	Profession	Commune
Marc ¹	H	62	CESS	Pensionné (ex-business manager)	Wavre
Michèle ¹	F	61	Supérieur (type court)	Pensionnée (ex-employée administrative)	Wavre
Arnaud	H	30	CESI	Magasinier-vendeur	Walhain
Tess	F	21	Supérieur (type court)	Étudiante en agronomie	Court-Saint-Étienne
Maryse	F	24	Supérieur (type long)	Étudiante en agrégation de l'enseignement secondaire supérieur et économie	Mont-Saint-Guibert
Florence	F	24	Supérieur (type long)	Doctorante en économie	Chaumont-Gistoux

¹ Michèle et Marc sont un couple.

Annexe 3 : Retranscription du focus group de Neufchâteau-Virton

Avant de débiter, les participants ont bénéficié d'un moment qui leur a permis de se présenter et de faire la connaissance des autres participants. Le modérateur a rappelé le thème discuté, les modalités d'enregistrement, l'utilisation qui sera faite des données récoltées, la préservation de l'anonymat des participants, la durée du groupe de discussion ainsi que le déroulement de celui-ci.

Sont présents lors de ce focus group :

- Christophe, nommé le modérateur
- Éloïse, qui assiste le modérateur, nommée l'assistante.
- Les participants : Catherine, Rolande, Gaby, Éline, Julie, Aurélien, Antoine.

Ce focus group se déroule à Villers-la-Loue, au domicile des parents du modérateur, le samedi 18/11/2017. Les premiers participants arrivent à 14h. Une participante étant en retard, la discussion débute à 14h30 et prendra fin à 15h45.

Début de l'enregistrement :

- Modérateur : Alors les présentations sont déjà faites. Je vais donc directement commencer par une question qui est de savoir en quelle année vous avez voté pour la première fois ? Je ne sais pas qui veut commencer à répondre ?
- Rolande : C'est vieux...
- Catherine : C'est vieux ! (rires)
- Rolande : Je suis née en 40 et il fallait quand même 21 ans à cette époque-là.
- Gaby : Dans les années 60.
- Rolande : Aux alentours des années 60 j'ai voté pour la première fois, dans ces eaux-là.
- Modérateur : (à Gaby) Pareil ?
- Gaby : Oui oui.
- Catherine : Moi à peu près vers 88, 90. Dans cette zone-là.
- Éline : Je pense en 2010 !
- Modérateur : 2010 ?
- Éline : Je dirais, oui !
- Julie : Oui moi aussi 2010.
- Aurélien : Moi je m'en souviens parfaitement c'était en 2012.
- Modérateur : 2012 aux communales ?
- Antoine : Moi je pense que c'était en 2012 aussi.
- Modérateur : 2012 pour les communales donc.
- Aurélien : Je suis né le 10 octobre et les élections se tenaient le 12 octobre donc à 2 jours près je pouvais voter.
- Modérateur : Oui ça tombait donc pile, ok. De manière générale, quand vous suivez une élection, de quelle manière allez-vous suivre l'élection ?
- Catherine : Plutôt les médias moi.
- Modérateur : Et quels médias en particulier ?
- Catherine : La radio et la télévision.
- Modérateur : Et pourquoi tu prends plutôt ce média-là ?
- Catherine : Parce que même en faisant quelque chose, je l'entends. Je n'ai pas besoin de lire etc. Au moins, je peux faire autre chose et écouter.
- Modérateur : Ok, donc tu ne vas pas spécialement chercher l'information ?
- Catherine : Non.
- Gaby : Bien oui par les médias bien entendu.

- Rolande : La télévision oui.
- Éline : Oui, télévision aussi je dirais. Parfois sur internet aussi.
- Julie : Je dirais radio aussi, car j'aime bien, comme je conduis pas mal, j'aime bien écouter la radio. Et réseaux sociaux aussi, puis quand même le journal.
- Modérateur : Le journal écrit ?
- Julie : Oui.
- Aurélien : Principalement le journal et les réseaux sociaux car j'aime les pages des différents journaux. Et puis les articles quand il y en a un qui m'intéresse je clique dessus et je les lis. Sinon, lors des élections, à la télévision, ils font souvent aussi des débats. Parfois s'il y en a qui m'intéressent je les regarde.
- Modérateur : Plutôt les débats télé donc ?
- Aurélien : Oui, en ce moment c'est les médias... Je vais rarement voir des conférences et tout ça, directement.
- Antoine : Moi c'est plus le journal papier je pense. C'est plus compréhensible.
- Modérateur : Oui, c'est plus compréhensible pour toi ?
- Antoine : Oui oui.
- Catherine : Moi j'ai oublié aussi par Internet. Quand on reçoit les notifications de L'Avenir et tout ça. Quand il y a des trucs qui m'intéressent je clique aussi et je regarde.
- Modérateur : Ok donc si c'est un sujet sur les élections tu vas aller voir ?
- Catherine : (temps de réflexion) ... Si c'est un truc qui m'intéresse.
- Modérateur : Si ça t'intéresse, ok.
- Aurélien : Autre chose, c'est que souvent la RTBF et Le Soir font une sorte de test avant les élections, pour voir si un parti t'intéresse et là tu peux y participer. Et il donne aussi une information sur chaque sujet, par exemple le nucléaire, et pour chaque parti quelle est la position du parti. Il donne une information et là aussi ça me permet de me faire une idée...
- Modérateur : Pour te situer ?
- Aurélien : Oui ça me permet de me situer et tout ça quoi. Je ne sais plus comment ça s'appelle...
- Catherine : Et même sur l'Avenir aussi avant les élections ils font un truc, un test, et puis suivant ton test ils te disent ben voilà vous auriez voté plutôt pour ce genre de personne.
- Modérateur : Et tu fais ce genre de chose ?
- Catherine : Oui.
- Modérateur : Ça t'intéresse ça ?
- Catherine : Ça oui.
- Antoine : J'en ai déjà fait moi.
- Éline : Moi aussi oui.
- Aurélien : Ça a l'avantage d'être une grosse synthèse des positions des partis en... ça prend un bon quart d'heure si on le fait à fond.
- Catherine : Ça donne plus d'idées au moins.
- Aurélien : Oui ça donne plus d'idées. C'est fait avec l'UCL et tout ça, l'ULB, donc.
- Modérateur : Donc c'est sérieux et pratique ?
- Aurélien : Oui.
- Modérateur : Ok, d'accord. Maintenant je vais vous demander à quel moment est-ce que vous faites votre choix pour les élections ? À quel moment est-ce que vous décidez en vous disant je vais voter et quand je serai dans l'urne je vais voter ça. Est-ce que vous le faites longtemps à l'avance, pas longtemps à l'avance ?
- Antoine : Le matin même.
- Modérateur : Le matin même ? Dans l'isoloir ?
- Antoine : Oui
- Modérateur : Oui dans l'isoloir ? Et pourquoi ?

- Antoine : Parce que je ne prends pas le temps de voir, enfin de regarder ce qu'il y a.
- Modérateur : Tu ne t'y intéresses pas beaucoup ?
- Antoine : Non.
- Modérateur : Ok. Aurélien ?
- Aurélien : Ben c'est difficile à dire parce que j'ai fait deux élections, j'ai fait en 2014 c'était en plein pendant mes examens donc j'ai voté par procuration et j'ai laissé ma mère voter pour moi donc là je n'ai pas vraiment voté.
- Modérateur : Mais tu avais dit à ta mère...
- Aurélien : Oui oui je lui avais dit mais je pense que, enfin dans ma famille mon grand-père est un ancien élu du CDH donc on est un peu drillé par ces idées là et je lui ai dit ben vas-y vote ça et moi ça ne me dérange pas. Et en 2012 ben je me dis que je n'avais pas fait vraiment attention et là aussi j'étais un peu influencé par mon grand-père. Mais là maintenant, maintenant que j'ai plus de bagages, je pense que je vais être indécis jusqu'au bout. Même si j'ai une idée quand même d'une tendance vers laquelle je vais. Le parti ou peut-être l'homme politique, ça je ne sais pas encore. Je pense que ça va être dans les deux ou trois jours avant l'élection que je vais me faire mon idée.
- Modérateur : Ok d'accord.
- Julie : Moi je dirais aussi ça, la semaine avant.
- Modérateur : C'est la semaine avant que tu te décides ?
- Julie : C'est là aussi que je vais peut-être me dire, aller relis un peu plus en profondeur c'est quand même dans une semaine.
- Modérateur : C'est parce que tu vois la date arriver que tu commences à t'y intéresser ?
- Julie : Le fait qu'il y ai la date fait que ça me fait vraiment avoir un intérêt plus vif en tout cas.
- Aurélien : Quand les débats auront été à un point assez haut...
- Julie : Oui.
- Modérateur : Donc le fait qu'il y ai les débats ça vous...
- Rolande : Moi je penserais comme toi (à Aurélien). D'après les débats qu'on entend.
- Modérateur : Oui donc c'est vraiment, dans les deux semaines on va dire avant l'élection quand ça...
- Rolande : Oui.
- Modérateur : Quand ça devient vraiment intense à ce moment-là.
- Julie : oui
- Aurélien : Le but de la campagne c'est les grandes idées et après ils affinent de plus en plus et tu peux vraiment voir ce qu'ils veulent faire, enfin ce qu'ils veulent, ce qu'ils veulent vraiment espérer faire plus tard.
- Gaby : Ça dépend de si vous voulez parler d'une élection communale ou...
- Catherine : Oui moi aussi je pensais à ça. C'est ça.
- Éline : Oui.
- Gaby : On a une vision tout à fait différente et...
- Catherine : Communales on connaît plus les gens.
- Modérateur : Et qu'est-ce qui change pour toi ?
- Gaby : Et bien disons qu'on pointe... sur le plan communal...
- Modérateur : Tu fais ton choix plus tôt ou plus tard ?
- Gaby : Sur le plan communal disons on pointe plutôt le bonhomme quoi on pointe plutôt le.. Disons en fonction de ses réalisations.
- Modérateur : Et tu fais ton choix plus tôt alors ? Tu ne fais pas ton choix la veille de l'élection à ce moment-là, tu vas le faire avant en analysant ce qu'il s'est passé ?
- Gaby : Non pas nécessairement mais on sait ce qu'ils ont fait hein et on sait vraiment ce qu'ils ont pu réaliser quoi.
- Modérateur : Ok ok.

- Éline : Et bien moi je rejoindrais aussi Aurélien. J'ai toujours une tendance que je préfère etc. et en général dans la vie. Mais moi peut-être pas une semaine à l'avance mais quand même oui quand les débats commencent on va regarder. Si quelqu'un j'entends que son idée est bonne et bien après je vais peut-être aller voir sur Internet, voir un peu plus en profondeur ce qu'il raconte et ce qu'il veut vraiment. Et ça m'intéresse que, depuis je vais dire quelques années parce que la première fois que j'ai voté j'avais 18 ans, donc ça ne m'intéressait pas du tout, je n'étais pas dans la vie active et j'ai voté en écoutant les avis autour de moi puis sans me faire mon avis moi-même et maintenant que je suis dans la vie active voilà.
- Modérateur : Ok d'accord.
- Aurélien : je rejoins heu comment c'est votre...
- Modérateur : Gaby.
- Aurélien : Gaby. C'est vrai qu'en fonction de l'élection tu ne votes pas du tout de la même manière par exemple
- Gaby : On ne vote pas de la même façon.
- Aurélien : Le communales par exemple tu as le contact, tu vois un peu qui se présente vraiment.
- Gaby : Oui. Voilà.
- Aurélien : Les gens, je vais dire notre bourgmestre c'est Culot et à ce qu'il paraît, enfin je n'étais pas là, mais il a fait le tour des villages, il a fait du porte-à-porte et tout ça pour présenter ses idées, aux nationales tu n'auras pas ça et en plus il y a beaucoup plus de voix qui entrent en jeu pour élire, surtout nous où tu n'as que deux personnes qui passent, enfin ça joue beaucoup dans la décision.
- Gaby : Moi je trouve qu'aux nationales on se sent un peu plus étranger quoi. On est plus étranger.
- Catherine : On ne connaît pas les gens.
- Gaby : Ben voilà, ce n'est pas qu'on ne les connaît pas, on les connaît moyennement, mais (sourir)... On ne se sent pas disons heu...
- Modérateur : Proche ?
- Gaby : Proche oui. Voilà.
- Modérateur : Ok. Et toi ?
- Catherine : Aux communales on vote pour les personnes, et aux nationales on votera pour heu... Plus pour le parti.
- Gaby : Plus pour un parti oui.
- Modérateur : Et toi quand est-ce que tu fais ton choix pour une élection ?
- Catherine : Ben moi j'ai mon idée longtemps avant, et suivant ce que je vais lire, suivre et tout ça, ben je vais heu...
- Modérateur : Affiner ton choix ?
- Catherine : Voilà.
- Modérateur : Donc si je comprends bien on va à chaque fois analyser un peu les différences entre les régionales et les communales. Moi, dans le cadre de ma recherche, ce qui m'intéresse surtout ce sont les régionales, mais on va essayer aussi de voir un peu la différence par rapport aux communales donc tout ce que vous avez dit ici était assez intéressant. Par le passé est-ce que, et c'est là aussi où l'on va faire peut-être la différence entre les régionales et les communales, est-ce que vous avez plutôt voté ce qu'on appelle la case de tête, donc voter pour une liste, ou vous avez voté pour un ou plusieurs candidats dans la liste ?
- Aurélien : Comme on vient de dire il y a des différences.
- Éline : Oui c'est pareil.
- Aurélien : Plus c'est haut moins tu fais attention aux personnes, aux candidats précis, plus c'est proche de toi et plus c'est local, le plus souvent tu as des motivations du genre moi je connais la personne donc je vais voter pour elle.
- Julie : Moi pour les communales c'est ça oui je vote vraiment, je choisis la personne.

- Éline : Pareil.
- Aurélien : C'est en 2012 il y a eu Sébastien Michel qui se présentait et on le connaissait tous parce qu'on était à la même école que lui, moi je venais de sortir de rhéto et je n'avais pas vraiment suivi l'actualité politique et bien tiens Sébastien, pourquoi pas quoi.
- Modérateur : Ok d'accord.
- Antoine : Moi c'est pareil.
- Modérateur : Tout le monde est d'accord avec ça ?
- Éline : Oui.
- Rolande : oui hein.
- Catherine : Ça m'est même déjà arriver de voter pour des gens que je ne connaissais même pas. Je lisais les noms sur la liste et aussi bien aller hop.
- Modérateur : A quel niveau ? Aux communales ? À un niveau plus éloigné ?
- Catherine : Oui à un niveau plus éloigné, oui.
- Modérateur : Donc tu ne votais pas pour la liste mais tu votais pour le candidat quand même alors ?
- Catherine : Voilà oui.
- Modérateur : Ok d'accord. Et tous les autres vous votez pour la liste en dehors des communales ou vous votez quand même pour des candidats ?
- Julie : Non on vote quand même pour des candidats
- Antoine : Des candidats oui.
- Gaby : Ha non j'ai des préférences quand même.
- Modérateur : Pour des candidats ?
- Gaby : Oui oui.
- Catherine : Puis il y a quand même des noms qui ressortent.
- Éline : Oui il y a des noms qui ressortent.
- Gaby : Et puis si ça ne convient pas on peut, disons, faire un vote d'opposition hein, sur une liste différente.
- Éline : Moi si c'est quelqu'un qui a travaillé dans la commune et qui après a travaillé pour la région, et que c'est quelqu'un que j'ai connu par le passé.
- Modérateur : Par travailler tu veux dire en politique ?
- Éline : En politique, voilà. Et bien si c'est quelqu'un que j'ai connu aux communales et qui se présente aux régionales et bien aux régionales je vais revoter pour cette personne là que j'ai déjà connue.
- Julie : Oui moi aussi je crois.
- Modérateur : Tout le monde est d'accord avec ça ? (Tous confirment)
- Julie : Moi je préfère aussi.
- Modérateur : Ok d'accord, ça va. Donc, juste pour être sûr, qui est-ce qui vote... est-ce qu'il y a quand même quelqu'un qui vote pour une liste en dehors des communales ? Ou vous votez tous pour des candidats ?
- Rolande : Ha moi je vote le bonhomme là.
- Catherine : En dehors des...
- Gaby : C'est pour les candidats.
- Modérateur : En dehors des communales ou les communales avec.
- Catherine : Ça dépend.
- Modérateur : Ça t'est arrivé de voter pour une liste ou ?
- Catherine : S'il n'y a aucun nom que je connais, je voterai la liste.
- Modérateur : Ok d'accord ça va. Quelqu'un d'autre ?
- Rolande : Non moi je vote pour des candidats.
- Antoine : Plus des candidats moi.
- Aurélien : Je ne sais pas moi...
- Modérateur : Tu ne te rappelles plus ?
- Aurélien : Ben j'ai fait que deux élections, la première c'était 2012 je...

- Modérateur : C'était des communales.
- Aurélien : C'était des communales j'ai pas fait gaffe et la deuxième je ne les ai pas vraiment faites puisque j'étais en examen je n'ai même pas suivi l'actualité et tout ça car j'avais une grosse session. Maintenant c'est les vraies élections que je vais faire, ça va être 2018 et 2019 quoi. Et là je sais pas, c'est comme j'ai dit je vais regarder un peu comment ça se passe et si heu...
- Modérateur : A ce stade tu ne sais pas encore ce que tu vas voter ?
- Aurélien : Pas du tout non. C'est quand même loin c'est dans... Ha non c'est dans quelques mois.
- Modérateur : Octobre 2018.
- Aurélien : Mais la campagne n'est pas officiellement lancée donc on en parle pas encore beaucoup, donc difficile à dire.
- Modérateur : Ok.
- Aurélien : Mais bon enfin je pensais juste avant on disait oui si je connais quelqu'un qui travaille dans la commune qui est aux, qui se présente aux régionales, si c'était mon cas s'il se présente dans un parti, s'il se présente dans un groupe politique qui n'est pas du tout, qui ne fait pas du tout mes idées je ne voterais pas pour lui. J'ai quand même mon orientation et après...
- Éline : oui ça aussi.
- Aurélien : oui si quelqu'un que je connais très bien est dans ce groupe là je voterai sûrement pour lui oui. Si je le connais bien et si je sais qu'il est compétent, ou si je sais que c'est une chèvre et bien non.
- Modérateur : Les idées prennent le dessus, enfin le parti va peut-être quand même prendre le dessus sur le candidat ?
- Aurélien : Ha oui, pas le parti, l'orientation politique. Je n'ai pas vraiment un parti précis mais j'ai une certaine orientation précise.
- Modérateur : Ok. Et les autres ? Est-ce que si quelqu'un qui est au niveau communal, qui est votre bourgmestre ou un échevin etc. pour qui vous votez aux communales, va se présenter par exemple aux régionales, est-ce que vous allez voter pour lui ou alors est-ce que, si le groupe politique comme disait Aurélien ne vous convient pas, même si c'est le nom que vous connaissez et pour qui vous auriez voté aux communales, vous voteriez autre chose ?
- Rolande : Ben si t'es déjà content de ce qu'il a fait aux communales, pourquoi pas continuer.
- Modérateur : Ok. Oui aussi Gaby ?
- Gaby : Oui.
- Catherine : Moi maintenant je suis même devenue du genre où, la personne pour qui j'aurais voté aux communales, maintenant suivant son parti, si son parti ne me convient pas, je ne voterai plus pour elle.
- Rolande : Tu ne voterais même pas pour ?
- Catherine : Non.
- Modérateur : Ok d'accord.
- Éline : Moi ça dépend quand même si, un peu comme Aurélien, s'il change vraiment totalement d'orientation politique ben là je ne vais peut-être pas voter mais si ça rejoint plus ou moins, même si c'est pas un parti pour lequel j'aurais voté autrement, si ça rejoint quand même je pense que je voterais.
- Modérateur : Tu choisirais quand même pour le personnage ?
- Éline : Oui.
- Julie : Je rejoins aussi l'avis d'Éline.
- Modérateur : Antoine aussi ?
- Antoine : Oui oui.
- Aurélien : C'est aussi le problème de la Belgique c'est que tu peux voter pour un candidat mais il sera quand même hyper influencé par le parti parce qu'il y aura eu le

parti qui aura financé son programme politique et tout ça. Maintenant il y a un mécanisme comme quoi les débats ça ne se fait quasiment plus au parlement mais ça se fait entre les partis quoi. Il y a une... Je ne sais plus comment ça s'appelle... Les partis décident et disent à leurs députés vous devez voter ça et ils sont clairement obligés sinon on leur retire leurs avantages. Ce n'est pas comme aux États-Unis où il y a les deux camps mais dans les deux camps tu peux avoir des gars qui disent non non je ne suis pas d'accord avec ce que mon parti dit et je vais voter avec le côté démocrate. Et on voit avec Trump maintenant qu'il y a des républicains, Trump a voulu abolir l'Obamacare et les républicains ne sont pas d'accord, et bien ils s'en foutent ils vont voter avec les démocrates pour le maintenir. C'est ça le problème en Belgique, et en France aussi, c'est que les partis sont trop puissants et que les députés sont un peu moins indépendants.

- Modérateur : Il y a une grosse discipline de parti, c'est ça que tu cherchais ?
- Aurélien : Oui c'est ça, je cherchais le mot.
- Modérateur : Ok d'accord. On va passer à la question suivante et je vais vous demander, pour vous, qu'est-ce qui fait une bonne liste aux élections ? Donc pourquoi, en voyant une liste, vous vous dites ben tiens ça c'est une bonne liste, ou qu'est-ce qui pourrait faire pour vous une bonne liste ? Qu'est-ce qui vous intéresserait dans la constitution d'une liste et qu'est-ce que vous aimeriez y retrouver ?
- Aurélien : Déjà il faut autant...
- Éline : La mixité.
- Aurélien : Il faut autant d'hommes que de femmes c'est obligatoire.
- Éline : Oui exactement la mixité.
- Modérateur : La mixité ou la parité ? Toi Aurélien tu dis qu'il faudrait que ce soit autant
- Éline : Non pas autant, mixte.
- Aurélien : Il y a des lois qui obligent ça maintenant.
- Julie : Moi je suis pour la parité, la parité aussi oui.
- Modérateur : La parité aussi oui ?
- Julie : Oui.
- Gaby : Et bien moi je dirais que la parité ce n'est pas possible, la mixité d'accord mais une parité c'est presque irréalisable.
- Modérateur : C'est trop ?
- Aurélien : Mais même il y a des quotas maintenant, des quotas pour les élections.
- Gaby : Mais ils n'arriveront pas à composer des listes comme ça.
- Aurélien : C'est ça le problème après il faut trouver autant d'hommes et de femmes qui soient d'accords.
- Gaby : Il faut être réaliste.
- Éline : Moi je trouve les âges aussi.
- Modérateur : L'âge est important pour toi ?
- Éline : Oui que les tranches d'âges soient quand même assez bien représentées dans le parti. Qu'on puisse s'y retrouver.
- Rolande : Pas tous des jeunes et pas tous des vieux.
- Éline : Voilà que chacun puisse se retrouver dans la liste.
- Aurélien : Je suis d'accord.
- Catherine : Tu entends quoi par une bonne liste, une liste qui ramènerait beaucoup de voix ?
- Modérateur : Une liste pour laquelle tu pourrais voter parce que tu trouves que c'est une bonne liste.
- Catherine : Qu'elle est bien et pas nécessairement qu'elle ramènera beaucoup de voix ?

- Modérateur : Pas nécessairement, une liste pour laquelle tu donnerais ta voix parce que tu te dis ça c'est une bonne liste donc je voterais pour cette liste. Donc une liste qui va, quelque part, attirer ton vote. Pas le vote de monsieur tout le monde ou d'une autre personne, mais le tien.
- Catherine : Une liste avec des noms qu'on connaît, des gens...
- Modérateur : Des noms qu'on connaît ok.
- Rolande : Et tu t'intéresses quand même un peu au programme qu'ils annoncent.
- Gaby : Oui parce que bon, même si tu vois des noms, il y a le programme
- Rolande : Parce que si c'est des noms que t'aimes bien mais que tu n'es pas d'accord avec leur programme.
- Catherine : Oui il faut bien un bon programme qui convienne voilà.
- Éline : Oui.
- Gaby : On sait bien que de toute façon ils ne le respecteront pas mais... Voilà.
- Modérateur : Je reviens sur mixité ou parité homme femme, Antoine je ne sais pas si pour toi c'est important ou pas ?
- Antoine : Oui il faut quand même des femmes mais bon, pour moi la parité.
- Modérateur : Peut-être de la mixité mais pas jusqu'à la parité alors ?
- Antoine : Oui
- Aurélien : Moi je voudrais revenir sur jeunes ou vieux, si c'est ok ?
- Modérateur : Tu peux y aller oui.
- Aurélien : Pour moi une bonne liste il doit il y avoir un genre de leader, une personne connue qui, on sait qu'il a fait ses preuves et qu'il est compétent, une sorte de machine de guerre qui va amener plein de voix, et tout autour des nouvelles têtes avec une diversité pour essayer de rafraîchir un peu la liste, ça je trouve que c'est important.
- Modérateur : Un certain rapport entre l'ancienneté et ?
- Aurélien : et un rafraîchissement. Pas nécessairement des jeunes, mais aussi une nouvelle tête mais par exemple une personne de cinquante ans qui a fait toute sa vie dans le privé et qui se décide, voilà je vais me présenter aux élections.
- Modérateur : Et l'âge ça t'importe quand même aux élections ? Parce que tu parles d'expérience politique, mais est-ce que l'âge ça t'importe ? Est-ce que le fait qu'un nouveau ait cinquante ans, même si tout le monde à cinquante ans ça t'intéresse ?
- Aurélien : Ha oui je veux aussi que toutes les tranches d'âge de la population soient représentées. On est d'accord que les plus de soixante ans et les jeunes de vingt ce n'est pas les mêmes idées.
- Catherine : Ils n'ont pas les mêmes idées non.
- Gaby : Oui mais bon il faut quand même renouveler un peu les têtes, car on voit bien comment ça fonctionne maintenant, les gens en ont ras-le-bol.
- Modérateur : Je reviens sur la mixité homme-femme du coup, Rolande ?
- Rolande : Moi je suis tout à fait d'accord avec ce qui a été dit.
- Modérateur : Mixité ou parité ?
- Rolande : Non non moi la mixité ça s'est bien.
- Gaby : Oui.
- Catherine : Moi aussi.
- Modérateur : La mixité c'est suffisant ? Ok d'accord. Les personnalités plus connues, je ne sais pas si on en a parlé ?
- Assistante : Aurélien en a parlé à propos des leaders.
- Modérateur : Ok d'accord et les autres est-ce que vous êtes d'accord avec ça, le fait qu'il y ai des personnalités plus connues ? Ou éventuellement des personnalités que vous connaissez ?
- Rolande : Oui c'est ça qui va drainer des voix.
- Aurélien : Oui ça attire un nom connu, du genre un Reynders au bout de la liste, ça attire tout de suite sur la liste et tu regardes qui il y a en dessous.

- Catherine : Tu vas regarder directement.
- Aurélien : Sinon tu as machin x et tu te dis c'est qui celui-là, qui est en tête de liste et on ne voit pas ce qu'il vaut.
- Rolande : Oui on ne les connaît pas.
- Modérateur : Donc vous auriez plutôt tendance à voter pour une liste où vous avez des points de repères que vous connaissez ?
- Aurélien : Pas spécialement mais en tout cas ça rend la liste plus crédible je trouve.
- Catherine : En fait si tu as une liste où il n'y a personne que tu connais, tu ne vas pas être attiré ou même regarder, tu vas plutôt regarder un nom que tu vas connaître.
- Éline : On se dit aussi peut-être que quand tu as une personnalité connue, que si jamais ils arrivent au pouvoir, ils ne vont quand même pas se casser la figure. Qu'ils vont quand même savoir gérer.
- Aurélien : Grâce à leur expérience.
- Éline : Voilà c'est ça, qu'ils vont quand même savoir gérer alors que quand tu as quelqu'un qui n'est pas connu tu peux te demander s'ils vont bien réussir à maintenir leur politique jusqu'au bout.
- Modérateur : Rolande tu voulais dire quelque chose aussi ?
- Rolande : Non moi tout ça c'était très bien, mais c'est bien qu'on mette, on appelle ça un bélier, quelque chose qui va attirer en tête de liste. Et les autres et bien ça mon vieux ils feront leurs preuves après.
- Modérateur : Ok d'accord. Tu dis justement un bélier.
- Rolande : Tu appelles ça comme tu veux.
- Modérateur : Par rapport au positionnement sur la liste, est-ce que ça peut avoir une influence pour vous l'ordre que l'on va mettre dans la liste, mettre tel candidat avant ou après ?
- Éline : Oui.
- Aurélien : Le principe du vote en tête de liste, je ne sais plus comment ça fonctionne mais ceux qui sont en tête de liste auront des votes redistribués en fonction de ta place donc si tu es genre, les cinq premiers auront des voix et les cinq derniers n'auront rien.
- Rolande : Oui mais les cinq c'est juste pour faire le nombre hein.
- Modérateur : Mais toi est-ce que le fait qu'il y ai ça, est-ce que ça influence ton choix ?
- Aurélien : Non.
- Modérateur : Tu pourrais voter pour quelqu'un qui est candidat suppléant par exemple et qui est en bas de liste ou pas ?
- Aurélien : Oui mais à ce moment-là je vote pour le candidat quoi, parce que tu choisis l'un ou l'autre mais tu ne peux pas choisir les deux. Mais souvent ce qu'ils font c'est qu'ils mettent les leaders, les Reynders, Di Rupo, Magnette fin de liste parce que eux ils savent qu'ils vont avoir plein de votes pour eux personnellement et donc ça permet d'avoir ceux en haut, d'avoir des voix pour eux.
- Catherine : Mais quand ils distribuent les...
- Aurélien : Je ne sais plus comment ça va.
- Catherine : Ils ne se basent pas suivant l'ordre ?
- Aurélien : Si si. Tout ce qui est mis en case de tête est redistribué individuellement en fonction de ta place sur la liste et c'est un système compliqué hein.
- Modérateur : Le système, pour essayer de faire simple.
- Aurélien : Le système d'Hondt.
- Modérateur : La méthode d'Hondt c'est ça, pour faire simple et sans entrer dans les détails, quand on vote case de tête, donc en case de tête ça veut dire qu'on vote pour la liste et pas pour des candidats en vote préférentiel, il y a un stock de voix qui est mis pour la liste, et au fur et à mesure qu'un candidat a des voix manquantes dans la suite pour avoir assez de voix pour être élu, et bien on va reverser de ce pot là en

suivant l'ordre de la liste. Donc s'il faut 100 voix pour être élu et que le premier en a 80, et qu'il y a 100 voix dans la case de tête, on va en prendre 20 pour le premier.

- Catherine : Donc c'est suivant l'ordre ?
- Modérateur : C'est suivant l'ordre.
- Catherine : Je pensais que c'était selon le nombre de voix qui...
- Gaby : Est-ce qu'il maintienne ce système ?
- Modérateur : Il y a des débats...
- Catherine : Et bien du coup moi, maintenant que je sais ça, je ferai attention à l'ordre. Autrement j'aurais voté, même si c'était un en bas.
- Modérateur : Tu vas faire attention à l'ordre c'est-à-dire que tu vas voter plutôt pour ceux qui sont en haut ou en bas de la liste ?
- Catherine : Je voterais déjà moins case de tête, parce que ça va donner peut-être des voix à des gens que je ne veux pas, voilà. Donc je voterai plutôt pour ceux qui sont vers le bas. À moins que ce soit un que j'aime bien qui soit sur le dessus.
- Modérateur : Ok d'accord. Est-ce que, au niveau régional, et on en a déjà parlé, le fait qu'il y ai votre bourgmestre ou éventuellement un échevin de votre commune sur une liste aux régionales, est-ce que ça va être un facteur important pour vous pour éventuellement donner votre vote, soit préférentiel, soit à la liste ?
- Aurélien : Ça dépend comme on a dit de l'orientation de notre bourgmestre ou notre échevin.
- Catherine : Ou si on l'aime bien ou pas.
- Julie : Moi absolument oui. Comme celui qu'on a sur notre commune moi je l'apprécie donc en régionales, d'office.
- Modérateur : Tu lui remets ta voix ?
- Julie : Oui
- Modérateur : En vote préférentiel ou pour la liste ?
- Julie : Ça je ne sais pas, la différence entre les deux c'est ?
- Modérateur : Donc vote de liste c'est quand tu votes pour la liste et que tu coches la case en haut et vote préférentiel tu votes pour un ou plusieurs candidats dans la liste.
- Julie : Je voterais en vote préférentiel.
- Modérateur : Ok d'accord.
- Aurélien : Ce serait au cas par cas pour moi, c'est difficile à dire comme ça.
- Modérateur : Ok d'accord. Je vous ai demandé ce qu'était une bonne liste, et il y a sûrement des éléments qui vont ressortir, mais je vais vous demander pour vous qu'est-ce qui fait un bon candidat ? (Discussion avec l'assistante) On va essayer de tout doucement se concentrer sur les élections régionales et on va se demander qu'est-ce qui fait, pour vous, un bon candidat ?
- Catherine : C'est quelqu'un qui a des idées qui nous conviennent.
- Julie : Qui les a appliquées.
- Rolande : Oui et puis qui se bat pour.
- Modérateur : Ok donc le fait qu'il ai des idées qui vous conviennent et qu'il ai fait ses preuves.
- Aurélien : Le fait qu'il soit compétent aussi, si c'est une chèvre.
- Catherine : Et puis une personne qui m'a l'air sympathique quand même. Parce que si c'est un mufle.
- Rolande : Si c'est un mufle tu sais il ne passera pas de toute manière.
- Catherine : Pas nécessairement.
- Rolande : Il y a des gens qui étaient du quartier, qui se sont présentées et qui sont sorties avec une quinzaine de voix.
- Aurélien : Je ne sais pas moi, si c'est une personne antipathique mais que je sais qu'il fait bien son travail, je préfère quelqu'un comme ça que quelqu'un qui se joue un peu devant les caméras mais qui derrière n'assure pas.
- Julie : Oui oui.

- Rolande : Tu sais si tu n'es pas sympa, que tu ne parles pas aux gens puis que tu es sur une liste et bien les gens ne votent pas pour toi.
- Catherine : Mais il y en a quand même pour qui ça marche.
- Modérateur : Autre chose qui fait un bon candidat ?
- Aurélien : L'expérience et la compétence aussi.
- Rolande : D'écouter ce que les gens veulent.
- Aurélien : De la volonté.
- Modérateur : Antoine, tu es d'accord avec tout ça ?
- Antoine : Tout est dit. Moi le fait que le nom soit connu c'est important pour moi.
- Aurélien : Ça dépend de quelle volonté aussi, si c'est la volonté d'être célèbre ou de représenter ses citoyens.
- Rolande : Oui s'il travaille pour lui ou pour les autres, pour quelqu'un.
- Modérateur : Quand vous dites les autres, ou ses citoyens, ce sont les citoyens de votre commune ?
- Aurélien : Quand je vote pour quelqu'un, c'est pour qu'il travaille pour moi. Qu'il aille aider les gens de Charleroi je m'en fou un peu, enfin aux régionales un peu moins mais c'est quand même pour qu'il défende un peu notre position.
- Modérateur : Et donc aux régionales s'il s'agit de quelqu'un qui vient de ta commune, est-ce que ce serait plus un bon candidat que quelqu'un qui vient d'une autre commune, ou province ou région ?
- Aurélien : La commune ça dépend, si c'est la commune juste à côté ça ne change rien mais je pense quand même que l'ancrage local fait que tu ressens mieux ce que les citoyens de ta région veulent.
- Gaby : Ha oui il le faut.
- Éline : Oui.
- Catherine : Et ils sont plus au courant quand même de ce qu'il se passe dans la région.
- Aurélien : Surtout dans notre province de Luxembourg qui est quand même une province un peu à part, très rurale par rapport aux autres, et quand tu ne viens pas d'ici tu ne comprends peut-être pas notre mentalité un peu plus bourrin je vais dire.
- Catherine : Une personne de Bruxelles ne va pas comprendre ce qu'on veut.
- Aurélien : Quelqu'un de parachuté d'une autre circonscription pour dire, voilà gagne des voix là et bien non quoi, dégage.
- Éline : Exactement il faut que ce soit quelqu'un qui provienne de la région.
- Modérateur : Donc tout le monde est d'accord de dire que quelque part, un bon candidat, c'est quelqu'un aussi qui va représenter votre région plus particulièrement au niveau plus local à la Région wallonne par exemple, plutôt que quelqu'un qui viendrait d'ailleurs et qui vous représenterait ?
- Éline : Oui.
- Rolande : Oui.
- Aurélien : Surtout que notre province a moins d'élus par rapport à d'autres régions comme le Hainaut et Liège quoi.
- Rolande : La population est moindre déjà.
- Aurélien : Oui c'est ça le problème mais comme ils ont plus d'élus ils vont faire plus attention à ces régions là et nous on nous laisse un peu de côté, c'est pour ça que je préfère avoir quelqu'un qui se bat vraiment pour dire « n'oubliez pas qu'on est le Luxembourg ». Par exemple j'ai lu dans l'Avenir il n'y a pas longtemps que les élus luxembourgeois se battent à fond pour réduire les charges de kot parce que les étudiants luxembourgeois n'ont pas d'université donc ils sont obligés d'aller prendre le train et ils ont deux fois plus de trajets donc ça fait deux fois plus de frais pour eux. Et voilà il n'y a que les luxembourgeois qui se battent pour ça et les autres ils s'en foutent complètement.
- Catherine : Eux ils ont tout sur place.

- Éline : Exactement.
- Modérateur : Donc tout le monde est d'accord avec ça ? Et tout le monde est d'accord de dire que c'est au niveau local, mais pas particulièrement la commune propre ?
- Aurélien : Non.
- Catherine : Non
- Rolande : Bien ils se battent pour eux.
- Éline : Si c'est au niveau régional oui.
- Aurélien : Même si c'est quelqu'un qui vient d'Arlon.
- Catherine : Oui même quelqu'un qui vient de Bastogne ou Libramont.
- Modérateur : (conversation avec l'assistante) Bon alors il y a des choses qui ont déjà peut-être été dites, si c'est le cas pour vous vous me le dites, si vous voulez détailler plus n'hésitez pas. Est-ce que pour vous, ce qui fait un bon candidat, c'est sa place sur la liste ?
- Catherine, Rolande, Éline : Non.
- Aurélien : Si c'est juste une stratégie du parti pour gagner des voix ça n'a rien à voir je crois.
- Antoine : Moi vu que je ne comprends pas grand-chose donc ça n'a rien à voir.
- Aurélien : Sur la liste souvent les gros candidats ils les mettent à la fin parce qu'ils savent qu'ils auront assez de voix sans avoir besoin de la case de tête.
- Modérateur : Pour aller plus loin dans cette idée-là, est-ce que le fait que le candidat ai une place d'effectif ou de suppléant ça peut changer quelque chose pour vous ?
- Rolande : Moi j'aimerais autant un qui soit d'office, un effectif, pour moi oui.
- Julie : Oui.
- Catherine : Et on a le droit de voter pour les deux ?
- Modérateur : Oui.
- Catherine : C'est vrai qu'à la limite il vaut mieux voter pour un effectif.
- Éline : Oui.
- Gaby : En théorie oui mais bon.
- Catherine : Ça n'empêcherait pas de voter pour un suppléant. Tout dépend des noms que je vois comme effectif. Si ce sont des gens qui ne me conviennent pas et bien je voterai juste le suppléant.
- Rolande : Moi ce serait plutôt pour l'effectif quand même.
- Éline : Moi si je n'aime pas l'effectif je ne voterai pas pour lui, je n'ai pas envie de donner une voix, ma voix, à quelqu'un que je n'aime pas et qui va forcément m'ennuyer.
- Julie : Moi je voterais pour l'effectif.
- Aurélien : Je rejoins les deux en fait. C'est vrai que si tu n'apprécies pas du tout les personnes qui se présentent en effectif et bien pas question que ce soit eux, je ne voterais pas pour eux, mais c'est vrai que c'est tout de même important pour moi de voter pour un effectif vu qu'il y a de grandes chances que ce soit eux qui soient élus et qui vont siéger. Le suppléant en plus souvent il y a trois personnes qui se présentent en effectif vu qu'il y a deux places à donner et il y a quinze suppléants et la plupart ne servent à rien ils sont juste là pour bouger et pour essayer de motiver les gens à voter pour eux.
- Antoine : Moi je dirais effectif aussi.
- Catherine : Et si, par hasard, un suppléant avait plus de voix qu'un effectif ?
- Aurélien : C'est toujours l'effectif qui passe.
- Gaby : Ce sera l'effectif qui passe.
- Catherine : Où est la logique.
- Aurélien : Après, aux prochaines élections le candidat va passer effectif, ils vont voir qui ramène le plus de voix. C'est un bon boost pour ta carrière politique. Si tu vois le suppléant qui ramène des voix c'est qu'il peut être important plus tard pour le parti.

- Modérateur : Si je vais plus loin dans ton idée, si quelqu'un est suppléant et que tu le connais tu voterais pour lui pour booster sa carrière à plus long terme que l'élection qui arrive ?
- Aurélien : Il faut voir au cas par cas mais pourquoi pas oui. Souvent quand tu votes suppléant tu as moins de risque que voter pour un effectif. Si ça peut aider, si je le connais bien et s'il est toujours dans mon orientation il n'y a pas de soucis.
- Modérateur : (discussion avec l'assistante) Est-ce que le fait que le candidat soit un homme ou une femme, qu'est-ce que ça change pour vous ?
- Rolande : Non certainement pas.
- Julie : Si ses compétences sont les mêmes.
- Antoine : Moi j'aurais plus tendance à voter pour un homme quand même.
- Modérateur : Pourquoi ?
- Antoine : Je ne sais pas. Parce que toutes les places importantes sont occupées par des hommes.
- Éline : Moi j'aurais plus tendance à voter pour une femme.
- Rolande : Et bien tu sais, je crois qu'une femme se battra et sera aussi mordante qu'un homme. Des fois même plus.
- Modérateur : Donc Antoine voterait plutôt pour un homme parce qu'il considère qu'étant donné qu'il y a plus d'homme aux places importantes, il s'y retrouverait peut-être mieux.
- Aurélien : Ce n'est pas le seul.
- Modérateur : Qui aurait peut-être tendance comme femme à voter pour une femme ?
- Rolande : Je pense que la façon de penser d'un homme et d'une femme est très différente donc c'est très bien qu'il y ai les deux pour se contredire un peu. Tu sais quelques fois de touiller, ça fait du bien, ça éclaire.
- Catherine : Moi je ne voterais pas expressément pour une femme, ni expressément pour un homme. Ça n'a aucune importance.
- Aurélien : Moi non plus.
- Julie : C'est la compétence qui passe quand même avant tout.
- Catherine : Si c'est une femme que j'aime bien et que je trouve débrouillarde, je voterai pour la femme. Mais si c'est un homme ce sera un homme.
- Rolande : Il faut que ce soit quelqu'un qui soit bien.
- Aurélien : Ce qui importe c'est les compétences et la volonté du candidat. Après, si entre un homme et une femme ils sont à égalité par rapport à tous mes critères, ce qui n'arrivera sans doute jamais, peut-être que je voterais pour un homme par affinité de sexe, tout simplement. Mais je ne me vois pas en arriver là.
- Modérateur : Ok. Est-ce que, ce qui pourrait éventuellement influencer votre vote, c'est la probabilité que le candidat soit effectivement élu ?
- Catherine : Non moi ça ne m'influencera pas. Qu'il passe ou pas.
- Antoine : Moi je me laisserais influencer oui. J'aurais plutôt tendance à voter pour un gars qui est populaire, parce que j'entends parler de lui.
- Gaby : Oui.
- Julie : Pour moi je pense que ça a une importance quand même.
- Aurélien : S'il est populaire, c'est pour quelque chose. S'il est arrivé là ce n'est pas pour rien, c'est qu'il a fait du boulot avant. S'il est populaire c'est qu'il est compétent et qu'il sait ce qu'il fait.
- Rolande : C'est qu'il s'est bien battu avant.
- Catherine : Moi je ne suis pas d'accord. Il y a des candidats qui sont parfois très populaires, mais j'estime que, bon, ils n'ont pas leur place.
- Julie : Oui moi j'ai par exemple un candidat en tête aussi mais que je ne le citerai pas.
- Catherine : Il y en a pour qui on se demande comment ils sont arrivés là.
- Julie : Oui

- Aurélien : La célébrité joue quand même. J'accorderais bien plus ma confiance à quelqu'un que je connais qu'à un parfait inconnu.
- Modérateur : Ok. Maintenant on va doucement dévier un peu du sujet. Je vais vous demander si vous avez déjà entendu parler du décret décumul en Région wallonne ?
- Julie : Je pense que c'est suite à l'affaire Publifin.
- Éline : J'ai déjà entendu mais je ne saurais pas expliquer ce que c'est.
- Catherine : C'est pour ne pas cumuler les mandats.
- Gaby : Oui voilà.
- Modérateur : Vous avez une idée de quels mandats il s'agit ?
- Aurélien : Bourgmestre et député je crois.
- Gaby : Oui il me semble.
- Aurélien : C'est moins connu mais souvent les élus ont des mandats dans des administrations publiques donc comme Publifin. Vivalia aussi, ce sont des élus qui sont administrateurs de ça. Donc il y a plein de mandats et plein de rémunérations. Il se font beaucoup d'argent et ne participent pas.
- Rolande : Ils ont beaucoup de casquettes.
- Julie : Après je pense qu'il y a eu tout un débat en fonction de la taille de la commune aussi, je pense que c'était ça et qu'on ne pouvait pas appliquer ce décumul là pour tout le monde, parce que les communes ne sont pas les mêmes et que ce n'est pas la même notion de population donc il y avait eu un débat là-dessus, non ?
- Antoine : J'ai vu à la télévision avec le journal, mais comme ça ne m'intéresse pas je n'ai pas retenu ce dont il s'agissait.

Le modérateur présente aux participants les grandes lignes du décret décumul en Région Wallonne. La présentation dure 10 minutes. Le modérateur s'assure que l'ensemble des participants ont compris les informations qui viennent d'être présentées. La discussion reprend.

- Modérateur : Les questions que je vais vous poser désormais vont certainement vous permettre de faire des liens avec ce qui a été dit précédemment. Garder à l'esprit les informations que je viens de vous communiquer concernant le décret décumul. Je vais commencer par vous demander si vous aviez conscience, en 2014, de la mise en œuvre du décret décumul et de la disposition transitoire, et si cela a pu influencer votre vote ?
- Aurélien : Non. Je ne savais pas que ça faisait si longtemps que c'était en route. Je pensais qu'ils avaient décidés ça avec Publifin et qu'ils avaient sans doute accélérer mais je ne savais pas qu'il y avait quelque chose en route depuis 2014. Donc pas du tout.
- Catherine : Je savais qu'ils en parlaient déjà mais je ne savais pas en quoi ça consistait.

L'ensemble des participants affirment leur accord avec ce qui a été dit.

- Modérateur : Les prochaines échéances électorales sont donc les communales de 2018, en octobre, puis les régionales de juin 2019, couplées aux fédérales et européennes. Est-ce que vous seriez prêt à voter, aux régionales de 2019, pour un candidat qui possède déjà un mandat au sein d'une commune ? Donc quelqu'un qui est déjà bourgmestre, échevin ou président de CPAS, au sein d'une commune quelconque, est-ce que vous voteriez pour lui pour le Parlement Wallon ?
- Antoine : Pour moi ça ne change rien.
- Catherine : De toute façon il devrait mettre fin à son mandat.
- Julie : Tout dépend de son taux de pénétration, il pourrait cumuler les deux.

- Aurélien : Moi je pense que ça m'influencerait quand même. Si je vois qu'il y en a un qui se présente aux communales et qui se représente aux régionales alors qu'il ne peut pas, j'aurais l'impression qu'il se fout de notre gueule. Même s'il a les taux de pénétration et qu'il passe, il arrive aux élections communales et dit qu'il veut s'investir et tout ça, qu'il veut nous aider et blablabla, puis quelques mois plus tard il va nous dire que finalement il veut quand même aller aux régionales et faire les deux travaux. C'est difficile de s'occuper des deux. À un moment donné il doit faire des choix, il va louper des conseils communaux, alors que tu as voté pour lui.
- Rolande : Comment tu veux qu'avec toutes leurs casquettes ils fassent bien leur boulot partout ? Ça ce n'est pas possible.
- Julie : Moi dans ma commune, je le dis clairement, Benoit Piedboeuf est le Bourgmestre de ma commune et je pense qu'il a les deux mandats et moi je trouve que c'est quelqu'un d'extrêmement compétent et que c'est quelqu'un qui ne vit que pour ça et il est capable de faire les deux de front. Et la commune bouge pas mal. Maintenant je suis fort influencée aussi parce que mon papa est sur la même liste que Benoit Piedboeuf donc voilà, ça je l'avoue. Mais quand je vois le personnage que c'est, c'est quelqu'un d'extrêmement dynamique, qui peut être autant à Tintigny que de monter sur Bruxelles. Sa vie c'est ça donc il fait bien les choses. Donc encore une fois je dirais que c'est sa personnalité et le fait qu'il a déjà fait ses preuves auparavant, donc son expérience, qui fait qu'il a ma confiance.
- Éline : Moi c'est comme Julie. Si c'est quelqu'un en qui j'ai confiance et que je sais qu'il pourra cumuler les deux et que peut-être son expérience communale pourra apporter quelque chose à la Région, et inversement. Je pense que s'il est à la Région, il pourra, en influençant, peut-être amener quelque chose dans la commune aussi.
- Gaby : Moi je dis qu'il faut faire attention. Tous les partis politiques au départ, et ils sont tous d'accord pour le décumul, et puis on détricote le bas, et pour le décumul un parti va dire qu'on ne veut pas ceci, un autre va dire qu'il faut nous laisser cela, bon c'est de l'hypocrisie pure et simple. Donc je ne voterais pas pour quelqu'un qui est déjà Bourgmestre aux régionales de 2019.
- Rolande : Moi non plus, parce qu'il n'y a que 24 heures dans une journée et qu'ils soient aux régionales ou à ce que tu veux, il n'y a que 24 heures par jour et il ne peut pas être performant partout, aussi bien qu'il soit.
- Gaby : Ces gens-là ne peuvent pas bien faire leur travail.
- Catherine : Moi je suis un peu d'accord avec Éline et Julie, mais ça influencerait quand même mon choix. Parce que je me dis qu'il faut quand même laisser la place à d'autres.
- Aurélien, Julie : Oui aussi c'est vrai.
- Catherine : Une personne n'est pas obligée de prendre tous les postes. Donc je ne voterais peut-être pas pour quelqu'un qui a déjà un poste aux communales parce que ça permettrait à plus de personnes d'entrer en politique quelque part.
- Aurélien : Je préfère avoir deux personnes qui se concentrent à fond sur quelque chose que d'en avoir une qui ferait les choses à moitié.
- Rolande : Oui, c'est ce que je disais aussi.
- Éline : Oui, sauf s'il y arrive. S'il en est capable oui.
- Aurélien : D'où le choix du taux de pénétration, il n'y aura que ceux qui sont capables d'y arriver, ce qui n'est pas le cas de tout le monde. Parce que, aussi non, je suis sûr qu'il y en aura qui voudront avoir accès aux deux pour simplement avoir plus de sous ou ce genre de chose.
- Éline : Tout à fait, exactement. Avec ça, avec le décret en 2018 on va savoir ceux qui sont vraiment capable de faire les deux par rapport à l'ancienne règle où il y avait peut-être des gens qui sont indécis.
- Modérateur : S'ils ont un haut taux de pénétration pour vous ça veut dire qu'ils seront capables de cumuler les deux ?

- Éline : Ils seront capables de cumuler les deux théoriquement.
- Julie : Oui.
- Modérateur : Donc, pour vous, le taux de pénétration est un bon critère de choix ?
- Éline, Julie : Oui.
- Catherine : Pour moi pas. Parce qu'il y a des gens qui sont capables de récolter beaucoup de voix, mais qui ne les méritent pas.
- Gaby : Ce n'est pas nécessairement le cas oui.
- Éline : Oui mais il faut faire confiance aux électeurs aussi peut-être.
- Catherine : Je ne me baserais pas sur le nombre de voix des gens.
- Gaby : Je suis d'accord avec Catherine.
- Aurélien : Ce n'est peut-être pas le meilleur critère mais je n'en vois pas d'autres.
- Rolande : Ils ne peuvent pas conduire deux ou trois mandats de front, ce n'est pas possible. Qu'il ait un haut taux de pénétration ou pas, ce n'est pas possible. Quand tu vois les débats qu'ils ont, les trois quarts de l'hémicycle il est vide, ils sont ailleurs.
- Gaby : Donc il s'agit de candidats qui se présentent puis ils ne sont jamais là.
- Rolande : Ce n'est pas concevable ça, ils ne peuvent pas être à toutes les places.
- Aurélien : Pour moi le taux de pénétration n'est peut-être pas le meilleur critère mais je n'en vois pas d'autre pour le moment. Je ne vois pas ce qu'il existe d'autre qui pourrait dire objectivement qu'un candidat est meilleur qu'un autre. Peut-être ses résultats, mais ce n'est pas facile à mesurer.
- Antoine : Moi je pense aussi que c'est un bon critère.
- Julie : Ici, comme Éline disait, il y a le fait qu'on fait aussi confiance aux autres électeurs qui vont réfléchir.
- Éline : Oui c'est ça, il y a un effet de groupe. Parce que Catherine dit que non il y a peut-être des gens qui nous trompent et qui ne devraient pas avoir le droit d'avoir ces mandats mais voilà il faut aussi faire confiance aux autres électeurs et que si un candidat a un haut taux de pénétration c'est parce que d'autres gens ont réfléchi à sa façon de travailler et à ses idées et voilà.
- Modérateur : Aux prochaines élections régionales de 2019, allez-vous adapter votre vote étant donné qu'il y a la mise en œuvre définitive et la fin de la période transitoire du décret décumul, si le candidat a peu de chances d'être autorisé à cumuler ?
- Éline : Oui du coup parce qu'on pense que notre vote ne sert à rien et je pense qu'on a envie d'être impliqué dans la vie politique de sa région.
- Antoine, Aurélien, Julie : Je suis d'accord.
- Rolande : Moi non puisque je ne suis pas pour le cumul.
- Gaby : Pareil pour moi, je ne suis pas pour le cumul.
- Catherine : Si on est quasiment certain qu'un candidat ne sera pas autorisé à cumuler, moi je ne voterais pas pour lui. Car ce serait un vote inutile.
- Éline : Ce serait un vote inutile oui.
- Aurélien : Tu pourrais penser que le mec a d'autres ambitions et veut peut-être se faire plus d'argent plutôt que de représenter la commune, alors qu'à la base c'est pour ça que tu avais voté pour lui quoi.
- Modérateur : Et inversement, un candidat qui est bien placé dans les sondages et pour qui il est fort probable qu'il soit amené à cumuler ?
- Aurélien : A ce moment-là ce sont les autres critères donc la motivation, les compétences et tout ça qui reviennent. Donc oui là on pourrait voter pour lui si c'est notre candidat.
- Julie : Oui
- Éline : Tout à fait, oui.
- Modérateur : Ok. Précédemment, la plupart d'entre vous ont affirmé qu'ils votaient en vote préférentiel et aux régionales également. Désormais, en 2019, auriez-vous tendance à voter pour plus de candidats ou pour moins de candidats ? Ou bien le décret décumul n'aurait aucune influence ?

- Catherine : Ça ne me ferait pas changer, non.
- Aurélien : Si ton Bourgmestre se présente et qu'il n'a pas ses chances, d'office tu ne vas pas voter pour lui. Parce que comme j'ai dit tantôt, quand il se lance dans quelque chose d'autre alors qu'à la base tu avais voté pour lui en te disant qu'il allait représenter ta commune et qu'il va bien faire son boulot et qu'au final il ne fera pas son boulot. Non pas question, il ne part pas et il reste ici. Si c'est mon Bourgmestre, parce que si c'est le Bourgmestre d'une autre commune ce n'est pas mon problème. Donc non je ne voterais pas pour lui.
- Antoine : Je suis d'accord avec Aurélien.
- Rolande : Oui moi je suis d'accord.
- Aurélien : Ce que je veux dire c'est qu'il a voulu être notre Bourgmestre donc il reste notre bourgmestre. Il ne s'en va pas. Sinon c'est se foutre de ceux qui ont voté pour lui.
- Julie : Moi j'ai mon contre-exemple donc bon.
- Aurélien : Oui mais dans ce cas-là il ferait peut-être partie des 25% quoi. Mais dans l'optique où il ne pourrait pas cumuler, là dans ce cas-là tu ne voteras peut-être pas pour lui.
- Catherine : S'il risque de faire partie des 75% je voterai pour lui, parce que peut-être qu'il choisira de ne pas y aller. Par contre s'il fait partie des gens qui d'office pourront cumuler je ne voterai pas pour lui.
- Modérateur : Ici on est dans l'optique où on saurait à l'avance si un candidat sera autorisé ou non à cumuler. Maintenant les sondages ne sont que des sondages et il existera toujours des candidats qui risquent d'être entre les deux, au niveau d'un point de basculement. Si ce candidat est à ce niveau et qu'il s'agit de votre Bourgmestre par exemple, comment réagirez-vous ?
- Aurélien : C'est bonne question.
- Éline : Moi je voterais pour lui parce qu'il a peut-être envie d'aller aux régionales et je lui donnerais mon vote pour le pousser à aller aux régionales. Peut-être qu'il en a marre aussi de ne faire que de la politique communale et peut-être que la commune pourrait subir le fait qu'il n'a plus envie d'être à la commune mais d'être à la Région. Donc si quelqu'un se présente à la Région c'est que peut-être il en a marre de gérer une commune.
- Aurélien : A ce moment-là tu ne te présentes pas aux élections communales alors.
- Éline : Non mais...
- Julie : Peut-être aussi que le fait d'avoir les deux, de cumuler les deux et d'être aux régionales permettrait d'avoir plus de poids pour sa commune. Ou peut-être que ça n'a rien à voir. Donc le fait de lui accorder ma voix pourrait l'aider à être autorisé à faire les deux et à avantager la commune.
- Modérateur : Pour ça tu lui donnerais ta voix ?
- Julie : Oui, ça pourrait influencer oui.
- Éline : Moi aussi.
- Aurélien : Je tiens quand même à préciser que ce n'est pas ce critère-là qui me fera décider de mon vote, mais ceux qu'on a dit plus tôt. Mais c'est secondaire, s'il faut aller plus loin dans la réflexion et tout ça mais j'ai d'autres motivations d'abord pour choisir quelqu'un.
- Antoine : Moi je voterais pour mon Bourgmestre aussi.
- Rolande : Moi non, pas de cumul.
- Catherine : Moi si mon Bourgmestre a envie d'aller aux régionales, et qu'il veut quitter son mandat de Bourgmestre, pourquoi pas, là je voterais pour lui. Mais s'il s'agit de faire les deux, je ne veux pas. Donc pas de cumul non plus.
- Modérateur : Ok. Parmi les critères dont on a discuté, car on a évoqué beaucoup de critères différents, pour le choix d'un candidat aux régionales, quels critères sont les plus déterminants dans votre choix ?

- Aurélien : Donc pour moi c'est que le candidat soit compétent, ses idées et sa volonté de bien faire et de bien travailler.
- Éline : Qu'il représente déjà la province dans laquelle on est, et puis la compétence.
- Aurélien : Oui pour moi aussi, cette représentation.
- Rolande : Qu'il se batte bien pour ses idées, mais pour tout le monde, pour toute la région.
- Gaby : Pour toute la région aussi oui.
- Modérateur : La Région Wallonne ou plutôt locale ?
- Gaby : Oui.
- Aurélien : Qu'il se batte pour ceux qui l'ont élu.
- Catherine : Pour moi l'important c'est ses compétences, ses décisions, sa sympathie car ça j'y regarde aussi.
- Julie : Moi je dirais ses compétences, la région, enfin la province quoi, et puis la sympathie ça peut certainement jouer aussi oui.
- Catherine : D'où il vient aussi, s'il vient de la région ou bien de plus loin.
- Antoine : Moi je dirais compétence, sympathie, et puis le fait qu'il vienne de la région, qu'il soit local.
- Gaby : Sa compétence évidemment oui, puis le fait qu'il vienne de la région.
- Rolande : Que ce soit quelqu'un de chez nous quoi.
- Modérateur : J'ai une dernière question. Parmi tout ce dont on a parlé ici, les différents critères qui vous permettent de faire votre choix aux élections, est-ce qu'il y a éventuellement quelque chose dont on a pas parlé, un sujet qui n'a pas été abordé et qui à votre avis aurait peut-être dû l'être ?
- Rolande : On a fait à peu près le tour.
- Éline : oui.
- Julie : Je suppose, oui.

Fin de l'enregistrement.

Annexe 4 : Retranscription du focus group de Nivelles

Avant de débiter, les participants ont bénéficié d'un moment qui leur a permis de se présenter et faire la connaissance des autres participants. Le modérateur a rappelé le thème discuté, les modalités d'enregistrement, l'utilisation qui sera faite des données récoltées, la préservation de l'anonymat des participants, la durée du groupe de discussion ainsi que le déroulement de celui-ci. De plus, les modalités d'attribution des « cadeaux » à l'attention des participants ont été présentées.

Sont présents lors de ce focus group :

- Christophe, nommé le modérateur
- Eloïse, qui assiste le modérateur, nommée l'assistante.
- Les participants : Maryse, Tess, Arnaud, Florence, Marc, Michèle.

Ce focus group se déroule à Gembloux, au domicile du modérateur, le samedi 02/12/2017. Les premiers participants arrivent à 14h. Une participante étant en retard, la discussion débute à 14h20 et prendra fin à 15h50.

Début de l'enregistrement :

- Modérateur : Les présentations ont donc été faites. Je vais directement débiter par une première question. **En quelle année avez-vous voté pour la première fois ?**
- Tess : 2013 je pense.
- Modérateur : Peux-tu me rappeler ton âge ?
- Tess : 22 ans.
- Florence : Oui ça doit être ça aussi je crois. Il y a eu des élections avant ?
- Modérateur : 2014 pour les régionales, fédérales et européennes et 2012 pour les communales et provinciales.
- Tess : J'avais 18 ans.
- Marc : Tu sais remonter jusqu'à quelle année ? (rires)
- Florence : Donc moi c'est dans ces eaux là aussi.
- Marc : ça devait être dans les années, plutôt près de 1976 environ.
- Michèle : Dans les années 70 oui. Je ne sais plus si c'était déjà 18 ans ou si c'était encore 21 ans. J'ai un trou de mémoire.
- Maryse : Moi c'était en 2012.
- Arnaud : 2008 c'est possible ?
- Modérateur : 2008 ok. De manière générale, comment suivez-vous une élection ? Via quel moyen notamment ? Et avec quelle intensité ? De quelle manière allez-vous vous intéresser à une élection ?
- Tess : Moi je ne m'y intéresse pas du tout. Vu que la première fois j'avais 18 ans, j'ai un peu demandé ce que mes parents pensaient, pour savoir ce qu'il se passait. Après je n'aimais vraiment pas mon bourgmestre donc du cou bon, je n'ai pas voté pour lui. J'ai voté pour un autre parti. Mais c'est tout.
- Modérateur : Tu n'aimais pas ton Bourgmestre, c'est bien ça que tu as dit ?
- Tess : Oui, pas du tout.
- Maryse : Moi j'étais dans un cas un peu particulier. En 2012 pour les communales je connaissais un peu des noms, notamment avec les scouts, on connaît pas mal de gens, que j'aimais bien, donc que je voulais voir au pouvoir. En 2014 comme j'habitais au Grand-Duché de Luxembourg je n'ai pu voter que pour les européennes en fait. Je ne savais pas qu'il fallait s'inscrire pour pouvoir voter aux fédérales. Donc pour les européennes j'ai fait un eu au hasard.

- Arnaud : Moi c'est plutôt par les médias. Je regarde un peu les débats, enfin je ne suis pas les débats télévisés mais je regarde un peu, vite fait, les JT et tout ça. Après quand c'est communal là c'est plutôt pour les gens qu'on connaît au final.
- Florence : Moi je crois que ça dépend du type d'élection. Forcément pour les communales il n'y a pas d'information en télévision, mais c'est beaucoup du bouche à oreille, puis tu reçois quand même quelques prospectus et comme là tu ne connais pas du tout les partis. Les communales je pense que c'est la première fois que j'ai voté donc j'avais quand même lu les prospectus parce que il y a des noms de partis que je ne connais pas du tout donc je me suis un peu renseigné. Après pour le fédéral et tout ça, je dirais les médias quand même. Puis je faisais quand même des études en sciences politiques donc j'avais des lectures, j'ai lu la presse etc.
- Marc : Moi pour les européennes c'est vraiment au hasard parce que ça ne m'intéresse pas trop., honnêtement. Les fédérales là c'est plutôt comme Arnaud, au niveau des médias et des journaux. Pour les communales c'est plutôt des connaissances, on connaît pas mal de gens dans notre région donc on discute en buvant un verre.
- Michèle : C'est un peu la même chose. C'est dans la même idée, le fédéral c'est les médias et les régionales aussi.
- Arnaud : Par rapport aux européennes je trouve que le problème c'est que c'est fort flou, la politique européenne c'est hyper flou et je pense que c'est ça le problème. C'est difficile de s'y intéresser en fait. Il faut vraiment suivre la politique, les engrenages et tout ça sont compliqués.
- Michèle : Puis je crois aussi que les européennes on vote en même temps que d'autres niveaux, je ne sais plus trop lesquels. Donc finalement on ne distingue pas beaucoup cette élection des autres je crois. Ça devrait avoir lieu à une date à part pour s'y intéresser un peu plus.
- Maryse : Aussi, moi pour les fédérales je n'ai pas pu voter, mais je m'étais quand même un peu renseigner et sur internet j'avais trouvé un quizz qui avait remis ensemble les différents programmes et qui posait des questions pour connaître nos positions sur différents sujets. Au final ça donnait le pourcentage que l'on avait dans chaque parti, en accord avec chaque parti.
- Modérateur : D'autres personnes ont utilisé ce genre de quizz ?
- L'ensemble des participants : Non.
- Modérateur : A quel moment allez-vous faire votre choix pour une élection ? Plutôt dans l'isoloir, la semaine avant, plus longtemps avant ?
- Florence : Je dirais la semaine avant. Dans l'isoloir ça non, je ne pense pas, en plus on voit juste les noms et pas les photos. Plutôt la semaine avant parce que je ne suis pas quelqu'un de très organisé à ce niveau-là, du coup je me dis qu'il faut que je me décide. Ça peut être la veille de l'élection.
- Maryse : Moi c'est la semaine avant aussi. Parce qu'il est temps d'y penser et que c'est à ce moment-là, où on a déjà vu quelques trucs et on peut faire un check-up.
- Florence : On parle bien du moment où on fait sa décision ?
- Modérateur : Oui, à quel moment vous faites votre choix pour une liste, un candidat ou plusieurs.
- Florence : Moi j'aurais dit que c'est après avoir entendu tout ce qu'on a entendu à la radio, à la télévision, après tout ce qu'on a pu lire etc. C'est un processus donc la décision je la prendrai juste avant. Ça ne veut pas dire que c'est le seul moment où je m'y intéresserai. Probablement je m'y intéresserai plus, en désespoir de cause mais voilà.
- Arnaud : Moi je dirais que j'ai plus tendance à voter pour un parti en Belgique. Voter pour quelqu'un je trouve que ça n'a pas vraiment de sens. Ce n'est pas comme en France où tu votes pour un président. Donc je vote plutôt pour le parti, du coup il

faut vraiment qu'il y ai un grand changement pour que je change mon vote, donc finalement c'est plus ou moins toujours le même.

- Modérateur : Donc tu sais déjà longtemps à l'avance quel sera ton vote ? Pour les communales et pour les régionales ?
- Arnaud : Oui. J'ai plutôt tendance à voter un parti aussi pour les communales.
- Tess : Moi c'est plutôt comme Arnaud. Je ne vote pas pour une personne en particulier, je vote plutôt pour le parti de manière générale. Du moins la seule fois où je l'ai fait. C'était les communales ou les régionales, je ne sais plus.
- Florence : C'était la fois où on avait reçu, je me souviens de ça, on avait un milliard de feuilles dans l'isoloir, parce qu'on votait pour les régionales, fédérales, on votait pour tout en même temps. Tu as voté combien de fois, une seule fois ?
- Tess : Une fois.
- Florence : Donc ça devait être en 2014 alors.
- Tess : Je ne sais plus pour quelle élection mais c'était pour un parti en tout cas.
- Modérateur : Ton choix était fait longtemps à l'avance ?
- Tess : Pas dans l'isoloir, mais peut-être une semaine avant. Vu que je ne m'y intéresse pas, je ne vais pas commencer à écouter les médias, donc la semaine avant, comme il y a un choix à faire, je vais peut-être y regarder un peu.
- Marc : Disons que moi, au niveau régional et communal on a déjà une certaine idée de, vers quel parti on irait. Mais communal c'est plus une personne aussi, parce que tu connais les gens, c'est déjà un peu plus entre guillemets intime je vais dire. Tandis que régional et fédéral c'est plus pour un parti. C'est aussi selon mon idéologie. D'après ce que je me suis fait comme idée, en fonction des débats.
- Modérateur : Donc le choix, il est fait à quel moment ?
- Marc : Sauf cas vraiment exceptionnel, c'est longtemps avant quand même. Je suis assez stable de ce côté-là.
- Michèle : Je suis un peu conservatrice quand même donc depuis que je vote je dois dire que j'ai souvent mes idées depuis le départ parce qu'on a quand même ses idées politiques et on ne change pas toutes les semaines non plus. Donc en général je sais longtemps à l'avance pour qui je vais voter, sauf franchement si dans un débat ou quelque chose comme ça il y a certaines idées qui me percutent un peu, mais aussi non en général je le sais longtemps à l'avance. Pour les communales, c'est en fonction, on est très bien à Wavre, donc comme ça va très bien à Wavre et que la population est bien on vote toujours la même chose aussi, on reste un peu dans la même ligne. On ne change pas les choses qui vont bien.
- Modérateur : La question suivante, certains y ont déjà un peu répondu, c'est de savoir si vous votez plutôt en case de tête, donc pour un parti, ou plutôt en vote préférentiel, donc pour un ou plusieurs candidats au sein d'une liste ? Toi Arnaud c'est plutôt le parti ?
- Arnaud : C'est à chaque fois le parti.
- Tess : Moi aussi. Mais aux communales je voterai pour des personnes, parce que je n'aime pas mon Bourgmestre. Donc je ne vais pas voter pour le parti parce que je sais que c'est lui qui reviendra à chaque fois. Donc là je vais voter pour des personnes.
- Florence : Tu habites où ?
- Tess : Court-Saint-Etienne. C'est Michael le comte D'Aviella, c'est toujours le même depuis des années et voilà. Après c'est parce qu'il y a eu des histoires avec mes parents qui tenaient une librairie, enfin c'est une histoire particulière. Mais je ne l'aime pas, il est hautain.
- Florence : Moi je dirais que de nouveau ça dépend. Aux communales on a plus tendance à connaître les gens. Mais même aux communales, aux fédérales et aux régionales je vote pour des personnes, je ne vote pas pour des partis. À l'Europe, j'aurais plutôt tendance à voter pour des partis. Parce qu'on connaît moins bien puis de toute façon tu sais directement qui siègera finalement. Aux européennes on

connaît moins les politiques. Je trouve que c'est compliqué, je n'aime pas voter pour le parti parce que je trouve que tous les candidats ne se valent pas, mais ce qu'il y a d'ennuyant c'est qu'à partir des circonscriptions tu ne peux pas non plus voter pour les gens que tu connais le mieux dans le parti. Tu ne peux pas voter pour, je sais pas, disons Charles Michel ou Paul Magnette. Enfin si Charles Michel on peut, mais Paul Magnette non. Enfin bref j'essaie quand même de me renseigner pour voter pour une personne et pas pour un parti.

- Maryse : Moi c'est plutôt pareil, comme Florence. C'est vraiment aux communales et aux fédérales que là j'aurais tendance à voter pour une personne qui m'inspire un peu plus parce que même si je n'aime pas vraiment les idées des partis, je trouve qu'il y a certaines têtes quand ils interviennent à la télévision que je trouve que leur discours a du sens. Moi je suis très sensible à la logique dans une parole, donc quand on tient des idées et qu'on les tient de a à z, déjà ça m'inspire plus confiance même si mes idées ne sont pas les mêmes que les miennes. Donc j'ai tendance à voter pour des gens qui m'inspirent plus confiance. Mais pas aux européennes, aux européennes là... Ce n'est vraiment pas mis en avant en fait.
- Florence : Puis si je peux rajouter un truc, aux européennes j'ai l'impression que, plus que partout ailleurs ils votent par parti. Donc finalement, c'est un siège, si tu votes pour le parti tu votes pour le siège et pas pour celui qui y sera. Très rarement à l'Europe tu vas avoir un sénateur ou un député qui dit « ha non je ne suis pas le parti », c'est quelque chose qui existe ailleurs. Mais quand tu votes par parti tu sais que ce sera la décision du parti.
- Marc : Moi je suis d'accord avec Florence. Au niveau élections européennes tout à fait.
- Michèle : Sur les listes européennes c'est souvent des personnalités politiques connues qui sont dessus quand même.
- Marc : C'est des anciens du fédéral qui montent de niveau.
- Michèle : Donc tu connais quand même plus ou moins la façon dont ils ont gouverné au fédéral.
- Arnaud : Ce qu'il y a aussi c'est qu'au niveau de l'Europe je trouve qu'il y a vraiment un flou, on ne sait pas vraiment où on va, quelles sont leurs idées, qu'est-ce qu'ils veulent faire de l'Europe et tout ça.
- Florence : Et à quoi ça va servir.
- Arnaud : Oui voilà. Donc moi personnellement les élections européennes je m'en fiche un peu parce que je n'en vois pas le sens. Je trouve qu'il n'y a pas de sens. C'est dommage, parce qu'il faudrait qu'il y en ait un.
- Modérateur : Plutôt tête de liste ou candidat alors ?
- Michèle : Au fédéral c'est plutôt liste parce que je trouve que de toute façon candidat ça ne sert à rien. Admettons que tu votes pour le candidat tête de liste pour une liste, de toute façon ce n'est pas cette liste-là qui passe, donc ou même si c'est lui qui a les votes de préférence et que ce n'est pas sa liste qui est passée, c'est quand même pas lui qui va passer. Donc moi je trouve que voter pour un candidat aux fédérales, ça ne sert pas à grand-chose. Pour les communales un candidat ça oui.
- Florence : Je ne suis pas sûre d'avoir compris.
- Michèle : Admettons que tu votes pour Charles Michel au fédéral, mais ce n'est pas les libéraux qui vont passer mais les socialistes, ça ne sert strictement à rien. Même si Charles Michel au niveau national a le plus de voix de préférence, ce n'est pas les libéraux qui sont passés donc lui de toute façon il ne sera pas amené à être premier ministre.
- Florence : Donc en fonction de la coalition ?
- Michèle : En fonction de la coalition.
- Maryse : Moi je trouve que c'est quand même intéressant de voter pour un nom en particulier. Parce que si dans un parti ils ont tendance à favoriser, prenons par

exemple Charles Michel, mais que toi particulièrement tu n'aimes pas ce candidat, si beaucoup de gens ne votent pas tête de liste mais particulièrement un autre candidat c'est aussi une indication pour le parti. Je pense qu'il peut être intéressant pour eux, qu'il se rendent compte que peut-être finalement un candidat tête de liste a moins de succès qu'un autre candidat dans leur parti par exemple. Donc je trouve que c'est toujours intéressant parce que de toute façon si on vote toujours juste le parti ça va pour la tête de liste alors que si on préfère une autre personne ça va quand même pour le parti mais au moins on sélectionne un peu plus loin. Ça ne sert peut-être pas spécialement à grand-chose c'est vrai mais je me dis que quitte à voter.

- Modérateur : Maintenant on va passer à une question qui demande peut-être un peu plus de réflexion. Qu'est-ce qui, pour vous, fais une bonne liste ?
- Florence : Des gens qui correspondent à mes opinions.
- Marc : Pour moi une bonne liste c'est une liste qui représente un peu tout le panel, enfin pas de la société, mais des idées.
- Florence : Des hommes et des femmes déjà. Mais ça c'est obligatoire je crois, enfin ou en partie. Puis je suis assez d'accord, qu'il y ai une certaine représentativité.
- Michèle : De toute façon si tu regardes une liste tu ne connais jamais tous les candidats qui sont dessus. En général on connaît les cinq premiers puis ceux qui sont après, enfin je ne sais pas combien il y en a exactement sur une liste mais c'est quand même une fameuse série donc on ne sait jamais les connaître tous.
- Marc : Enfin ça dépend aussi si c'est communal, fédéral ou européen. Ça dépend des différents niveaux d'élection.
- Maryse : Moi j'habite à Mont-Saint-Guibert donc on connaît toujours plus ou moins, c'est plus petit qu'à Wavre. Mais je n'ai jamais fait l'exercice sérieusement par le passé, mais maintenant je pense que j'ai un peu grandi. Si maintenant je vais refaire une élection je vais faire ça plus sérieusement et effectivement analyser les listes je trouve que ça peut amener une indication. On sait qu'il y a des quotas par rapport aux femmes etc. mais est-ce que c'est des vrais personnages politiques ou est-ce que ces juste des gens qui ont été mis là pour remplir les quotas.
- Florence : Oui effectivement, et la position sur la liste te le dira, puisque les points sont réattribués en fonction de la place, et je suis d'accord. J'ajouterais aussi que, il y a des partis qui ont des, par exemple Charles Michel n'a pas besoin de se mettre premier sur la liste et s'il le faisait, je trouverais ça vraiment hautain. Si ça fait partie des critères je dis que lui, aller, c'est justement ça qu'ils font c'est qu'ils poussent les listes du bas. Par exemple dans ce cas-là je trouverais que, voilà je ne voterais pas pour Charles Michel. Mais je n'ai jamais analysé l'ordre des candidats mais ça me ferait bizarre de voir quelqu'un qui est quasi sûr de passer être tout au-dessus puisque normalement, il est sûr de passer donc il peut aller vers la fin de la liste.
- Michèle : Mais en général c'est eux qui sont tête de liste. En général c'est les personnages politiques les plus connus qui sont têtes de liste.
- Florence : Mais c'est très étrange je trouve. Il y a certains partis qui le font moins que d'autre je crois, après je ne me rappelle pas exactement des listes.
- Michèle : Mais ça c'est une question aussi, qui connaît une liste complète, qui voit une liste complète avant d'être dans l'isoloir.
- Florence : Oui c'est vrai. On en reçoit par la poste.
- Maryse : Oui mais on reçoit parti par parti. Dans les communales j'avais quand même regardé un peu, j'avais posé des questions à mes parents parce que je trouvais ça étrange justement, je ne connaissais pas le principe de pousser la liste. Nous par exemple on avait un très chouette bourgmestre très apprécié et son fils est rentré en politique et lui ils l'ont mis en bas de la liste et c'est là qu'on m'a expliqué ce principe. Il avait déjà un gros capital sympathie par son nom de famille et à Mont-Saint-Guibert ça marche beaucoup au tour des cafés et c'est assez amusant. Je pense quand même que la prochaine fois que je vais voter je ferai plus attention à la manière dont

c'est présenté, surtout que j'ai plus d'expérience au niveau politique depuis que j'y réfléchis un peu et à 18 ans ou 19 ans j'étais pas hyper intéressée.

- Modérateur : Tu feras attention à quoi en particulier sur la liste ?
- Maryse : Moi je suis de plus en plus féministe donc je ferai vraiment attention à ça aux prochaines élections. Aux idées vraiment des partis déjà, et ensuite aux personnages féminins dans les listes, est-ce que c'est des vrais personnages ou est-ce que c'est des postiches qui sont là juste pour remplir le tas. Ça je pense que c'est quelque chose déjà qui me rebuterait super fort, même si les idées du parti sont plutôt les miennes. Moi je suis fort centriste donc du coup, quand j'avais fait ce fameux quizz j'arrivais plus ou moins à 55% partout parce qu'au final les candidats, par parti ils ont presque les mêmes points de vue sur toutes les idées donc la Belgique est fort centriste de base je pense aussi. Tout le monde est d'accord que le système de sécurité social c'est important et en même temps on vit dans un monde capitaliste donc il faut rester un peu... Du coup c'est quelque chose qui m'avait marqué au niveau de mes tests c'est qu'après on pouvait voir vraiment les positions officielles de tous les partis qui venaient de leurs sites et c'est la même chose à quelques mots près et à quelques nuances près à chaque fois, enfin pour les grands partis. Il y a Écolo qui est un peu plus à gauche.
- Arnaud : J'avoue que je n'ai jamais vraiment pris le temps d'analyser une liste, je n'ai jamais réfléchi à ça en fait. Je n'ai pas spécialement d'avis là-dessus, pour l'instant en tout cas. Pour l'instant je n'ai pas de point de vue là-dessus.
- Florence : Après ont dit ça mais on va sans doute voter d'abord pour le parti qui correspond le plus à notre opinion. Parce que ça ne me choquerait pas que la plupart des gens que je connais me disent que la liste ils s'en foutent. Après quand on y réfléchit on a des pistes mais ce sera plutôt d'abord le critère qui correspond plus à l'opinion, en tout cas pour moi.
- Tess : C'était la première fois que j'ai voté donc j'ai plutôt écouté les conseils de mes parents, après ce n'est pas vraiment leur point de vue, mais j'ai fait attention au point de vue des partis, moi ce qui me correspondait un peu plus, enfin ce qui m'attirait un peu plus. Après comment était faite la liste, je n'ai pas pris le temps de regarder ça. Quand tu as 18 ou 19 ans, tu ne fais pas attention. Aux prochaines élections je ferai attention à comment c'est réparti, est-ce qu'il y a un candidat pour pousser la liste ou pas. Après si ça se trouve je dis ça maintenant mais je ne ferai pas attention à la liste.
- Modérateur : Je précise ici que, dans la cadre de ma recherche, je m'intéresse plus particulièrement aux élections régionales. Cependant, il est naturel de faire des comparaisons avec d'autres niveaux d'élections, plutôt locales ou fédérales, cela m'intéresse également. Je vais maintenant vous demander, pour vous qu'est-ce qui fait un bon candidat ?
- Michèle : Pour moi un bon candidat c'est quelqu'un qui, même s'il a ses propres idées, tient compte des idées des autres et est à l'écoute des autres aussi. Au niveau du gouvernement.
- Maryse : C'est vrai que je serais dans la même veine en me disant que c'est vrai que dans le régional on a déjà plus d'informations, une certaine couverture médiatique. Donc c'est aussi l'occasion d'analyser un peu, enfin analyser, dans le sens où si on voit que c'est un candidat qui se contredit tout le temps comme je disais tantôt ça ne va pas m'inspirer confiance donc ce candidat-là ne va pas m'attirer. Si c'est quelqu'un qui est droit dans ses bottes et qui après peut faire preuve d'ouverture d'esprit, c'est quelque chose qui m'attirerait plus.
- Florence : Moi je suis assez d'accord et j'ajouterais que, les gens qui ne répondent pas aux questions ou qui essaient d'esquiver c'est un peu des baratineurs. Ça m'énerve ça. Très souvent en politique, on répond à une question par une autre question. Il y en a qui ne le font pas et ceux-là du coup sortent du lot je trouve. Donc quelqu'un qui

correspond à mes opinions, quelqu'un d'ouvert c'est important, puis cohérent et qui répond aux questions, qui n'est pas juste là pour le show.

- Maryse : Aussi une certaine éloquence quand même. Je trouve ça important quand on représente un pays, un parti ou des gens d'avoir un certain niveau d'éducation parce que les gens qui ne savent pas s'exprimer vont me faire directement penser qu'ils sont moins instruits. C'est peut-être une vision très familiale parce que je suis dans une famille de profs. Mais ça me marquerait d'avoir quelqu'un qui parle avec un langage trop familier dans la politique, ça m'inspire moins confiance aussi.
- Marc : Je suis d'accord et pas d'accord avec toi parce qu'il faut pouvoir être familier mais être correcte et faire suivre ses idées. Moi je préférerais quelqu'un qui soit familier mais qui suit ses idées et se bat pour ses idées, tandis qu'un beau parleur, il tourne en rond puis finalement rien de concret derrière quoi.
- Maryse : C'est vrai que l'éloquence c'est plus après la première impression de logique. Mais familier n'est peut-être pas le bon terme. Je veux plutôt dire un langage de jeune avec des abréviations.
- Arnaud : Il faut aussi qu'il aime sa région, je pense que c'est un des points les plus importants. Je pense que c'est Paul Magnette qui s'est quand même battu pour Charleroi, il n'est pas à la Région mais il est Bourgmestre je pense, mais il s'est quand même vachement battu pour Charleroi. On peut dire quand même que Charleroi revit depuis quelques années et il a mis plein de projets en place et tout ça. Je pense quand même que ça c'est vachement important et aussi le fait qu'il n'utilise pas ça pour se mettre en avant, qu'il soit à la Région mais qu'il n'utilise pas non plus ça comme un tremplin. Il peut l'utiliser évidemment mais il faut vraiment qu'il ait fait des choses qui soient restées en place pendant un certain temps et que ses projets soient aboutis. Pour moi c'est ça aussi qui est important. C'est vrai que c'est bien de regarder un débat avec un politicien qui parle bien, qui est chouette, moi j'aime bien Mélenchon, enfin je n'aime pas spécialement ses idées mais je trouve que ce gars-là quand on l'écoute en débat c'est un truc de fou et on est hyper emballé avec lui. J'ai déjà regardé des débats avec lui et je trouve ça génial par rapport à ça.
- Michèle : Mais c'est dangereux. Si c'est un beau parleur et rien derrière.
- Arnaud : Oui, oui. Mais donc voilà je trouve que c'est important qu'il aime sa région.
- Florence : Je trouve qu'il y a moyen, même si c'est compliqué. Je suis d'accord avec ce que Marc disait en disant qu'on peut être beau parleur et utiliser des mots beaucoup trop compliqués et essayer de nous perdre dans un discours. Puis il y a des gens qui utilisent des mots clairs et précis. J'ai beau travailler dans l'académique, ça m'énerve les gens qui n'arrivent pas à expliquer quelque chose sans devoir mettre des mots compliqués dessus.
- Arnaud : Ce qui est dommage à l'heure actuelle c'est qu'on est plus politicien par conviction mais c'est devenu un métier maintenant, alors qu'il y a je ne sais pas combien d'années auparavant ce n'était pas un métier. Avant on se lançait dans la politique parce qu'on y croyait et qu'on voulait se battre pour nos idées alors que maintenant il s'agit plutôt d'éviter de faire des vagues pour pouvoir faire sa petite carrière. Didier Reynders, ça fait des années qu'il est là. Un jour il est ministre de l'économie, un autre jour c'est autre chose. C'est vrai aujourd'hui en Belgique, en France aussi. Ils sont là, ils font leur petite carrière sans trop faire de vagues, ils essayent d'éviter les tempêtes. Le problème actuellement c'est qu'ils sont tous comme ça, donc j'aurais tendance à plutôt aller vers un jeune candidat, quelqu'un qui n'a pas peur de faire du rentre dedans, qui a envie de tout dépolssiérer.
- Tess : Moi je rejoins Marc et Michèle, c'est à dire qu'un candidat doit vraiment être à l'écoute de ceux de son parti autant que de ceux des autres, mais aussi des idées de la population et de certaines personnes. Pouvoir tout entendre et ne pas être un beau parleur qui va dire oui tout le temps puis ensuite il n'y a rien derrière.

- Florence : Par contre, je ne suis pas fan des candidats qui font ce que j'appelle du réseautage. Ceux qui disent oui à tout le monde, passent leurs journées dans les bars, et qui manquent peut-être d'idées derrière. Après il n'y a rien de mal à aller au bar, c'est normal de se faire une publicité et d'essayer de convaincre les gens de ses opinions. Mais c'est une chose de le faire en exprimant ses idées, avec toujours derrière une espèce de discours politique, et s'en est une autre de juste essayer de se mettre les gens dans la poche.
- Arnaud : Mais il faut dire que c'est hyper compliqué de changer les choses. Parfois ils promettent beaucoup de chose mais ils n'ont pas toujours les moyens de le faire. Il y a plein de pouvoirs autour d'eux, la finance, qui font qu'ils n'ont pas les moyens. C'est malheureux mais avant la politique c'était le premier ou le deuxième pouvoir et maintenant c'est l'économie, les médias et ensuite la politique.
- Marc : Parfois c'est le temps aussi. Ils mettent des choses sur les rails, et après les élections suivantes c'est d'autres partis qui reprennent et qui balancent tout. C'est aussi ça qui est parfois frustrant pour nous.
- Maryse : Moi j'ai fait des études d'économie et typiquement, ça m'énerve quand on voit au journal que le gouvernement fait quelque chose, je sais qu'économiquement ça a un sens et je vois l'idée de ce qu'ils veulent faire, et c'est trop facile pour les partis contre de dire que non ce n'est pas bien pour le peuple. Mais le problème c'est que même quand tu vois qu'ils sont en discours pour une élection ils se calment parce qu'ils savent bien qu'ils ne peuvent pas tout faire. On ne peut pas promettre aux gens de payer moins d'impôts et fournir plus de services publics, ce n'est pas possible. À un moment il y a des sous qui rentrent et d'autres qui sortent. On a eu par le passé des premiers ministres socialistes qui ont serrés la ceinture à tout le pays et ça a bien redressé l'économie d'ailleurs et c'est le seul moment où d'ailleurs je crois que la dette ne dépassait pas un certain pourcentage de PIB. Après quand tu vois que le gouvernement essaie de se serrer la ceinture tout en laissant une certaine marge de manœuvre pour que les gens ne se retrouvent pas trop dans la merde et que les gens râlent quand même beaucoup et bien ça m'énerve de voir les politiciens de l'opposition s'énerver là-dessus. Même eux ils doivent le savoir qu'il ne peut pas en être autrement et ça m'énerve. Il y a plein de politiciens que j'ai en tête, dont je sais que je ne voterai jamais pour eux parce que eux ils jouent là-dessus.
- Florence : Du coup ça me fait penser à quelque chose qu'on a pas abordé et qui me semble importante, c'est la transparence d'un candidat, surtout avec tout ce qu'on a entendu récemment. Après il est difficile de tout savoir. Je trouve qu'il y a des candidats qui ont l'air plus transparents que d'autres mais est-ce qu'ils le sont vraiment ou pas. Mais si je prends la situation actuelle, je suis assez déçue du gouvernement parce qu'on ne les entend jamais, on entend que l'opposition. On entend jamais ce que le gouvernement fait, le premier ministre ne prend jamais la parole ou presque. Du coup je trouve que ça manque de transparence pour le peuple parce que je me demande ce qu'ils font derrière notre dos.
- Michèle : Ils font passer des lois sans qu'on ne s'en rend compte. Tu apprends toutes les mesures à la dernière minute. On a expliqué des changements à partir du premier décembre, certaines étaient annoncées et d'autres pas.
- Florence : Du coup on ne râle pas parce qu'on a pas entendu parler d'eux. Du coup en tant que candidat je pense que c'est important d'être transparent, même s'il est dur de juger de la transparence de quelqu'un. Mais il y a des gens qui m'inspirent plus confiance que d'autres.
- Arnaud : Après, la transparence, qu'il ait trompé sa femme ou quoi, parce que pendant la campagne présidentielle en France parfois c'était ridicule.
- Florence : Non mais par contre si quelqu'un voudrait devenir ministre de l'économie, et qu'il a travaillé ou travaille encore pour certaines grosses sociétés, il y a des trucs difficiles à concilier.

- Arnaud : En France on avait critiqué un candidat, je ne sais plus exactement pourquoi, mais après on fait quoi avec ça ? On met une loi en place pour que ça n'arrive plus ? On critique pour le diminuer dans les sondages mais après on ne fait rien donc c'est facile de faire une critique et de diminuer quelqu'un dans les sondages si on ne fait rien après.
- Modérateur : Je vais vous proposer certains critères maintenant, et je vous laisserai me dire si ça peut influencer votre choix pour un candidat ou non. Est-ce que si le candidat est un homme ou une femme, ça peut avoir une influence sur votre vote ?
- Florence : Non, ce qui influence c'est le fait qu'il y ai des hommes et des femmes, je suis entre guillemets féministe aussi mais s'il y a deux candidats et que je préfère l'homme, je vais quand même le choisir. Actuellement j'aurais quand même tendance à choisir plus facilement des femmes parce qu'il n'y en a pas assez. Plutôt par soucis de mettre plus de femmes. Après si on me dit qu'on est déjà à une égalité et qu'au niveau du parlement c'est moitié moitié alors là je ne vois pas pourquoi je ferais une différence.
- Maryse : Oui je suis assez bien dans la même idée aussi.
- Tess : Pour moi peu importe que ce soit un homme ou une femme.
- Arnaud : Moi aussi.
- Marc : Moi c'est peu importe aussi.
- Michèle : Moi c'est le charisme de la personne principalement donc rien à voir avec le fait que ce soit un homme ou une femme.
- Modérateur : Ok. Et la position sur la liste a-t-elle une influence sur votre vote ? Notamment le fait qu'un candidat soit effectif ou suppléant ?
- Maryse : Moi pas, si je choisis un candidat je le choisis à fond, quitte à ce que ce soit une indication pour le parti pour plus tard. De toute façon je me dis qu'une voix en plus ou en moins pour un candidat effectif ça ne change pas grand-chose alors que pour un candidat qui ne l'est pas, ça montre justement encore plus de soutien et un encouragement. Si c'est un candidat qui porte vraiment mes valeurs alors je trouve que c'est important de le cibler lui.
- Marc : Moi je suis d'accord. Si je me suis décidé pour une personne, qu'il soit effectif ou suppléant, ça n'a pas d'importance.
- Michèle : Ça n'a pas d'importance non plus, je choisis avant tout la personne.
- Florence : Moi je crois que je ne regarde quand même pas tellement les suppléants pour être honnête. Avant de savoir pour qui je vais voter, je vais d'abord regarder la liste et si le gars est déjà dans les suppléants, pas sûr que je vote pour lui. J'aime beaucoup ce que vous avez dit et ça me paraît très logique. Mais de manière rationnelle je me dis que de toute façon les suppléants, ils sont suppléants. Donc avant de décider pour qui je vais voter, probablement que je ne vais regarder que les candidats effectifs.
- Maryse : Je comprends la démarche et effectivement si je ne connais pas le mec avant, peut-être que je ne vais pas vraiment m'intéresser à lui de base. Mais si je le connais d'une autre façon, là non ça n'aura pas d'importance. Mais je ne vais pas regarder du premier coup les suppléants si je dois trouver quelqu'un pour qui voter.
- Arnaud : J'aurais tendance à voter plus pour les effectifs, parce qu'ils sont effectifs et le fait qu'ils vont avoir un mandat c'est quand même important.
- Tess : Moi, peu importe. Ça n'a aucune influence.
- Michèle : Si je peux me permettre juste une chose, c'est qu'en général, à part aux communales où on connaît un peu plus les personnes, mais pour les régionales et les fédérales on connaît les effectifs mais on ne connaît pas les suppléants à l'avance. On les a sur la liste dans l'isoloir mais pour se décider avant pour un suppléant ça ce n'est pas possible, à moins qu'on ne le connaisse vraiment personnellement mais sinon. Donc si on les connaît ça n'a pas beaucoup d'importance qu'ils soient effectifs ou suppléants, mais en général on les connaît pas.

- Modérateur : Ok. La probabilité qu'un candidat soit élu a-t-elle une influence sur votre vote ?
- Maryse : En Belgique, je m'en fous un peu. On serait dans un système comme en France, pour éviter que les extrêmes passent je le ferai sûrement mais en Belgique c'est beaucoup plus diffus donc non.
- Florence : Moi si je vote aux régionales, que je suis sûre que la personne va passer, et bien du coup, même s'il me plaît, je me dis que comme lui il va sûrement passer je vais peut-être bien choisir quelqu'un d'autre, pour le deuxième siège en me disant que de toute façon il va passer. Après, à moins que je ne me trompe, quand on vote pour une personne, on peut voter pour plusieurs personnes sur la même liste. Donc du coup, je voterai quand même pour celui qui va passer d'office mais ça ne m'empêchera pas de voter pour les autres.
- Arnaud : Moi comme disait Maryse, en Belgique ça n'a pas beaucoup de sens que le gars soit connu ou pas, pas comme en France. Ici c'est la liste, puis voilà.
- Tess : Moi ça ne m'influence pas vraiment, je vais voter pour la personne qui me plaît. Après je ne vais pas faire monter des personnes que je ne connais pas spécialement.
- Modérateur : Est-ce que le fait que le candidat sur une liste soit Bourgmestre ou échevin au sein d'une commune, cela a-t-il une influence sur votre vote ? Et s'il est de votre commune ?
- Tess : Tout dépend si tu l'aimes ou pas. Je reviens toujours avec mon même truc mais moi si c'est le mien qui se présente c'est non. Si je ne l'aime pas je ne voterai clairement pas pour lui. Après si je l'aime bien, pourquoi pas, mais sans plus.
- Maryse : Moi je suis partagé parce que, en même temps si le gars fait un bon boulot je serais tenté de voter pour lui mais en même temps je vais me demander s'il pourra toujours faire son bon boulot s'il peut faire deux choses en même temps.
- Arnaud : Il peut cumuler les deux ?
- Modérateur : C'est possible, on en parlera après et je vais notamment réexpliquer certaines règles, mais c'est possible oui. Il existe un décret qui limite ce cumul, mais il y a un certain pourcentage qui peut toujours cumuler.
- Arnaud : Mais alors c'est dommage, parce que si j'aime bien mon Bourgmestre je ne vais pas voter pour lui pour qu'il soit à la Région, parce que sinon je risque de le perdre dans ma commune au final. Après peut-être que justement il pourrait améliorer la Région, mais c'est à méditer.
- Michèle : Mais il reste, on met quelqu'un faisant fonction à la commune mais il reste.
- Arnaud : Mais alors comme dit Maryse, peut-être qu'il n'arrivera pas à faire aussi bien son boulot à la commune.
- Michèle : Je pense qu'il garde toujours un œil normalement et qu'il reste toujours décisionnaire à la commune.
- Florence : Moi je dirais juste qu'inconsciemment les Bourgmestres on probablement plus de vue et de médiatisation donc ça va peut-être m'amener à voter pour eux parce que je les connais plus et parce que les médias ont parlé d'eux ou parce qu'ils ont fait du bon boulot quelque part. C'est sûr que, comme Arnaud en parlait tantôt, quelqu'un comme Paul Magnette qui a vraiment fait bouger Charleroi et bien c'est quelqu'un qui inspire confiance. Après ce qu'y a été dit est aussi super intéressant, de se dire que si je vote pour lui je vais le perdre. Après s'il n'est pas dans ma commune, peut-être que justement on va y gagner.
- Marc : Non moi qu'il soit déjà Bourgmestre ou non ça n'a pas d'importance. Même s'il est de ma commune, ce n'est pas ça qui va me pousser à voter pour lui.
- Michèle : Il est déjà premier ministre donc bon (rires).
- Arnaud : Et il fait toujours du bon boulot à Wavre alors ?
- Michèle : Wavre est toujours bien géré.
- Marc : La personne qui le remplace oui.

- Modérateur : On commence à parler un peu de cumul et ça tombe bien parce que je vais vous demander si vous connaissez le décret décumul en Région Wallonne et si vous savez de quoi il s'agit ?
- Marc : Non
- Arnaud : J'en ai entendu parler mais je ne sais absolument pas de quoi il s'agit.
- Michèle : Il s'agit de ne pas cumuler certaines fonctions mais lesquelles ça je ne sais pas.
- Maryse : Moi j'en ai entendu parler mais comme je viens de partir pour un mois j'avoue que je n'ai pas trop suivi. Il y a eu avec le scandale du PS un blocage sur un truc, il y a quelque chose sur le cumul qui était en projet et du coup ils ont refait un truc mais je ne sais pas ce qu'ils ont fait exactement. Mais j'avais quand même suivi parce que c'est une question qui m'intéressait et que je trouvais importante. Surtout le fait d'avoir des positions fictives qui ramène juste de la thune, ça je trouve que c'est vraiment un manque de moralité et directement ils seraient out dans mes possibilités de vote.
- Tess : Moi je ne sais pas ce que c'est.
- Florence : La semaine passée non, puis j'ai été à une conférence sur le sujet cette semaine du coup je sais de quel décumul ça parle mais je ne connais pas les règles précises, dans le détail. J'étais même étonné en fait d'entendre à cette conférence qu'il existe déjà certaines règles de décumul, mais je n'en avais pas connaissance avant, ou du moins pas clairement. En fait pour moi ce n'était pas clair qu'il existe des différences selon le pouvoir dans lequel tu étais.

Le modérateur présente aux participants les grandes lignes du décret décumul en Région Wallonne. La présentation dure 10 minutes. Le modérateur s'assure que l'ensemble des participants ont compris les informations qui viennent d'être présentées. La discussion reprend.

- Modérateur : Aviez-vous conscience de la mise en œuvre du décret décumul lors des élections de 2014 ?
- L'ensemble des participants : Non.
- Arnaud : Mais le cumul c'est devenu d'actualité il n'y a pas si longtemps que ça, avant on en parlait pas spécialement. C'est surtout parce que maintenant, il y a eu les dernières histoires.
- Florence : Je pense qu'avant il y a eu d'autres phases, parce qu'il y a déjà eu des scandales de cumul par le passé je pense.
- Michèle : Mais on parlait plus de cumul par rapport à des administrateurs de sociétés ou des choses comme ça. Tout ce qui est non politique, ça il y a eu énormément de scandales. C'est pour ça que moi je croyais que ça concernait principalement ça, le cumul politique avec le non politique.
- Modérateur : Pour rappel, les prochaines échéances électorales sont les communales en octobre 2018 puis en juin 2019 il y aura des élections régionales, européennes et fédérales. Aux élections régionales de 2019, voteriez-vous pour un candidat qui occupe déjà un mandat d'exécutif communal, donc un Bourgmestre, échevin ou président de CPAS ?
- Florence : Sachant qu'il y a le décret décumul, moi je ne suis pas sûre que mon raisonnement va changer. L'histoire des 25% et 75% n'a aucun sens.
- Arnaud : Ça devient hyper compliqué.
- Florence : Ça veut dire que ceux qui sont les plus connus pour cumuler auront d'office le taux de pénétration, donc ce sera quand même les gros connus qui vont pouvoir continuer à cumuler. Donc finalement pour les petits, ça ne change rien.
- Arnaud : Oui ça ne change rien en fait.

- Maryse : Ça peut changer que si tu as un gars qui agit dans ta commune, pas en tant que Bourgmestre mais en tant qu'échevin et que tu l'aimes bien et que finalement il parvient à se faire élire en Région et bien peut-être qu'il va devoir choisir et c'est là que tu vas te mettre à réfléchir et te dire est-ce que je prends le risque qu'il puisse quitter la commune ou pas. Après je ne sais pas si j'irais jusque-là dans la réflexion.
- Arnaud : Ça devient vraiment du calcul politique.
- Florence : Encore faut-il qu'il y ai quelqu'un dans sa commune qui soit dans le cas. Moi je vote à Chaumont-Gistoux et il n'y a personne qui est prétendant.
- Modérateur : Pour quelqu'un d'une autre commune, quelqu'un qui serait Bourgmestre de Wavre ou de Nivelles ?
- Florence : Je ne pense pas que ça influencerait mon vote, par rapport à ce qu'on a dit précédemment, ma réponse sera la même qu'à la question précédente qui était de savoir s'il est, enfin je ne me souviens plus de la question, bref. Je crois que ma réponse sera la même puisque pour moi de toute façon si c'est quelqu'un de très connu il pourra continuer à cumuler. En fait moi je ne suis pas pour le cumul. Je suis plutôt contre à la limite. Donc voilà, ça ne changera rien. Je ne sais pas trop comment m'exprimer, ce n'est pas très clair.
- Marc : Justement je ne sais pas si le vote aura un impact, si notre choix des électeurs sera vraiment pertinent pour ce truc de cumul ou pas cumul. Parce que si tu votes pour la personne, tu ne penses pas à savoir s'il a déjà différentes fonctions. Je ne comprends pas bien. Moi je voterai pour la personne, qu'elle cumul ou pas, mais je voterai pour la personne. Je ne voterai pas pour quelqu'un en me disant qu'il cumule déjà, que je préfère le voir soit à la commune ou soit à la Région, ça je m'en fous. Je vote pour la personne et point à la ligne. Ça c'est mon idée.
- Michèle : C'est quand même deux listes différentes. Tu vas avoir un candidat qui va pouvoir être sur la liste en Régionale et en communale. Donc tu vas voter pour lui soit en régionales, soit en communales, tu ne voteras pas pour les deux.
- Modérateur : Notons que les élections communales se déroulent en octobre 2018 et les régionales en juin 2019, elles ne sont pas synchronisées.
- Florence : Par contre ça va aussi dépendre de savoir si le candidat est clair ou pas sur la fonction pour laquelle il veut rester. Du coup s'il est Bourgmestre, qu'il se présente aux régionales et qu'il dit qu'il veut clairement rester Bourgmestre, ça n'a aucun sens de voter pour lui aux régionales. Donc ça veut dire que c'est quelqu'un qui est sur la liste pour faire genre qu'il est sur la liste, donc dans ce cas le décret jouera peut-être. Puisqu'il aura clairement dit qu'il voudra rester aux communales. Donc je ne voterai pas pour lui, puisqu'il a dit qu'il n'y irait pas, donc ça voudrait dire que mon vote ne sert à rien. Dans ce cas là je ne voterai pas pour lui. Mais j' imagine que s'il se met sur la liste, à moins vraiment que ce soit juste pour compléter la liste parce qu'il manque des gens, mais j' imagine qu'il ne va pas dire d'office je reste aux communales. Mais du coup c'est un peu dangereux parce que tu pourrais avoir sur la liste uniquement des gens qui ont décidé de rester aux communales et qui ont déjà été élus, et du coup de te retrouver avec trois personnes qui en fait vont être élues.
- Maryse : Tu as quand même les 25% qui peuvent cumuler. Mais c'est vrai que moi je me dis par contre qu'à Mont-Saint-Guibert il y a quelques politiques qui montent pour la Région, si c'est des gens que je connais, grâce aux médias, par exemple le Bourgmestre de Wavre qui se présenterait pour la Région Wallonne et que je sais qu'il fait un bon boulot et bien je voterais plus facilement pour lui parce que là j'aurais vu plus facilement son travail. Après je me poserai la question de savoir si c'est intelligent ou pas. Mais je pense que je voterai juste la personne en fait. Ça devient compliqué en fait.
- Michèle : On vote principalement pour les capacités de la personne, si on voit quelqu'un qui est bon et qui pourra apporter quelque chose au niveau régional, ce

serait bête de ne pas voter pour lui et de le laisser au niveau de la commune alors qu'il pourrait être très compétent au niveau régional.

- Maryse : Surtout qu'il y a de plus en plus de choses régionalisées donc ce serait plus intelligent.
- Michèle : Puis j'espère quand même que ça fera réfléchir les politiciens lors de la composition des listes électorales. Ça va peut-être changer un peu la réflexion de la composition des listes électorales. C'est à espérer.
- Florence : Oui mais en même temps j'ai l'impression que la responsabilité elle est reportée sur nous, puisque c'est nous qui allons devoir faire attention à se dire est-ce que le gars il a dit qu'il allait cumuler ou pas, faire ça pour toute la liste, de tous les partis, ça fait beaucoup. Moi j'ai l'impression qu'ils vont jouer là-dessus. Ils vont jouer là-dessus mais de manière stratégique. Du coup je pense que c'est nous qui allons nous faire avoir, dans le sens où tu pourrais te retrouver avec des candidats qui te plaisent beaucoup mais qui de toute façon n'arriveront pas à ce poste. On l'a dit, il y a tellement de choses à prendre en compte à partir du moment où on considère ce truc-là, donc au final les gens ne vont pas le faire, et donc la stratégie qui sera mise en place par le parti pour faire la liste ne saura pas être modifiée.
- Arnaud : J'ai l'impression que le système est un peu fait pour qu'au final rien ne change. Comme Maryse disait tantôt, en Belgique on est assez centriste et au final on restera centriste, quoiqu'il arrive rien ne change vraiment au final, que ce soit au fédéral ou peut-être qu'il y a des petits changements comme ça de ci de là mais j'ai l'impression que tout est fait pour que ça reste toujours plus ou moins la même chose.
- Modérateur : Allez-vous adapter votre vote lors des prochaines élections, en sachant que le décret décumul entre dans sa version définitive ?
- Maryse : Je n'aurais pas eu cette information sur le décret, et je suppose que cette information ne sera pas bien expliquée au moment des élections, je pense que je n'aurais d'office pas tenu compte de ça. Maintenant que je le sais, je vais peut-être y faire plus attention, mais je ne suis pas sûre. Les paramètres sont tellement compliqués qu'au final, est-ce que je vais savoir faire une vraie prédiction de ce qui est intelligent de faire, je crois que je vais plutôt suivre mon instinct.
- Michèle : Comme on ne vote pas pour les deux en même temps en plus, les communales et les régionales.
- Maryse : Mais je suis contente de savoir que ça existe, je trouve ça intelligent, même si le système est compliqué, c'est bien de limiter le cumul.
- Florence : Moi je pense que ça m'influencera juste dans le cas où je suis sûre que ça ne sert à rien de voter pour cette personne. Je ne veux pas rendre mon vote inutile. Si je suis sûre qu'en votant pour cette personne, de toute façon elle restera aux communales, je ne voterai pas pour cette personne.
- Arnaud : Moi ça ne changerait pas mon vote.
- Tess : Moi non plus.
- Modérateur : Si vous aviez pour habitudes de voter éventuellement pour un ou plusieurs candidats au sein d'une liste, est-ce que vous allez modifier le nombre de candidats pour qui vous votez ?
- Marc : Moi ça ne changera rien, je voterai pour ceux pour qui j'ai envie de voter. Que ce soit quatre ou cinq, c'est ce que j'aurai décidé. Ce n'est pas pour ça que je voterai pour plus ou pour moins de candidats.
- Michèle : Ça ne changera rien.
- Florence : Moi non plus.
- Arnaud : Pareil.
- Maryse : Moi je crois que je me limiterai toujours aux alentours de trois candidats environ. Je trouve ça débile de voter pour plus, mais je ne sais pas pourquoi. C'est juste une impression. Il n'y a pas de raisonnement logique derrière. Peu importe qu'il y ait un décret ou pas. Quoique, en fait si tu regardes, si tu te dis qu'il y a plus de

chances d'avoir un candidat pour qui ça vaut, peut-être que je voterai pour plus alors que 3 comme d'habitude.

- Modérateur : Est-ce que la probabilité qu'a un candidat d'être autorisé à cumuler influencerait votre vote ?
- Marc : Moi je reste toujours sur le candidat, s'il a des bonnes idées, si j'ai confiance en lui, je voterai pour lui.
- Michèle : Moi c'est le candidat aussi.
- Arnaud : Moi j'ai plutôt tendance à être contre le cumul, donc je crois que j'y réfléchirai peut-être à deux fois avant de voter pour un candidat qui pourrait cumuler. Mais c'est à réfléchir en tout cas. Comme je suis contre, je crois que je ne voterai pas pour ce candidat.
- Tess : Moi si le candidat me plaît, peu importe qu'il soit au-dessus ou non.
- Maryse : Moi si j'ai le choix d'un autre candidat qui ne cumulerait pas, alors je prends l'autre. Mais ce serait pour éviter le cumul. Mais bon s'il est presque sûr de cumuler. Si j'ai le choix d'éviter le cumul je l'évite. Maintenant si personne ne me plaît plus je vais rester sur les valeurs et les idées d'abord.
- Arnaud : C'est vrai que je n'irais pas non plus voter pour quelqu'un que je juge incompétent parce qu'il ne cumule pas. Je n'irais pas vers cet extrême.
- Maryse : Mais ça, la question du cumul, tant que c'est transparent et que les gens peuvent toujours faire leur travail, ça ne me dérange pas. Mais la question c'est de savoir si en dehors de ce cumul là il peut encore cumuler d'autres trucs à côté. J'en connais plein des gens qui ne sont pas en politique et qui font trop de trucs en même temps et finalement ils font des trucs pas bien. C'est d'office, tout le monde a ses limites et en politique c'est pareil et c'est plus important puisque ça nous concerne tous.
- Florence : Ce qui m'embête c'est l'ordre des élections. Il y a les communales avant les régionales. Dans l'autre sens ça m'aurait moins posé problème. Dans l'autre sens je me serais dit d'office je n'aurais pas voté pour lui. S'il est déjà investi à la région, je trouve que c'est déjà un gros job. Par contre ça va aussi dépendre de la commune pour laquelle il est prétendant on va dire, parce qu'il y a des communes qui demandent beaucoup plus de travail que d'autres. Si tu me dis qu'il est Bourgmestre de Chaumont-Gistoux, il y a beaucoup d'habitants mais ça va. Mais si tu me dis qu'il est Bourgmestre de Wavre par exemple, je ne trouve pas ça normal, il y a de trop à faire. Donc la taille de la commune compterait. Mais même au-delà de ça, parce que je trouve qu'il y a un problème de représentativité quand c'est toujours les mêmes qui se retrouvent partout. Parce que du coup ils donnent pas la chance à d'autres gens de s'y retrouver. Peut-être qu'on va voter pour eux parce qu'ils sont connus et qu'on sait qu'ils font du bon travail mais peut-être qu'il y a d'autres gens qui peuvent faire du bon travail. Mais je suis quand même sensible à l'argument, il est bon dans ce qu'il fait donc il est compétent. Du coup pourquoi pas le garder s'il sait faire les deux. Mais donc je reste sensible à cet argument-là. Mais pour le moment en tout cas je reste plutôt sur l'idée de pas de cumul.
- Modérateur : Et si le candidat semble avoir peu de chances d'être autorisé à cumuler ?
- Florence : Moi du coup oui, ça changerait. Je pourrais voter pour cette personne en me disant que de toute façon il va devoir faire un choix. Si un candidat de mon choix se retrouvait dans cette situation je n'aurais pas de problème à voter pour lui, alors que dans la situation précédente j'ai un problème à voter pour cette personne en me disant qu'il va cumuler. Ici, si c'est quasi sûr qu'il n'y aura pas de cumul, alors oui je vote pour lui.
- Maryse : Oui moi j'aurais plutôt tendance à voter pour en me disant que c'est plus intéressant qu'il travaille à la Région que dans une commune. De toute façon travailler à la Région, s'il représente vraiment mes idées autant qu'il travaille là. Il

serait plus intéressant qu'il travaille à la Région parce que la Région prend de plus en plus d'importance au niveau politique, du coup il y a des choses de plus en plus importantes qui s'y décident même si ça impactera peut-être moins directement mon quotidien que les petites choses que fait la commune.

- Marc : Moi je crois que si la personne est sûre de ne pas avoir droit au cumul et qu'elle se présente malgré tout aux régionales c'est qu'il a envie de faire quelque chose. Donc moi je voterais pour lui parce que je me dis que ça c'est un mec qui a envie, il va se battre pour son mandat. Donc là je voterais pour lui.
- Michèle : Pareil.
- Tess : Moi aussi.
- Arnaud : Moi je me dirais qu'on se retrouve face à un candidat qui a envie de changer un peu de terre aussi puisqu'il ne pourra pas cumuler donc ça n'aurait pas de sens de se présenter à la Région. Donc oui je voterais pour lui. Évidemment s'il est dans mes choix.
- Modérateur : On va revenir justement sur ce qui fait votre choix. Parmi tous les critères qu'on a évoqués ici, mais également ce qu'on n'a peut-être pas évoqué, qu'est-ce qui pour vous est le plus important dans le choix d'un candidat ?
- Michèle : Ses idées politiques quand même, son idéologie politique. Et puis son contact avec les personnes aussi.
- Maryse : Moi les valeurs, même au-dessus des idées politiques. S'il y a un élu potentiel qui a les mêmes idées politiques que moi mais qu'ils ont tous aucune valeur je crois que je voterais contre. Donc la personne prend le dessus sur les idées.
- Arnaud : Moi c'est la force de caractère. Quelqu'un qui n'a pas peur de perdre sa place politique, sa place dans la politique, parce qu'il défend ses idées. S'il doit se retrouver à démissionner pour une raison x ou y, je trouve que c'est important d'aller jusqu'au bout de ce qu'on pense et tant pis si ça casse. Comme j'ai dit pour moi normalement tu ne dois pas faire carrière en politique et donc tu dois savoir imposer tes idées et si tes idées ne passent pas et si tu n'arrives pas à changer les choses et tout ça et bien tant pis tu t'en vas.
- Tess : Moi je rejoins l'idée d'Arnaud dans le sens où c'est quelqu'un qui n'a pas peur de se mettre une opposition à dos. C'est vraiment ses idées, ses valeurs. Même si mes idées à moi ne correspondent pas, mais qu'on voit que c'est quelqu'un qui a vraiment envie d'être là.
- Arnaud : Moi quand j'écoute mes parents, le premier vraiment bon premier ministre qu'on a eu c'est Jean-Luc Dehaene. J'ai l'impression que lui c'était vraiment quelqu'un qui rentrait dans le lard et qui n'avait pas peur. Après peut-être qu'il n'a pas fait que des bonnes choses, je ne connais pas toute l'histoire politique, mais je sais que c'est quelqu'un qui n'avait pas peur.
- Florence : C'est du charisme au final.
- Arnaud : Oui voilà.
- Florence : Oui je suis assez d'accord. Je pense qu'en politique il y a déjà le parti qui dicte pas mal de chose et donc c'est important d'avoir une personne derrière qui puisse soit faire face à son parti en refusant de voter une loi parce qu'il n'est pas d'accord, ou alors qu'il puisse parler pour lui-même. Mais quelqu'un quand même de relativement humble, parce qu'un Donald Trump c'est quelqu'un qui a ses idées mais parfois ce n'est pas forcément positif.
- Arnaud : Moi je trouve que ce qui est malheureux, et c'est peut-être plus en Belgique que d'en d'autres pays, mais je crois que les politiciens ne peuvent que travailler dans le court terme. Ils doivent faire attention à tout ce qu'ils disent, la moindre phrase sur Twitter peut les pousser à démissionner au moindre faux pas. Ils sont vraiment analysés dans tout ce qu'ils font et ça vraiment ce n'est pas bon.
- Michèle : Ça devient général ça, même aux États-Unis tout est analysé, je trouve ça dommage aussi. C'est poussé trop loin.

- Arnaud : C'est vraiment devenu du show.
- Maryse : C'est pour faire le buzz, tout le temps.
- Michèle : Mais c'est vrai aussi que quand on est ministre on doit faire attention aussi à ce qu'on dit surtout sur Twitter et Facebook. Je suis désolé mais une fois qu'on fait partie d'un gouvernement on doit quand même faire attention à ce qu'on dit, on ne peut pas le dire n'importe où et n'importe comment.
- Maryse : Surtout quand c'est par écrit je trouve qu'on a le temps d'y réfléchir alors qu'à l'oral j'aurais plus tendance à comprendre un faux pas, ça arrive à tout le monde.
- Arnaud : Après, je ne sais plus comment on appelle ça mais Macron est très fort là-dedans, c'est le off. Donc il y a un journaliste tout prêt, et il va dire une phrase qu'il sait qu'elle va être choquante et que le journaliste va l'entendre, que ça va être audible. Maintenant les politiciens commencent à prendre ça en compte. Donc maintenant ils prennent en compte tous les outils, ce n'est pas négatif ou positif mais ils jouent sur ça.
- Florence : Mais en sachant ça moi je trouve justement que du coup certains politiciens sont... Je pourrais plus facilement voter pour quelqu'un qui est plus posé avec ce genre de chose. Par exemple, il y a des politiciens qui vont être très présents sur Facebook et moi ça je m'en fiche et je me dis justement est-ce qu'il n'a pas autre chose à faire. Mais il y en a d'autres qui vont relativiser et remettre les choses dans un contexte. Donc je trouve que ce rapport aux médias et aux réseaux sociaux peut donner des indications sur le type de personne que c'est, si c'est quelqu'un de très chaud qui réagit très vite ou si c'est quelqu'un de plus posé. Personnellement je voterais pour quelqu'un de posé, qui peut faire la part des choses et dire que quelque chose a été dit dans un cadre privé, dans une discussion avec sa secrétaire et ça n'a rien à faire dans les journaux.
- Marc : Je rejoins l'idée d'Arnaud, bien qu'ils sont rares ceux qui se suicident mais idéalement ce serait le mec pour qui je voterais le plus ça oui, c'est un fait. Le mec qui se bat pour ses idées à 200%.
- Arnaud : Obama était aussi charismatique et s'est battu pour certaines chose, je trouve que c'était vraiment un bon président. Il était naturel aussi, je ne sais pas si c'était un naturel contrôlé. Je pense qu'il a déjà chanté en public ou quelques trucs comme ça.
- Modérateur : Une dernière question. Parmi tout ce dont on a parlé ici, est-ce qu'il y a un élément qui concerne ou influence votre choix pendant une élection, qu'on n'a pas abordé mais qui aurait dû l'être, selon vous ?
- Florence : L'actualité peut-être quand même. On aurait eu l'histoire des intercommunales trois semaines avant les élections, je pense que ça aurait probablement influencé. Ça dépend quel genre d'actualité mais je pense que certaines actualités peuvent influencer mes choix.
- Maryse : Tout à l'heure Arnaud a dit qu'il s'en fichait de savoir si quelqu'un avait trompé sa femme, moi ça me resterait quand même en tête, parce que je trouve que c'est faire preuve de mauvaise foi de pouvoir mentir à sa femme et de pouvoir la tromper à côté. Donc qui me dit qu'en tant qu'électeur il ne me ment pas et qu'il ne fait pas tout l'inverse à côté. Du coup ça pourrait me donner une image négative et comme moi c'est fortement les valeurs qui priment dans mon choix de candidat, je pense que ce serait quelque chose qui rentrerait en jeu.
- Marc : Moi je suis son idée de l'actualité qui est aussi importante. Quelque chose qui vient juste une ou deux semaines avant et bien ça ferait réfléchir.
- Michèle : Moi pas parce qu'une semaine c'est un parti qui est impliqué, la semaine suivante c'est un autre. Ils sont tous dans le même pot sur ce genre d'actualité, on déterrera des cadavres un peu de tous les côtés, même chez Ecolo il y a des soucis. Donc ce n'est pas vraiment ça qui m'influence.
- Florence : C'est un milieu bizarre.

- Arnaud : C'est ça aussi qui m'ennuie avec la politique, j'aime bien ça mais un jour c'est un tel qui se retrouve sur la sellette mais il n'y en a pas un qui se retrouve mieux que l'autre et ils se tirent tous dans les pattes. C'est comme Jacqueline Galant qui s'est retrouvée ministre des transports ou quelque chose comme ça mais il y avait des trucs qui n'avaient pas été faits avant elle, donc elle s'est retrouvée avec pleins de dossiers à devoir gérer et ce n'est pas des dossiers qui sont arrivés la semaine avant c'est des trucs qui dates d'il y a des années. Donc à un moment donnée il faut arrêter.
- Florence : Elle s'est fait fusiller parce qu'elle avait un manque de tact aussi.
- Maryse : C'est comme Maggie De Block qui pendant tout un temps était le personnage politique préféré des belges et puis tout d'un coup ça s'écroule.

Fin de l'enregistrement.

Résumé :

Si l'élection est l'outil principal de la démocratie représentative, elle en est également sa faiblesse. Tout système électoral créé inévitablement des distorsions entre les préférences des citoyens et les assemblées finalement constituées. Cette recherche s'intéresse à un nouvel élément propre au cas wallon : le décret limitant le cumul des mandats de député wallon et d'exécutif local. Cette nouvelle règle de limitation du cumul bloque l'accès à différents élus à un mandat que leur a attribué l'électeur. L'autorisation de cumuler les deux mandats est désormais réservé aux élus qui obtiennent les taux de pénétration les plus élevés.

Cette recherche se penche sur deux éléments qui peuvent créer des distorsions sur la démocratie représentative. Le premier élément est le critère du taux de pénétration, celui-ci pouvant varier indépendamment du candidat, notamment en raison de la taille de la circonscription électorale au sein de laquelle se présente le candidat. Le second élément est le comportement de l'électeur qui peut adopter un raisonnement rationnel. Ces deux éléments sont analysés vis-à-vis de l'apparition du nouveau décret limitant le cumul des mandats, celui-ci affectant ces deux éléments et, ce faisant, affecte la démocratie représentative. Cette étude portant sur l'électeur, la technique des focus group a été utilisée afin de récolter des données qui permettent de mettre en évidence les modes de raisonnements des électeurs.

Mots-clés :

Démocratie représentative – Système électoral – Vote rationnel – Circonscriptions électorales – cumul de mandats